

*Université Abderrahmane MIRA- BEJAIA*  
*Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion*  
*Département des Sciences Economiques*

*Mémoire de fin de cycle*

**En vue de l'obtention du diplôme de Master II en Monnaie, Banque et  
Environnement International**

*Thème*

*Le financement des PME dans le cadre  
De l'asymétrie d'information  
« Cas des PME de la commune de BEJAIA »*

*Encadré par :*

*Docteur BOUMOULA Samir*

*Réalisé par :*

*M<sup>lle</sup> MADOUI Kahina*

*M<sup>lle</sup> SLAMANI Sadra*

*Devant les membres de jury :*

*Président : M<sup>r</sup> YESSAD Nacime*

*Examineur : M<sup>r</sup> ZIANE Lakhdar*

*Promotion 2016-2017*

# *Remerciements*

*C'est avec une pensée pleine de reconnaissance que je tiens à remercier notre « Dieu » clément et miséricordieux de nous avoir donné le courage, la force et la volonté nécessaires pour achever ce modeste travail, ainsi que pour suivre nos études avec succès.*

*Notre gratitude exprimée à notre encadreur monsieur BOUMOUJA Samir et à toute personne qui a contribué de prêt ou de loin à l'élaboration de ce travail.*

# Dédicaces

*C'est avec une pensée pleine de reconnaissance que je dédie ce modeste travail tout en remerciant d'abord « Dieu » le tout puissant de m' avoir accordé le courage et la volonté.*

*A celle qui m'a légué le sang qui coule dans mes veines, mon cœur battant, qui m'a mise au monde, mon espoir éternel : Ma très chère mère que j'aime beaucoup. Je t'offre aujourd'hui cette pensée pour confirmer toute l'importance que tu revête à mes yeux, la place que tu occupes dans ma vie en qualité de mère et d'amie, à l'indispensable et merveilleuse confidente, animatrice, éducatrice et collaboratrice, ce que tu réussis à l'être chaque jour de ma vie . Je ne peux que te souhaiter affectueusement une heureuse et longue vie.*

*A celui qui m'inspiré le courage et l'humilité, mon cher père, qui ma soutenue tout au long de mon parcours, depuis l'enfance, et qui m'a épaulé pour la réalisation de ce travail, je te souhaite une longue vie.*

*A mes très chères sœurs, Safia et Daya, vous étiez toujours présentes quand j'ai besoin de vous, je vous souhaite une vie florissante.*

*A mes très chers frères, Sadril, massinisa et Safi, vous étiez là pour moi, et c'est pour cela que je manifeste une pensée pleine de reconnaissance et d'amour pour vous.*

*A ma voisine, adorable petite sœur, Linda, à qui j'exprime ma gratitude à sa contribution à la réalisation de ce travail.*

*Sadra*

## Liste des abréviations

- ANDI** : Agence Nationale de Développement de l'Investissement ;
- ANGEM** : Agence Nationale de Gestion du Micro crédit ;
- ANSEJ** : Agence Nationale de soutien à l'emploi des Jeunes ;
- BAD** : Banque d'Algérie de Développement ;
- BNA** : Banque Nationale d'Algérie ;
- BTP** : Bâtiments et Travaux Publics ;
- CA** : Chiffre d'Affaires ;
- CAF** : Capacité d'autofinancement ;
- CMT** : Crédit à Moyen Terme ;
- CNAC** : Caisse Nationale d'Assurance Chômage ;
- DA** : Dinar Algérien ;
- EURL** : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée ;
- FDR** : Fonds de Roulement ;
- FGAR** : Fonds de Garantie de Crédits aux PME ;
- GE** : Grande Entreprise ;
- GRH** : Gestion de Ressources Humaines ;
- INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ;
- ME** : Moyenne Entreprise ;
- ONS** : Office National des Statistiques ;
- PE** : Petite Entreprise ;
- PIB** : Produit Intérieur Brut ;
- PME** : Petite et Moyenne Enterprise ;

- SARL** : Société à **R**esponsabilité **L**imitée ;
- SBA** : Small **B**usiness **A**ministration ;
- SCS** : Société en **C**ommandite **S**imple ;
- SNC** : Société en **N**om **C**ollectif ;
- SPA** : Société **P**ar **A**ctions ;
- TPE** : **T**rès **P**etite **E**ntreprise ;
- UE** : **U**nion **E**uropéenne ;
- VA** : **V**aleur **A**jsoutée.

## Liste des tableaux

<b>Tableau n°01</b> : Les critères retenus par la S.B.A.....	21
<b>Tableau n°02</b> : Les critères de définitions des PME en Algérie.....	46
<b>Tableau n°03</b> : La classification des PME selon le contexte actuel. ....	48
<b>Tableau n°04</b> : Population des PME en Algérie (1 <sup>er</sup> semestre 2016).....	52
<b>Tableau n°05</b> : Répartition des PME par secteurs d'activité (fin 1 <sup>er</sup> semestre 2016).....	53
<b>Tableau n° 06</b> : Evolution de la contribution de la PME à la création de l'emploi durant (2013- 1 <sup>er</sup> semestre 2016).....	55
<b>Tableau n°07</b> : Contribution de la PME dans la création de la VA par secteur juridique HH (2011-2014).....	56
<b>Tableau n°08</b> : Répartition spatiale des PME privées durant 2014-1 <sup>er</sup> semestre 2016).....	57
<b>Tableau n°09</b> : Crédits octroyés par secteur d'activité (cumul au 30/06/2016).....	75
<b>Tableau n°10</b> : Etats récapitulatifs des projets d'investissements allant de 2012 au 30/06/2016.....	76
<b>Tableau n°11</b> : Projets financés par secteurs d'activités (cumul au 30/06/2016).....	77
<b>Tableau n°12</b> : Projets financés par secteurs d'activités (cumul au 30/06/2016).....	78
<b>Tableau n° 13</b> : Garanties CGCI-PME par tranche de crédit durant 2015 au 30/06/2016.....	82
<b>Tableau n°14</b> : Situation des dossiers traités durant la période allant de 2014 au 30/06/2016.....	83
<b>Tableau n°15</b> : Dossiers traités par types de projets allant de 2014 au 30/06/2016.....	84

## *Liste des figures*

<b>Figure n°01:</b> Risque ex ante et risque ex post.....	27
<b>Figure n°02 :</b> L'asymétrie de l'information et le financement des PME.....	29
<b>Figure n°03:</b> Taux d'intérêt et le rendement de la banque.....	32
<b>Figure n°04 :</b> Type des PME par taille (fin du 1 <sup>er</sup> semestre 2016).....	53
<b>Figure n°05:</b> Les différents modes de financement d'entreprise.....	63
<b>Figure n°06:</b> Les crédits d'exploitations.....	67
<b>Figure n°07:</b> Population des PME de la wilaya de BEJAIA.....	98
<b>Figure n°08:</b> Répartition par secteur d'activité des PME de la wilaya de BEJAIA.....	98
<b>Figure n°09:</b> Répartition des PME pour les dix communes les plus concentrées.....	99
<b>Figure n°10:</b> Le statut juridique des PME enquêtées.....	100
<b>Figure n°11:</b> Répartition des entreprises enquêtées.....	101
<b>Figure n°12:</b> Répartition par secteur d'activité.....	101
<b>Figure n°13:</b> La structure financière de la PME enquêtées.....	102
<b>Figure n°14:</b> Les PME pourvoyant au financement bancaire et les types de crédits sollicités.....	103
<b>Figure n°15:</b> Les établissements bancaires sollicités par les PME enquêtées.....	103
<b>Figure n°16:</b> Le critère du choix des PME de leurs créanciers.....	104
<b>Figure n°17:</b> Les dispositifs d'aides sollicités par les PME enquêtées.....	105
<b>Figure n°18:</b> Appréciation du dirigeant du taux d'intérêt bancaire.....	106
<b>Figure n°19:</b> Appréciation des dirigeants de la PME des garanties imposées par leurs créanciers.....	107
<b>Figure n°20:</b> Le degré d'obtention des PME du crédit sollicité lors de la dernière demande et les motifs de refus dans le cas contraire par les banques.....	108
<b>Figure n°21:</b> Nature d'informations confidentielles de la PME à l'encontre des banquiers.....	108
<b>Figure n°22:</b> Détournement de fonds obtenues à d'autres fins non prévus sur le contrat de crédit.....	109
<b>Figure n°23:</b> Appréciation des PME enquêtées quant aux réactions des banques à leurs dissimulations d'informations.....	110

<b>Figure n°24:</b> Le contrôle bancaire de l'activité de l'entreprise selon les dirigeants des PME interrogées.....	110
<b>Figure n°25:</b> Le premier contact établi entre la banque et les PME enquêtées.....	111
<b>Figure n°26:</b> La nature de relations qu'entretiennent les PME enquêtées avec leurs créanciers.....	112
<b>Figure n°27:</b> L'influence du financement relationnel et transactionnel sur les conditions d'octroi de crédit.....	112
<b>Figure n°28:</b> Le nombre de banques avec lesquelles traitent les PME.....	113
<b>Figure n°29:</b> Le choix du nombre de banques avec laquelle traitent les PME.....	114
<b>Figure n°30:</b> Le recours des PME à l'Etat pour assurer leurs pérennités.....	114
<b>Figure n°31:</b> Le recours des PME aux programmes de mise à niveau.....	115
<b>Figure n°32:</b> Proportion des agences bancaires enquêtées.....	117
<b>Figure n°33:</b> Nature de relation banque PME.....	118
<b>Figure n°34:</b> L'influence des pièces demandées pour le dossier de crédit en termes d'informations dans la prise de décision d'octroi de crédit.....	119
<b>Figure n°35:</b> Les types de crédits fréquemment octroyés.....	120
<b>Figure n°36:</b> Le rôle des documents comptables à satisfaire le besoin informationnel des banques.....	121
<b>Figure n°37:</b> Les difficultés informationnelles rencontrées par les banques lors de l'évaluation des risques.....	122
<b>Figure n°38:</b> Critère d'appréciation de la demande de crédit des PME.....	123
<b>Figure n°39:</b> Réaction des banques enquêtée en cas de manque d'informations sur les PME et Les motifs avancés par celles-ci pour rejeter des demandes de crédits.....	124
<b>Figure n°40:</b> l'impacte de la taille et la structure financière sur la décision d'octroi de crédit.....	125
<b>Figure n°41:</b> L'impact de la forme de propriété sur la décision d'octroi de crédit.....	126
<b>Figure n°42:</b> l'impact du profil et le capital du dirigeant sur la décision de l'octroi de crédit.....	127
<b>Figure n°43:</b> le degré de confiance qu'accordent les banques enquêtées au prévisionnel établi par la PME.....	128
<b>Figure n°44:</b> La faveur accordée aux anciens clients par les chargés de crédits enquêtés.....	129



<b>Figure n°45:</b> Révision des conditions par les chargés de crédits à chaque renouvellement de crédits accordés par les banquiers.....	130
<b>Figure n°46:</b> Difficulté financière des PME et la possibilité d'accès aux crédits supplémentaires.....	131
<b>Figure n°47:</b> Les types de garanties et le rôle des fonds de garanties dans la réduction des risques.....	132
<b>Figure n°48:</b> La fréquence d'utilisation des clauses restrictives et leurs types.....	133
<b>Figure n°49:</b> Tentation de changement de projet et le contrôle de la destination des fonds accordés.....	134
<b>Figure n°50:</b> Le contrôle de l'activité de la PME post financement par le chargé de crédit.....	134
<b>Figure n°51:</b> Les états financiers et la fréquence de résultat caché des PME.....	136

## *SOMMAIRE*

<b>Introduction générale.....</b>	<b>16</b>
<b>CHAPITRE PRELIMINAIRE : Revue de littérature sur la PME et l'asymétrie d'information.....</b>	<b>16</b>
<b>Section 01: Cadre conceptuel des PME.....</b>	<b>16</b>
<b>Section 02: L'asymétrie de l'information.....</b>	<b>23</b>
<b>Section 03: Rationnement de crédit et mécanismes de résolutions.....</b>	<b>30</b>
<b>CHAPITRE I: Notions générales sur les PME et leurs financements en Algérie.....</b>	<b>45</b>
<b>Section 01 : Concepts élémentaires sur la PME en Algérie.....</b>	<b>45</b>
<b>Section 02: Rôle et contraintes des PME en Algérie.....</b>	<b>55</b>
<b>Section 03: Le financement des PME privées en Algérie.....</b>	<b>61</b>
<b>CHAPITRE II : L'Etat, acteur amortisseur de l'asymétrie d'information.....</b>	<b>74</b>
<b>Section 01 : Dispositifs et mesures d'appuis à la PME Algérienne.....</b>	<b>74</b>
<b>Section 02 : L'intervention de l'Etat pour réduire l'asymétrie d'information.....</b>	<b>90</b>
<b>Chapitre III : Etude empirique sur le financement des PME dans le cadre d'asymétrie d'information.....</b>	<b>95</b>
<b>Section 01 : Présentation de la méthodologie de la recherche et présentation des PME de la wilaya de BEJAIA.....</b>	<b>95</b>
<b>Section02 : Le dépouillement et l'analyse des données issues de l'enquête menée auprès de quelques PME au niveau de la commune de BEJAIA.....</b>	<b>99</b>
<b>Section03: Le dépouillement et l'analyse des données issues de l'enquête menée auprès de quelques banques au niveau de la commune de BEJAIA.....</b>	<b>116</b>
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>138</b>
<b>Bibliographie</b>	
<b>Annexes</b>	
<b>Table des matières</b>	

## Introduction générale

Toutes les recherches et études déjà réalisées convergent vers le rôle prépondérant des petites et moyennes entreprises (PME) comme force principale du développement économique en raison de leurs contributions à la création de la richesse et de l'emploi.

En Algérie, l'orientation en faveur de la PME est apparue dans le contexte de la transition vers l'économie de marché comme une alternative à la relance des investissements et à l'essoufflement du modèle d'industrialisation de base attesté par l'effondrement du secteur public économique.

De par sa population, sa contribution au PIB hors hydrocarbures et son poids dans l'emploi national, la PME privée algérienne occupe une position privilégiée dans notre économie. L'attention qui lui est portée depuis quelques années par les pouvoirs publics témoigne de la place et du rôle qui lui sont dévolus dans le contexte des réformes actuelles.

En effet au 30/06/2016, le secteur des PME compte 1.014.075 entreprises (tous statut et branche confondus), dont près de 97 % <sup>(1)</sup> du tissu de ces entreprises, sont des Très petites entreprises (TPE). Selon les données les plus récentes de l'ONS, Le taux de chômage en Algérie a baissé à 9,9% en avril 2016 contre 11,2% en septembre 2015, cela s'explique par la création de l'emploi du secteur privé, soit un taux de 59,8% de l'emploi total <sup>(2)</sup>.

Parallèlement, La conjoncture que traverse le marché pétrolier rend encore plus impérieux la nécessité d'activer la diversification de notre économie. A ce propos, d'importants chantiers ont été engagés en vue d'entamer la relance de l'outil de production nationale à travers l'assainissement de l'environnement de l'entreprise, l'appui aux PME et la redynamisation des partenariats.

A cet effet, la loi n°17-02 du 10 janvier 2017<sup>(3)</sup> portant loi d'orientation et de la promotion de la PME amendant et complétant la loi 18-01 du 12 décembre 2001, constitue un pas important dans le processus d'appui et d'accompagnement pour ces entreprises, en ce qui

---

<sup>(1)</sup> Bulletin d'information n°29, ministère de l'industrie et des mines

<sup>(2)</sup> Office national des statistiques, activité, emploi et chômage, septembre 2016, n° 763 (date de consultation du site : Le 30/04/2017).

<sup>(3)</sup> La loi n°17-02 du 10 janvier 2017 portant loi d'orientation et de la promotion de la PME publié dans le journal officiel n°02 du 11/01/2017.

concerne : La création, la recherche, le développement, l'innovation, et le développement de la sous-traitance.

De part la création, passant à la survie en voie de leurs croissance, les PME ont tendance à préférer l'autofinancement comme source interne de fond du premier ordre, ou, sollicitent les bailleurs de fonds comme source externe de second ordre (Myers et Maljuf(1984)), faute de réserves de capitaux et aujourd'hui de conjoncture économique qui est de plus mauvaise.

Par ailleurs, l'asymétrie d'information conduit à deux risques. Un risque *ex ante* et un risque *ex post*. Dans le cadre du financement, le risque *ex ante* est la probabilité que les fournisseurs de capitaux prennent des décisions sous-optimales. C'est-à-dire d'une part, octroient du crédit aux entreprises ayant une mauvaise solvabilité, et d'autre part, refusent du crédit aux entreprises ayant une très bonne solvabilité: on parle de sélection adverse. Le risque *ex post* quant à lui, est la probabilité que les dirigeants d'entreprise utilisent les fonds à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été initialement prévus.

La surexposition des PME algériennes au rationnement du crédit est un fait économique marquant, qui peut être démontré par la mobilisation de deux modèles théorique de rationnement du crédit d'équilibre (Cieply et Garondin(2005)) <sup>(4)</sup>:

- Le modèle de Stiglitz et Weiss (1981), dont le fondement est l'existence d'asymétrie d'information « *ex ante et ex post*»,
- Le modèle de Williamson (1986) pour lequel, l'existence d'asymétrie d'information est « *ex post* »

## Problématique

La prédominance du marché informel, la fragilité de structures financières des PME Algériennes, les rendent incapables de communiquer aux banques l'information minimale habituellement requise. Cette déficience informationnelle et la fragilité de leurs structures, dans un contexte réputé de forte asymétrie d'information, inhibent leurs accès au financement bancaire qui est considéré comme source principale externe de fonds pour ces entreprises.

---

<sup>(4)</sup> SI LEKHHAL Karim, « Le financement des PME en Algérie : Difficultés et perspectives », voir ; <http://revues.univ-biskra.dz/index.php/rem/article/view/1102>.

A cet effet, nous tenterons de comprendre davantage la problématique de financement des PME Algériennes dans un contexte d'asymétrie d'information en essayant de répondre à la question centrale suivante :

**Comment l'asymétrie d'information influence-t-elle l'équation de financement des PME en Algérie ?**

De cette question principale, peuvent découler quelques questions subsidiaires via lesquelles nous cernons notre sujet, à savoir :

- Quels sont les problèmes d'ordre informationnel qui émanent de la relation de crédit entre la banque et la PME ? et quels sont les mécanismes mobilisés pour les réduire ?
- Quels sont les spécificités, les besoins, le mode de financements des PME en Algérie ?
- Quelles sont les contraintes de financement auxquelles font face les PME Algériennes ?
- Quelles sont les mesures prises par l'Etat pour contrer ce phénomène qui ne cesse de peser lourdement sur leurs avenir ?

Pour tenter d'y répondre, nous nous sommes appuyées sur deux hypothèses que nous tenterons de vérifier à savoir :

**H1** : La relation de long terme et la multi bancarisation apaisent l'asymétrie d'information et diminue les conditions de crédit ainsi la probabilité du rationnement de crédit.

**H2** : L'Etat joue un rôle favorable pour dissimuler le rationnement de crédit

### **Le choix du thème**

L'importance des PME dans la dynamique de relance économique et leurs caractéristiques en terme de : Créativité, de réactivité, de compétitivité et de performance.

Aussi, le spectre d'asymétrie d'information qui inhibe le financement des PME par les banques, seule partenaire de ces entreprises en présence d'un marché financier embryonnaire.

Enfin, l'originalité de ce travail est qui est toujours d'actualité et au centre d'intérêt de tous les chercheurs.

### **Méthodologie et le plan du travail**

Afin d'apporter des éléments de réponse à notre problématique, nous nous sommes basé sur une démarche de recherche scientifique, à travers la construction d'un corpus théorique et conceptuel permettant de mieux cerner notre sujet. Une étude empirique, en utilisant la technique d'échantillonnage aléatoire, moyennant la distribution des questionnaires auprès de quelques PME (tous statuts confondus) et un échantillon de banques (agence) situé au niveau de la commune de BEJAIA, afin d'affirmer ou d'infirmer les hypothèses posées.

Pour parvenir à notre objectif, nous avons structuré notre travail comme suit :

Le chapitre préliminaire, est conçu pour pallier à la complexité que présente le concept PME dans le but de le rendre saisissable par l'établissement d'une classification basée sur un ensemble de critères variés, et, de son choix de financement dans un marché marqué de déficience d'informations, en section 01 ; présenter les différents problèmes qui en découlent, en section 02 ; et enfin, aborder le phénomène du rationnement de crédit, les déterminants qui limitent l'accès au crédit et recenser un certain nombre de moyens utilisés par les banques, les PME et l'Etat pour remédier à l'exclusion éventuelle de ces entreprises du crédit en s'attaquant aux éléments pouvant atténuer ce phénomène, en section 03.

Le chapitre I, sera consacré à l'étude de la PME et de son financement en Algérie, nous développerons les différents concepts élémentaires de celle-ci et nous essayerons d'expliquer la raison de l'engouement de l'Etat pour la création des PME privées malgré leurs faiblesses, en section 01. ensuite, nous allons aborder le rôle et contraintes que ces entreprises rencontrent lors de leurs processus de création à leurs croissance, section 02 ; nous terminerons avec la question de financement en Algérie, section 03.

Le chapitre II, sera dédié à la présentation des différents dispositifs, mesures et structures d'aides et de soutiens à la création d'entreprises en Algérie, en section 01 ; nous évoquerons la question d'asymétrie d'information et le rationnement de crédit en Algérie, en section 02 ; et enfin le rôle de l'Etat dans la réduction de cet asymétrie entre la PME et banque, en section 03.

Le chapitre III, sera consacré à l'étude empirique sur la problématique du financement des PME dans un contexte d'asymétrie d'information qui portera sur une enquête de terrain moyennant un questionnaire et des entretiens auprès d'un échantillon constitué d'agences bancaires et des PME privées implantées dans la commune de BEJAIA.

## **Chapitre préliminaire : Revue de littérature sur la PME et l'asymétrie d'information**

Dans la conjoncture économique et sociale actuelle, il est établi que la PME constitue l'élément indispensable à l'intégration et à la diversification économique, elle peut être même considérée comme la principale source de richesse, d'emploi et moteur de progrès socio-économique.

L'accès limité des PME au financement externe est souvent lié à l'asymétrie de l'information dans la relation de crédit entre les PME et les prêteurs. Dans un tel contexte, il est difficile pour les prêteurs d'apporter des réponses convaincantes pour garantir les besoins des PME en matière de financement.

Nous avons conçu ce chapitre afin de pallier à la complexité que présente le concept PME et dans le but de le rendre saisissable par l'établissement d'une classification basée sur un ensemble de critères variés, et de son choix de financement dans un marché marqué de déficience d'informations, en section 01; présenter les différents problèmes qui en découlent, en section 02; et enfin, aborder le phénomène du rationnement de crédit, les déterminants qui limitent l'accès au crédit et recenser un certain nombre de moyens utilisés par les banques, les PME et l'Etat pour remédier à l'exclusion éventuelle de ces entreprises du crédit en s'attaquant aux éléments pouvant atténuer ce phénomène.

### **Section 01 : Cadre conceptuel des PME**

Bien qu'il y'ait plusieurs définitions de PME, celles-ci sont fondamentalement classifiées en deux approches distinctes, selon les critères de références utilisés.

On distingue :

- *Les critères quantitatifs* : Ils sont nombreux et portent sur les différents éléments constitutifs de l'activité de l'entreprise. Il s'agit de l'effectif, du chiffre d'affaires, du total du bilan.
- *Les critères qualitatifs* : Ils sont utilisés tant pour compléter les précédents, et pour donner une idée précise de la PME en matière de structure interne, de son organisation et de ses méthodes de gestion.



## 1-1 Les approches qualitatives

L'approche qualitative rejoint plus la réalité socio-économique par son caractère descriptif.

De nombreux auteurs ont cherché à la définir de manière qualitative et ceci en proposant un certain nombre de critères jugés indispensables pour mieux la cerner mais tous s'articulent autour de la dimension humaine matérialisée par le chef d'entreprise et de sa gestion personnalisée.

### 1-1-1 La dimension humaine

« La P.M.E est une unité de production ou de distribution, une unité de direction et de gestion, sous l'autorité d'un dirigeant entièrement responsable de l'entreprise dont il est souvent lui-même propriétaire et qui est directement lié à la vie de l'entreprise »<sup>(1)</sup>.

Le chef est omniprésent et les objectifs d'une PME sont principalement ceux du dirigeant. Marchesnay et Julien distinguent deux types d'entrepreneurs visant les deux objectifs suivants :

- Le *PIC* (*Pérennité, Indépendance, Croissance*) : Ce chef d'entreprise cherche à accumuler du patrimoine des actifs, accorde la priorité à la pérennité de son affaire, utilise des capitaux d'origines familiales, car, il craint l'endettement, favorise une logique d'accumulation, au détriment d'une rentabilité apparente.
- Le *CAP* (*Croissance, Autonomie, Pérennité*) : C'est un entrepreneur qui favorise les activités à croissances fortes, et sans doute risquées, cherche l'autonomie de décisions et ne s'inquiète pas des problèmes d'indépendance du capital. En revanche, il ne sera pas préoccupé par la pérennité de son affaire.

### 1-1-2 Le rapport de BOLTON<sup>(2)</sup>

La définition qui y est donnée repose sur trois critères :

- Le fait que l'entreprise soit dirigée par ses propriétaires d'une manière personnalisée ;
- La part du marché relativement restreinte ;
- L'indépendance de la société.

<sup>(1)</sup> JULIEN.P.A et MOREL.B, « La belle entreprise », Montréal, Boreal, 1986, p13

<sup>(2)</sup> [http://www.memoireonline.com/07/09/2436/m\\_Strategies-de-promotion-et-de-financement-des-PME-au-Mali2.html](http://www.memoireonline.com/07/09/2436/m_Strategies-de-promotion-et-de-financement-des-PME-au-Mali2.html)

Il en découle par ceux-ci, que la PME est dirigée par ses propriétaires et non pas par le biais d'une structure managériale formalisée. Donc, centralisation du pouvoir qui dépendra de la personnalité du propriétaire (culturelle, sociale et intellectuelle). Il est entendu que les PME connaissent d'autres concurrents, pour l'obtention des parts marchés ou de contrat, quant à l'indépendance totale de la PME, cette dernière demeure souveraine, ne faisant partie d'aucune grande entreprise.

### 1-1-3 Approche multicritère <sup>(3)</sup>

Quelques approches multicritères ont également été élaborées pour mettre en avant, à côté de l'élément humain toujours prédominant, d'autres caractéristiques plus descriptives.

Pour Wynarczyk(1993), la PME ne peut être définie, sans tenir compte de *l'incertitude* ; liée à la dépendance au marché, du *nombre réduit des clients*, ainsi que, *la fonction managériale* ; qui est concentrée entre les mains du dirigeant et de sa famille.

Dans sa description des caractéristiques qualitatives de la PME, Julien(1990)<sup>(4)</sup>, reprend et retient six critères qui sont :

- *La petite taille* : Caractérisée par une structure simple, des contacts directs, une distance hiérarchique moindre, des relations de travail informelles, tendance à l'autofinancement.
- *La centralisation* : Dans la personnalisation de la gestion et monopolisation du pouvoir entre les mains du propriétaire
- *Une faible spécialisation* de la direction et du personnel, qui constitue un élément stratégique et organisationnel, confère ainsi à l'approche des PME un caractère plus dynamique.
- *Une stratégie intuitive et peu formalisée* découlant de l'étroitesse relation existante entre le dirigeant et ses collaborateurs et qui n'impose pas une formalisation ;
- *Un système d'information interne simple ou peu organisé* : Le système d'information interne des PME est caractérisé par le dialogue direct, l'information étant stricte et peu codifiée.

---

<sup>(3)</sup> FABER pascal, « La motivation du dirigeant de PME : un processus à gérer pour soi-même et l'organisation », graphe, IAE de LILLE, voir : [Http://www.e-rh.org/documents/mo2](http://www.e-rh.org/documents/mo2).

<sup>(4)</sup>[Http://www.erudit.org/fr/revues/ipme/1990-v3-n3-4-ipme5006437/1007988ar.pdf](http://www.erudit.org/fr/revues/ipme/1990-v3-n3-4-ipme5006437/1007988ar.pdf).

- Un système d'information externe simple dont la recherche d'information est informel (pas d'études de marché, ou bien coûteuses et complexes).

Les approches qualitatives multicritères sont nombreuses et variées. Elles font ainsi émerger de multiples typologies de PME : Selon le type de propriété, le type d'objectifs de la direction et la stratégie suivie, l'organisation, les secteurs et opportunités de marché, la situation financière,...etc. Qu'elles soient monocritère ou multicritères, elles convergent pour souligner la personnalisation de la gestion de la PME

## 1-2 Définition quantitative des PME

Selon cette approche, la définition de la PME se base principalement sur trois critères, à savoir :

- Le nombre de salariés ;
- Le Chiffre d'affaires ;
- Les Autres critères.

### 1-2-1 Selon le nombre de salariés

L'effectif est un critère initial essentiel pour déterminer dans quelle catégorie s'inscrit une PME. Il couvre, le personnel employé à temps plein, à temps partiel, ou, de manière saisonnière.

Selon Wtterwulghe, le nombre d'effectif employé peut répertorier les PME en trois catégories :

- ✓ Des *très petites entreprises*, qui sont toutes des unités employant moins de dix (10) salariés ;
- ✓ Des *petites entreprises*, dont le nombre de travailleurs varient entre dix (10) et quarante-neuf(49) employés ;
- ✓ Des *moyennes entreprises*, employant de cinquante (50) à cinq cents (500) employés.

Bien que le nombre d'effectif employé diffère d'un secteur à un autre, rien n'empêche qu'il reste le critère le plus utilisé dans la classification des PME.

### 1-2-2 Selon le chiffre d'affaires(CA)

Correspond au total des ventes, le CA reflète l'importance économique d'une entreprise <sup>(5)</sup>.

Ce critère représente des insuffisances car il peut être manipulé pour des raisons fiscales.

### 1-2-3 Une combinaison des critères

Les tentatives visant plus de finesse dans la détermination du concept des PME/PMI ont tenté d'introduire d'autres critères quantitatifs. Parmi ces derniers, nous trouvons, soit à titre unique, soit combinés : *Le profit brut, la valeur ajoutée, le profit net unitaire, le capital social, le patrimoine net et la part du marché* <sup>(6)</sup>.

Les deux critères essentiels qui permettent de déterminer la spécificité dès la PME sont :

- Le CA soumis aux fluctuations économiques ;
- Le nombre d'employés (parfois difficile à comptabiliser dans une entreprise familiale) selon le secteur économique, l'analyse s'affirmera avec des paramètres tels que le travail et le capital.

### 1-2-4 Les critères de la Small Business Administration (S.B.A)

Afin de rendre la définition de la PME opérationnelle, la S.B.A Américaine a établi des critères quantitatifs, dont les limites diffèrent par secteur, pour chacun des différents programmes d'assistance aux PME.

La S.B.A définit la PME selon deux critères cumulatifs :

- L'indépendance, tant pour la dépendance du capital que pour la gestion ;
- L'absence de position dominante sur le marché dans son secteur d'activité.

Des critères de taille et de CA sont ajoutés à ces deux éléments, qui varient selon les secteurs d'activités. Ils apportent leurs contributions à la définition de la PME en se basant sur le nombre d'employés et le volume des ventes.

---

<sup>(5)</sup> JULIEN.P.A, « Les PME : bilan et perspective », Ed. Economica, Paris 1997, p6.

<sup>(6)</sup>BOUKOUROU Aldjia, « Essai d'analyse des stratégies de pérennité dans la PME », Univ. TIZI- OUAZOU, 2001, p15.

Il est décrit sur le tableau suivant :

**Tableau n°01 : Les critères retenus par la S.B.A**

<b>Groupe d'industries</b>	<b>Critères</b>	<b>Intervalles des limites en millions de dollars</b>
<b>Commerce de gros</b>	Travailleurs occupés	<100
<b>Commerce de détail</b>	Recettes maximales annuelles	De 5-20 selon les sous-secteurs
<b>Construction</b>	Travailleurs occupés	De 7-17 selon les sous-secteurs
<b>Manufacture</b>	Travailleurs occupés	De 500-1500 selon les sous-secteurs
<b>Transports</b>	Recettes maximales annuelles	1-25 selon les sous-secteurs
<b>Extraction</b>	Travailleurs occupés ou recettes maximales annuelles	Moins de 500 ou moins de 5
<b>Agriculture</b>	Recettes maximales annuelles	De 0.5-9 selon les sous-secteurs
<b>Service</b>	Travailleurs occupés ou recettes maximales annuelles	De 500-1500 ou de 3.5 à 21.5 selon les sous-secteurs

Source : WITTERWULGHE.R, « la PME une entreprise humaine », ed.DE BOECK, Paris 1998, p.26

### 1-2-5 Les critères de l'Union Européenne

La commission européenne définit la PME, comme la combinaison de critères quantitatifs, tels que : *Le nombre des travailleurs, profit net, valeur ajoutée, capital, bénéfice, chiffre d'affaires.*

Les nouvelles recommandations apportées par la Commission Européenne pour définir la PME, ont été établies en 2005 et sont toujours d'actualité<sup>(7)</sup> :

- ✓ Employant moins de 250 employés ;
- ✓ Avec un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions € ;
- ✓ Bilan annuel inférieur à 43 millions €.

Si les approches quantitatives servent surtout à l'élaboration d'échantillon du travail, l'ensemble de la communauté scientifique s'accorde pour dire, qu'il faut leur associer des approches qualitatives, dans un souci d'une meilleure prise en compte des réalités des PME.

<sup>(7)</sup> Voir, [http://ec.europa.eu/small-business/faq/index\\_fr.htm#theme-1](http://ec.europa.eu/small-business/faq/index_fr.htm#theme-1).

### 1-3 Le choix de financement des PME

Les actifs d'une entreprise sont, soit, financés entièrement par des *fonds propres*, soit, financés en partie par ces derniers et le reste par *dette*.

La théorie sur le financement de l'entreprise, dans un marché parfait, prédit que l'entreprise est libre de financer ses investissements par des fonds propres ou par la dette sans que cela affecte sa valeur sur le marché. De ce fait, les fonds internes et les fonds externes sont des substituts parfaits (Modigliani et Miller(1958)). Or, cette dernière, basé sur la perfection des marchés, l'absence de coûts de faillites, de coûts de transactions et de conflits d'intérêts, ont été critiqués dans la littérature financière, du fait qu'elles ne reflètent qu'une infinie réalité observé chez les PME.

Cependant, dans un climat réputé d'incertitude sur le marché ; le rendement moyen ne serait pas forcément égal au taux d'intérêt du marché. La prise en compte du rôle joué par la fiscalité <sup>(8)</sup> et les coûts de faillites <sup>(9)</sup> dans l'explication de la structure financière n'est pas toujours aisée. Ang(1991,1992) affirmait qu'il n'existe pas de distinction entre les ressources financières de l'entrepreneur et celles de son entreprise. Dans ces conditions, il peut être difficile de déterminer avec précision l'avantage fiscal de la dette en contexte des PME.

Selon Myers et Maljuf (1984), les entreprises préféreraient dans l'ordre hiérarchique, le financement de leurs activités ; des *sources internes* (moins risquées) aux *sources externes* (plus risquées), dans ce dernier, par *dette* (emprunt) à celui par *fonds propres*. Une structure financière dominée par la dette pourrait donc être le fait d'une stratégie du dirigeant afin de conserver le contrôle de l'entreprise.

Hayes et AL(2003), constatent que la plupart des PME comptent sur les fonds propres internes tel que des bénéfices non distribués des capitaux propres de propriétés, et des prêts des actionnaires, trop peu d'entre elles obtiennent des fonds externes, ainsi, la dette externe auprès des institutions financières est réservée à financer des projets de croissances.

Les adeptes de la théorie de l'agence, préconisent l'endettement aux sources internes car il permet de résoudre une partie des coûts d'agence émanant des conflits d'intérêt entre le

---

<sup>(8)</sup> Le niveau optimal de l'endettement proviendrait de la compensation entre l'avantage fiscal de la dette et le coût qui y sont associés sous contrainte que l'entreprise dégage un résultat d'exploitation positif.

<sup>(9)</sup> Dus à l'inexpérience de dirigeant, à l'absence des pratiques de gestions financières, à la prépondérance du dirigeant et à la dépendance envers les partenaires (clients ou fournisseurs)

dirigeant et les actionnaires à travers la réduction des *free cash-flow*<sup>(10)</sup> disponible au dirigeant.

Ross(1977), précurseur de la théorie du signal ; perçoit l'endettement comme un indicateur (signal) de la solvabilité de l'entreprise, c'est-à-dire, sa capacité à honorer ses engagements à échéance. Cette dernière repose sur l'effet de levier d'endettement<sup>(11)</sup>, c'est-à-dire ; il désigne l'utilisation de l'endettement pour augmenter la capacité d'investissement d'une entreprise, et l'impact de cette utilisation sur la rentabilité des capitaux propres investis. Quel que soit le moyen de communication choisi, à savoir, le financement par dette ou fonds propres, celui-ci porte conséquence négative où le signal s'avèrerait erroné (Vermimen(2002)).

## **Section02 : L'asymétrie de l'information**

L'information occupe une place importante dans les échanges. Lorsque celle-ci est répartie de façon uniforme entre les agents ; on parle de situation symétrique de l'information, le cas contraire, d'asymétrie de l'information.

La théorie de l'asymétrie d'information dérive de la discipline qui est connue sous le nom de « l'économie d'information »<sup>(12)</sup>, et a remis en cause les conditions de transparences du marché en concurrence pure et parfaite.

### **2-1 Définition de l'asymétrie de l'information**

L'asymétrie d'information est une situation de conflits ou de divergence d'intérêts. Elle apparait lorsque des informations particulières sont cachées par certains, dont ils sont les seuls à connaître, dans l'objectif de maximiser leurs espérances.

« On parle d'asymétrie d'information lorsque les différents protagonistes d'un échange ne sont pas, également informés, de la qualité exacte du produit ou du service sur lequel porte la transaction, le vendeur dispose généralement d'une meilleure information que l'acheteur. Ces déficits informationnels créent des perturbations dans le fonctionnement des marchés

---

<sup>(10)</sup> Flux de trésorerie disponibles générés par l'actif et qui doivent être répercutés entre ceux qui l'ont financés(actionnaire et prêteurs).

<sup>(11)</sup> L'effet de levier augmente la rentabilité des capitaux propres tant que le coût de l'endettement est inférieur à l'augmentation des bénéfices obtenus grâce à l'endettement. Dans le cas inverse il devient négatif.

<sup>(12)</sup> FEKIH Fatma Zohra, « Etude de la relation crédit –information ; Essai de matérialisation en donnée de pana à travers la mise en place des bureau de crédits », Univ, Abou Baker Belaid, Tlemcen, 2013/2014, p.64.

comme l'a démontré Akerlof dans son célèbre exemple de voitures d'occasions (Lemons) »<sup>(13)</sup>.

La relation entre l'entreprise qui présente le dossier de crédit, et la banque qui veut financer le projet d'investissement, est caractérisé par une asymétrie informationnelle à différents niveaux. Cela provient du fait que l'entrepreneur dispose d'une information considérée comme étant confidentielle et touchant la valeur du projet ainsi que son propre mode de gestion ; et la banque, qui se trouve dans l'incapacité de choisir les bons projets.

Donc, dans le cadre de financement des PME ; la probabilité de remboursement du prêt, préoccupation du bailleur de fonds ; dépend à la fois de la qualité du projet et du comportement de l'emprunteur au cours du temps.

## **2-2 Les différents risques découlant de l'asymétrie d'information**

Les différents risques qui peuvent provenir de la déficience informationnelle entre le bailleur de fond et l'emprunteur sont :

### **2-2-1 Le risque ex ante « l'anti sélection »**

C'est la probabilité que les fournisseurs de capitaux prennent des décisions sous optimales du fait que ce dernier est dans l'incapacité de sélectionner parfaitement les bons projets des mauvais. C'est-à-dire, d'une part, octroient des crédits aux entreprises ayant une mauvaise solvabilité, et d'autre part, refusent d'octroyer des crédits aux entreprises ayant une très bonne solvabilité (*sélection adverse ou auto sélection*).

Dans le contexte d'une sélection adverse, la structure financière pourra servir d'un signal pour détecter le choix et la stratégie à appliquer par les bailleurs de fonds.

Dans un célèbre article, intitulé ; « the market for lemons : Quality uncertainly and the market mechanisms », Akerlof.G (1970) introduit pour la première fois la notion d'anti sélection (appelée, sélection adverse) en utilisant l'image du marché de voitures d'occasions.

Ce marché est constitué de voitures, de bonnes et de mauvaises qualités, dont seul le vendeur connaît les propriétés mais que l'acheteur ne sait pas différencier, ex ante. Il ne saura qu'ex post, après avoir roulé, s'il a fait une bonne ou une mauvaise affaire.

---

<sup>(13)</sup> DESCAMPS.C et SOICHOT.J, «Economie et gestion de la banque », Ed, Ems, Paris, 2002,p.13.



Il explique que la difficulté d'identifier la qualité de produits différents, résultant de la sélection adverse pourrait relever de l'incapacité d'obtenir des informations fiables concernant les caractéristiques de biens apparemment identiques et cela du fait que les individus préfèrent détenir des informations qu'ils considèrent comme confidentielles.

Ainsi, si les bons véhicules ne peuvent pas être distingués des mauvais (rossignols), les vendeurs de bonnes autos veulent un prix suffisant tandis que les vendeurs des rossignols acceptent un prix plus bas. Mais les acheteurs ne peuvent pas courir le risque de payer le prix normal pour un rossignol. En effet, ils choisissent les voitures présentant un prix intermédiaire (prix moyen)<sup>(14)</sup> ; ce qui pousse les bons vendeurs à se retirer du marché. Lorsqu'il ne reste plus que les rossignols, les acheteurs se retirent aussi et le marché disparaît.

En transposant ce modèle sur le marché de crédit bancaire, la banque jouerait le rôle de l'acheteur non informé d'Akerlof (1970), et, le vendeur serait l'emprunteur, ayant toute l'information sur le bien qu'il comptera vendre

De ce fait, la sélection adverse apparaît dans le cas où l'emprunteur conserve un avantage informationnel sur sa banque. Dans ce cas, la banque fixe des taux d'intérêts assez élevés pour leur permettre de se couvrir de la probabilité de tomber sur de « mauvais emprunteurs », mais ces taux risquent de fuir les « bons emprunteurs » qui mériteraient des taux d'intérêts plus faibles. Ce comportement, censé maximiser le résultat de la banque, encourage les emprunteurs risqués et décourage les emprunteurs de qualité. Alors que, les « bons emprunteurs » considèrent le coût de crédit trop cher, préfèrent changer d'attitude ou se retirer du marché du financement bancaire, les emprunteurs aux projets les moins viables et pour qui l'important étant l'obtention du financement, resteront. Cette structure implique une augmentation des coûts de financement pour la PME, ainsi une augmentation des risques de crédit.

Par ailleurs, les emprunteurs risqués ont une demande de crédit moins élastique aux taux d'intérêts, la banque sélectionne involontairement les emprunteurs risqués et se voit dans l'obligation d'augmenter ses taux. Il existe un seuil au-dessus duquel l'augmentation du risque est plus forte que l'augmentation du taux<sup>(15)</sup>. L'ajustement par le prix n'est donc pas une solution efficace.

---

<sup>(14)</sup> Résultante de la moyenne des prix des bonnes et des mauvaises occasions

<sup>(15)</sup> La pénalisation consiste à faire payer une prime de risque plus élevée que le risque effectif

Il en découle, que non seulement les emprunteurs à faibles risques n'ont pas pu trouver le moyen de financer leurs projets, mais tous les emprunteurs à haut risques n'ont pas réussi à se faire financer car la banque était contrainte de procéder à un ajustement sur les quantités. Le crédit est rationné (Stiglitz et Weiss(1981)).

La sélection adverse témoigne par conséquent de la difficulté pour les bailleurs de fonds à discerner les meilleurs projets (Chérif(1999)), et que les perdants sont toujours les bons produits et les bons clients.

### **2-2-2Le risque ex post « aléa moral »**

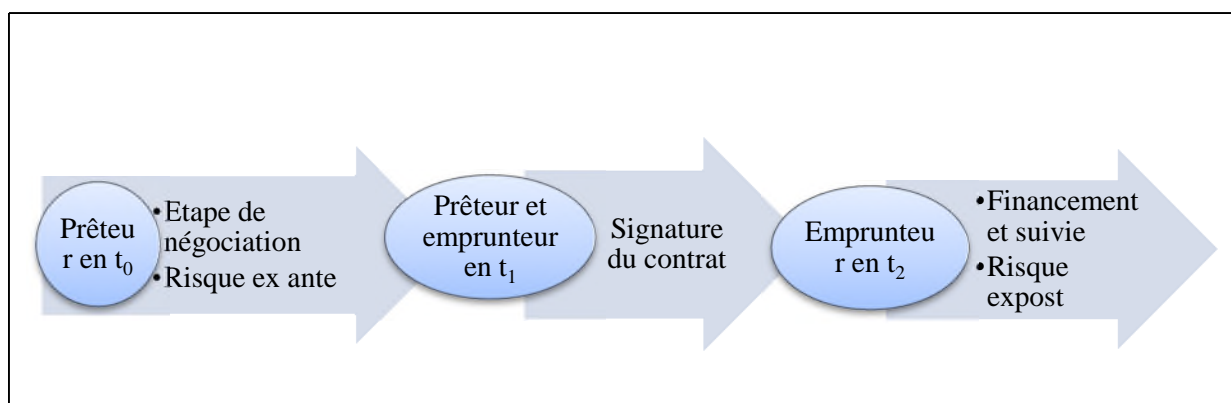
L'aléa moral, appelé aussi « le hasard moral » provient de l'asymétrie informationnelle qui se crée entre la firme et la banque après signature du contrat de crédit. Cette notion de risque permet de mettre l'accent sur les comportements stratégiques résultants de l'inobservation de certaines actions et se traduisent par le non-respect des engagements (Arrow(1963)).

Autrement dit, c'est la probabilité que le dirigeant d'entreprise utilise tous, ou, une partie des fonds alloués à d'autres fins, que celles pour lesquels, ils ont été initialement prévus, affectant, ainsi, sa capacité de remboursement et laisse planer un doute sur le respect des conditions du contrat.

Ce type de comportement, marqué par l'opportunisme au sens de Williamson(1958), peut être adopté à chaque fois qu'il y ait asymétrie de l'information.

L'intermédiaire financier est le seul à disposer à la fois des moyens et la motivation pour exercer la fonction de contrôle d'une façon adéquate et cela du fait de sa dimension, ainsi que le montant de la créance.

Nous avons récapitulé sur la figure ci-après, les différentes étapes liées au financement et à l'asymétrie de l'information qui en découle.

**Figure n°01 : Risque ex ante et risque ex post**

**Source :** Elaboré par nous même, comme récapitulatif, à partir des donnée ci-dessus.

*L'intervalle  $[t_0 t_1]$*  : Représente l'étape de négociation du contrat de crédit ou de transaction financière, entre l'emprunteur et le prêteur, sur la qualité et les caractéristiques du projet et à partir desquels le prêteur va prendre la décision quant à la signature ou pas du contrat. C'est une étape dite d'incertitude décisionnelle.

*L'intervalle  $[t_1 t_2]$*  : Concerne la durée de financement après signature du contrat, autrement dit, *l'agent financé*. Elle relève du comportement et de l'honnêteté et de la volonté de l'emprunteur quant au remboursement de son emprunt.

L'opacité informationnelle des PME rend le risque difficile, voire impossible, à estimer par les bailleurs de fonds ; la raison pour laquelle, ces derniers pourraient leur infliger un rationnement de crédit afin de se prémunir contre le risque (ex ante ou ex post).

### 2-3 La théorie de l'agence

La théorie de l'agence repose sur l'hypothèse néoclassique de rationalité parfaite des agents et trouve son origine dans les analyses d'Adam Smith, de Berle et Means(1932)<sup>(16)</sup>, et celle de Micheal Jensen et William Meckling(1976)<sup>(17)</sup>.

La théorie de l'agence à deux caractéristiques principales :

- Relation de délégation ;
- Asymétrie d'information.

<sup>(16)</sup> Voir : [Http://egocognito.over-blog.com/article-5137509.html](http://egocognito.over-blog.com/article-5137509.html)

<sup>(17)</sup>Ibid.

Une relation d'agence naît dès-lors qu'une personne en engage une autre pour accomplir une mission qui nécessite une délégation de pouvoir.

Donc, il y'a relation d'agence, lorsqu'une partie (*le principal*) engage par contrat, une autre partie (*l'agent*) qui doit lui procurer certains services de gestion, en lui donnant certains pouvoirs sur les ressources qui ne lui appartiennent pas.

La délégation est associée à une imperfection de l'information qui peut être de deux ordres :

- Le principal n'a qu'une information limitée sur les caractéristiques de l'agent (situation dite de *sélection adverse*) ;
- Il observe imparfaitement son comportement (situation dite *aléa moral*).

Donc la relation entre le principal et l'agent est caractérisée par l'asymétrie d'information.

Pour contraindre le comportement d'opportuniste de l'agent, le principal engagera des coûts dénommés coûts d'agence (Jensen 1986), qui sont :

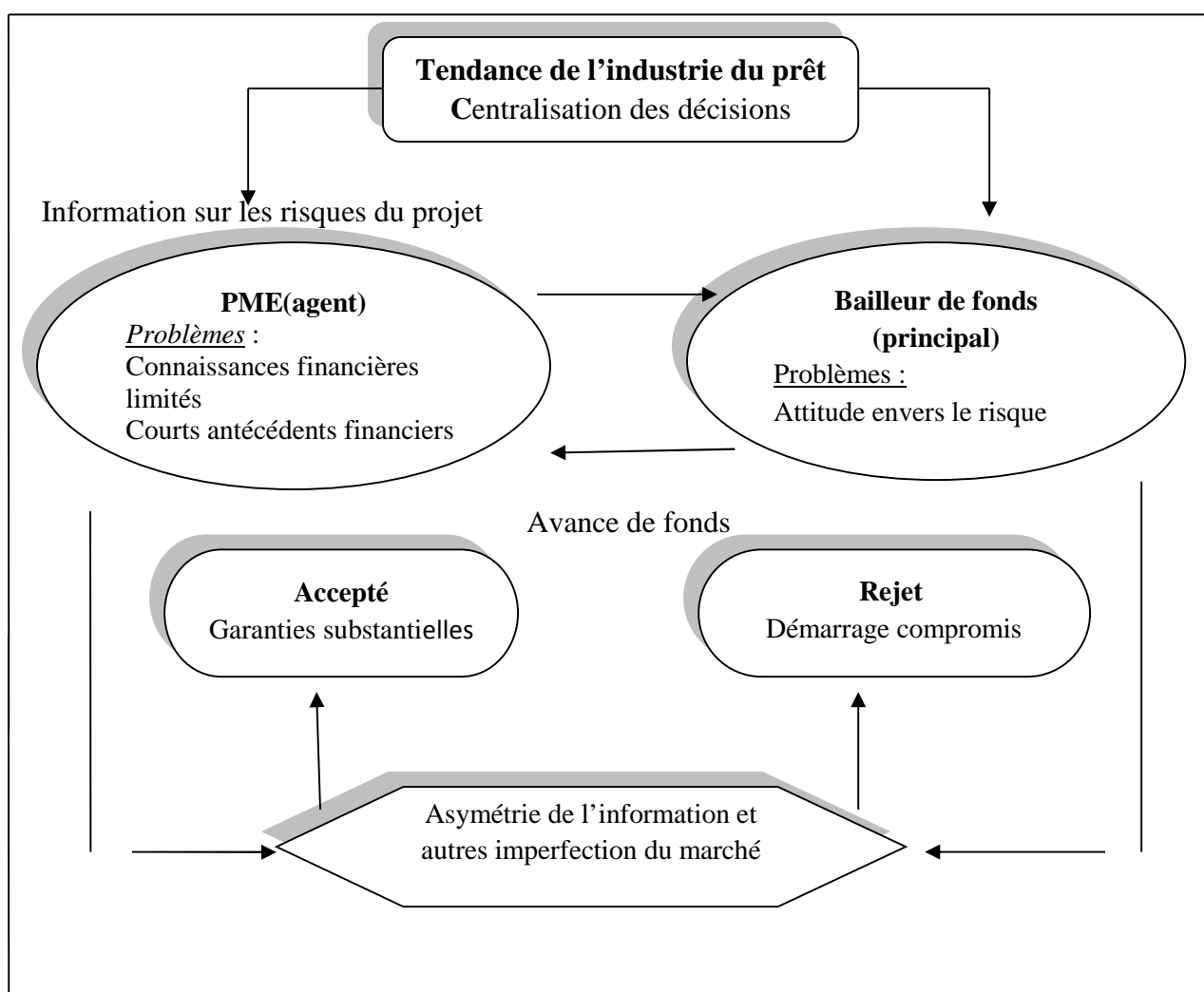
- *Coûts d'obligations* : Ils font référence aux dépenses faites par l'agent afin de démontrer au principal qu'il n'agit pas à l'encontre de ses intérêts.
- *Coûts de surveillance* : *A la charge du principal*. Sont des coûts liés à la gestion de l'information, de surveillance et l'incitation pour s'assurer d'une bonne communication de l'information. Ils visent à vérifier que la gestion du mandataire est compatible avec la maximisation de son utilité.
- *La perte résiduelle* : Correspond à l'écart inévitable entre le résultat de l'action de l'agent pour le principal et ce qu'aurait donné un comportement de maximisation effective du bien-être du principal.

*La relation de crédit* entre agent et créancier est sujette à l'asymétrie ; elle peut s'apparenter à une relation d'agence par laquelle, le créancier (le mandant) confie une partie de sa richesse au débiteur (le mandataire), qui s'engage à lui rembourser le capital emprunté avec des charges d'intérêts aux conditions fixées dans un contrat établi au préalable entre les deux parties contractantes. Ces dernières œuvrent de façon à maximiser leurs utilités, tout en cherchant à profiter des failles des contrats liés à l'incertitude et à l'inobservabilité.

Par conséquent, un conflit d'intérêt entre les deux parties, proviendrait d'une part, du comportement opportuniste du dirigeant de l'entreprise qui utilise des fonds obtenus pour les allouer à des projets plus risqués en espérant avoir un rendement plus élevé, ou à de nouveaux projets ou des actions plus impératives( St-Pierre(1999)), ou pour satisfaire leurs besoins personnels( Petit et Singer(1958)), et d'autre part, émane des objectifs du créancier qui cherche d'abord la sécurité( remboursement de son capital) en infligeant des garanties importantes sur le dirigeant.

Cette figure schématise le financement des PME et l'asymétrie d'information.

**Figure n°02 : L'asymétrie de l'information et le financement des PME**



**Source :** Adapté de Tucker et Lean(2003), tiré de St-Pierre(2004)<sup>(18)</sup>.

<sup>(18)</sup> NGNIKEU NGUE BONG Julie Landrine, « L'influence de la stratégie d'affaire sur le niveau et les déterminants de l'endettement des PME », Univ, Quebec à trois-rivière, sept, 2001, p.26.

D'après cette figure, la PME soumet à sa banque son projet pour financement. La banque, après l'analyse de son dossier, dépendamment du contexte de déficience informationnelle et autres imperfections des marchés, pourrait accepter de financer le projet sous des contraintes élevés (garanties, taux élevé, etc.), ou le rejeter.

### **Section03 : Rationnement de crédit et mécanismes de résolutions**

La relation de financement est fondamentalement une relation d'incertitude. Cette dernière émane de divergence d'objectifs entre l'emprunteur et le créancier. De ce qui a été énoncé précédemment, l'opacité fermerait l'accès au financement externe si elle n'était, au moins en partie, dissipée par la relation banque-PME

Dans cette section, nous allons aborder les différentes définitions du rationnement de crédit ainsi que les déterminants qui limitent l'accès aux crédits des PME, essayer d'aborder les solutions dites, classiques, par l'intermédiation financière ; les solutions émanant de la relation banque-PME ainsi le rôle de l'Etat comme acteur amortisseur de ce phénomène

#### **3-1 Définition du rationnement de crédit**

Le rationnement de crédit est une expression vulgarisée qu'on emploie souvent à tort en le confondant à un phénomène cyclique ou à un phénomène structurel. Dans la phase décroissante du cycle, et plus encore en période de crise, d'inflation, et en période de récession ; les entreprises ressentent des conditions de crédits plus strictes. Ces derniers ne sont qu'un resserrement de crédit et non un rationnement de crédit (JLB (2013)).

##### **3-3-1 Définition du rationnement selon le modèle de STIGLITZ et WEISS(1981)**

Pour qu'il y ait rationnement de crédit : « il faut que les entreprises se voient refuser un prêt alors qu'elles sont prêtes à payer le prix prévalent pour un prêt de ce type à un emprunteur de cette classe de risque. C'est alors, la preuve d'un ajustement par la quantité. Par contre, si le prix (monétaire et non monétaire) augmente à ceux d'une dégradation du marché bancaire, l'évincement des entreprises qui n'acceptent pas ces conditions ne peut être qualifié de rationnement de crédit car c'est un ajustement par les prix »<sup>(19)</sup>.

---

<sup>(19)</sup> STIGLITZ et WEISS(1981), « Crédit rationing in markets with imperfect information », cité par BESSON Jean Louis, « Financement des entreprises », cours, 2013, p.104.

Autrement dit, le rationnement de crédit est le phénomène par lequel la demande des fonds excède l'offre de fonds de telle sorte qu'une catégorie de candidats au prêt se voit refuser l'accès à un financement (Eber(1996)).

Stiglitz et Weiss(1981), ont montré dans leur modèle, l'influence du taux d'intérêt sur la probabilité de défaut de remboursement des prêts en présence de gap informationnel. Le rationnement de crédit qui en découle est caractérisé par le refus du secteur bancaire de prêter à des individus ou à des entreprises, même si ceux-ci sont prêts à supporter des charges d'intérêts élevées pour couvrir les frais <sup>(20)</sup> de la banque.

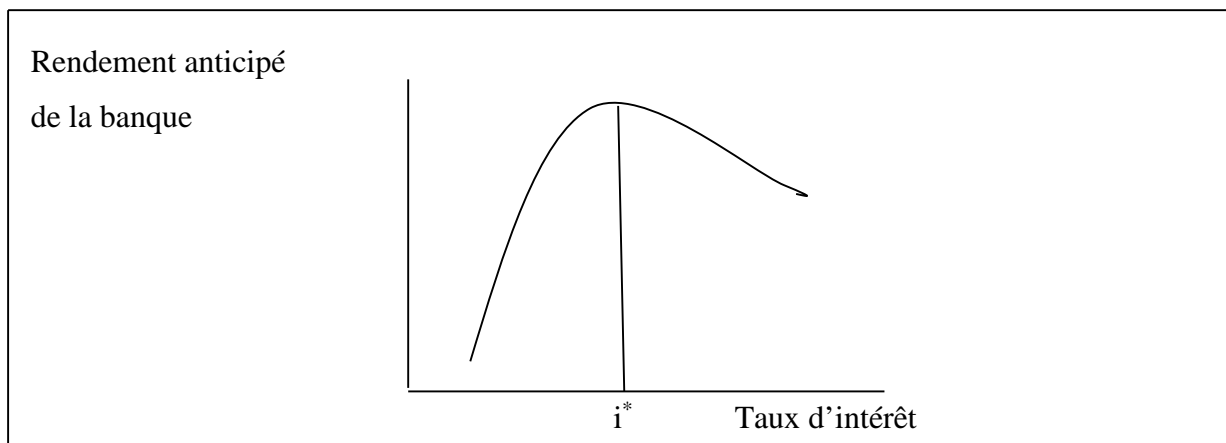
Dans leur modèle, il est conclu que la disponibilité d'un emprunteur à payer son crédit, donne un signal sur le niveau de risque de son projet. Ainsi, les emprunteurs qui sont disposés à payer très cher sont en moyenne les plus risqués. Ces derniers sont prêts à payer un prix élevé parce qu'ils perçoivent leur probabilité de remboursement faible.

En effet, le taux d'intérêt affecte le risque moyen de portefeuille de prêts de la banque ; d'une part, il élimine certains emprunteurs potentiels (l'effet de sélection adverse), et d'autre part, il affecte le comportement des emprunteurs (l'effet d'incitation ou d'aléa moral). Par conséquent, si les prix affectent la nature des transactions, il ne peut pas simultanément équilibrer le marché.

L'offre et la demande du crédit dépendent du taux d'intérêt, et le rendement anticipé de la banque est fonction de la probabilité du remboursement de l'emprunt.

---

<sup>(20)</sup> Comprennent : Les coûts de refinancement sur le marché monétaire, frais de gestion, la marge bancaire, la prime de risque nécessaire pour compenser les pertes subies lors du défaut d'un emprunteur.

**Figure n°03 : Taux d'intérêt et le rendement de la banque**

Source : Stiglitz et Weiss (1981)<sup>21</sup>

$i^*$  : Taux de rendement optimal à partir duquel le rendement prédit par la banque est à son maximum et où la demande excède l'offre.

$i > i^*$  : Le rendement anticipé de la banque décroît du fait de l'augmentation du taux d'intérêt ; car le choix de la banque se concentre sur la minimisation du risque émanant de la sélection adverse <sup>(22)</sup> et d'aléa moral <sup>(23)</sup>, plutôt d'en tirer profit de l'augmentation des taux d'intérêts.

Résultat, au-delà du  $i^*$ , la banque ne fournira pas de crédit aux emprunteurs et les taux d'intérêts n'équilibrent pas l'offre et la demande : Le crédit est rationné.

Autrement dit, Le rationnement est pratiqué selon Stiglitz et Weiss(1981), dès que la demande de crédit pour un taux d'intérêt optimal dépasse l'offre de la banque.

**3-3-2 Définition du rationnement selon le modèle de WILLIAMSON(1986)**

Williamson(1986), de son côté, développe un modèle où les résultats des emprunteurs potentiels ne sont pas directement observables. En effet, il estime que le prêteur est confronté à un comportement opportuniste qui apparaît une fois que le projet a été financé et réalisé. Dans ce cas, le prêteur contrôle l'entreprise (le monitoring) pour limiter ce comportement et

<sup>(21)</sup>STIGLITZ Joseph. E, WEISS Andrew, « Crédit rationing in markets with imperfect information », Revue économique Américaine, vol.71, n° 3, juin 1981, p.p.393 ,410.

<sup>(22)</sup> Plus le taux d'intérêt augmente, plus le risque moyen des emprunteurs augmente, les profits de la banque pouvant alors décroître.

<sup>(23)</sup> L'augmentation du taux d'intérêt influe sur le comportement des emprunteurs et le rendement de leurs projets, par conséquent, l'emprunteur augmente le risque du projet pour maintenir la rentabilité.



pour récupérer, le cas échéant, le montant requis ou engager une procédure de mise en liquidation.

Il montre que la réduction des coûts transactionnels, due à la surveillance coûteuse des emprunteurs, est permise par l'existence *d'intermédiaires financiers*. Toutefois, ces coûts ne sont pas complètement éliminés. Ceci justifie l'apparition d'un rationnement potentiel de la demande de crédits (existence d'une demande excédentaire non satisfaite).

La relation d'incertitude dans le financement entre la banque et la PME, engendre un phénomène de rationnement de crédit dont il est possible d'analyser comme une solution imparfaite au manque de transparence et à l'hétérogénéité des différents projets d'emprunts.

### 3-2 Les déterminants du rationnement du crédit

Cinq principaux groupes de variables peuvent être retenues comme influençant sur la décision de la part des banques d'exclure certains de leurs clients du crédit (Okurut et al(2011))<sup>(24)</sup> :

#### 3-2-1 Les caractéristiques de l'emprunteur

Argument principal de limitation de leur accès au marché de crédit. Il s'agit essentiellement des :

- *Caractéristiques démographiques*: La taille de l'entreprise est prise en considération, dans le traitement de dossier du crédit, elle est liée négativement à la probabilité du refus d'octroi de prêt (Levenson et Willard(2000)); l'âge de la PME est un indicateur clé de sa capacité de survie, de la qualité de son management, de l'amélioration de son image positive et sa réputation (Diamond(1991); Cole(1998); Beck et al(2006); Steijvers(2008); Hashi and Toci(2010); le secteur d'activité à travers ses performances intégrales, et ses évolutions constitue un indicateur pesant dans l'évaluation de la situation, de toute entreprise appartenant à ce secteur, Abo.J. (2007) ; Cole(1998) ; Beck et Levine(2002) ; Cowling et Mitchell(2003)).
- *Caractéristiques du système de gestion* : Le degré de concentration de gestion traduit par le contrôle de l'entreprise qui est totalement assuré par les propriétaires dirigeants ou l'actionnaire majoritaire chose qui constitue, selon Bellentante et Levratto (1995), un facteur considérable d'accroissement des coûts et de probabilité de faillite ; le niveau de formalisation des systèmes d'information de la PME, élément fondamental pour la réduction des asymétries d'information ; la structure

<sup>(24)</sup> Revue Marocaine de gestion et d'économie, Vol3, n°7, juillet- décembre 2016.

*organisationnelle et le degré de spécialisation des tâches* informent sur le bon fonctionnement de l'entreprise et peuvent rassurer les banques de la bonne gestion de la PME à titre d'exemple les faiblesses en gestion financière des entrepreneurs impactent la qualité des informations qu'ils fournissent aux banques (McMahon et al(1993) ; *les caractéristiques de la stratégie adoptée* par l'entreprise est également une donnée importante sur laquelle s'attardent les banquiers dans l'appréciation d'un dossier de crédit.

- *Caractéristiques patrimoniales et de rentabilité* : Il s'agit tout d'abord de la *valeur des garanties offertes* par l'entreprise qui influence le comportement de rationnement du crédit pratiqué par la banque (Ghosh et al(1999)), et, qui informe sur ce que détient l'entreprise. Ensuite *le degré de profitabilité de l'entreprise*, qui informe les banques sur la capacité de l'entreprise à dégager des bénéfices suffisants pour rembourser les emprunts contractés, est une variable déterminante dans l'accès des PME au financement (Klapper et al(2006) ; McMahon et al(1993)).
- *Le profil du dirigeant-propriétaire* de la PME a une forte incidence sur l'accès au financement bancaire. Cavalluzzo et al(2005) et Han(2008), ont analysé l'influence des caractéristiques de l'entrepreneur sur les contraintes financières relatives aux PME et ils les ont associées à la probabilité de refus du prêt. *La formation et l'expérience professionnelle du propriétaire-dirigeant* de la PME sont corrélées positivement avec la disponibilité du crédit puisque l'entrepreneur, disposant d'un niveau de formation élevé, est censé réduire l'asymétrie d'information entre la banque et son entreprise (Krasniqi(2010)). Bien qu'il existe d'autres caractéristiques du dirigeant-propriétaire telles que l'âge, la propriété de la famille, etc., qui agissent sur la décision de la banque.

### **3-2-2 Les caractéristiques du prêteur**

La probabilité du rationnement du crédit peut être aussi associée aux spécificités de la banque elle-même. Tout d'abord, la structure organisationnelle de la banque joue un rôle important dans l'accès des PME au crédit (Petersen et Rajan (1994), (1995); Berger et Udell, (1996); (2002); Black and Strahan(2000)). C'est le résultat qui se dégage d'ailleurs de l'étude menée par Vitols (1995), en Allemagne, en raison de l'importante décentralisation du marché

du crédit et de l'action considérable, au niveau local, des Caisses d'Épargne et des Banques Coopératives.

L'importance du rationnement du crédit dépend en effet de la *proximité* existante entre la banque et la PME. Des études empiriques montrent que les petites entreprises américaines ont une grande probabilité d'être rationnées si elles sont situées dans une zone dominée, en termes de parts de marché, par une banque à succursales multiples (Leeth, Scott et Dunkelberg(1987). Riding, Haines, Thomas (1994) et Riding, Swift (1993) aboutissent aux mêmes conclusions au Canada.

De même, la taille des fonds propres de la banque affecte ses mécanismes d'octroi du crédit (Stein(2002) ; Berger et al(2005). En fait, le niveau des fonds propres déterminé et exigé par le comité de Bâle impose aux banques deux situations : Diminuer leur total bilan ou augmenter leur capital. Dans le cas où la banque est obligée de procéder à un désendettement, le rationnement des offres de crédit est utilisé fortement. En effet, Sapienza (2002) a stipulé que plus la banque est large, plus elle réduit l'offre du crédit aux petits et moyens emprunteurs.

En outre, la proximité physique de la banque par rapport aux PME joue un rôle essentiel dans l'accès de ces entreprises au financement bancaire. Ce propos a été argumenté par le fait que cette proximité accroît la disponibilité des informations liées à l'environnement de l'entreprise et diminue les coûts de transfert d'information utile à la banque dans les phases du « monitoring » et « screening ». En effet, les PME ont plus de chance d'accéder aux emprunts offerts par les banques proches d'eux géographiquement et caractérisées par leur petite dimension (Saunders et Allen(2002). Ainsi les banques exigent des conditions de prêt rigides davantage pour les emprunteurs loin d'eux. La distance de la PME du centre de prise de décision de la banque est également cruciale dans le processus de prêt.

### **3-2-3 Les caractéristiques de la relation emprunteur-préteur**

La force de *la relation entre la banque et la PME* génère de l'information privée qui réduit l'asymétrie d'information, et par conséquent, favorise la décision d'octroi du crédit en faveur de la PME. Cette relation est caractérisée par plusieurs facteurs qui interviennent dans le processus d'évaluation et dans le comportement du rationnement du crédit de la banque.

Dans ce cadre, la durée de la relation entre la banque et la PME a été reconnue dans les modèles théoriques traitant de la question du choix de financement (Petersen et Rajan(1994) ;

Von Thadden(1995)). Elle abaisse les coûts de l'emprunt et la probabilité d'exigence des garanties par la banque (Berger et Udell(1995). Elle permet également de réduire l'asymétrie d'information entre la banque et la PME et ainsi la probabilité du rationnement du crédit. Par contre, Cole et al(1998) constatent que la durée de la relation n'est pas aussi importante que la relation « *intense* » elle-même, puisque celle-ci augmente la probabilité d'obtenir un crédit supplémentaire et avoir une réponse favorable pour la demande du prêt de la part de la banque.

En outre, *les relations bancaires multiples* d'une entreprise affectent son accès au crédit. D'un côté, cette multibancarité diminue le risque de pénurie des liquidités de la banque et évite d'abandonner les projets d'investissement par les entreprises (Detragiache et al(2000)). D'un autre côté, le recours des PME à une seule banque réduit leur pouvoir de négociation et augmente celui de la banque (Bris et Welch(2005), facilite l'accès au financement de la PME et rend les projets d'investissement à financer rentable (Gobbi et Sette(2014). Dans ce sens, la décision de la banque sur l'octroi du crédit à une PME est influencée par le nombre des relations bancaires nouées par l'entreprise.

En dernier lieu, *l'historique d'endettement bancaire* représente également un signal fiable de solvabilité de l'emprunteur, et l'investissement de la banque dans la récupération des informations sur l'entreprise joue un rôle primordial dans la décision du rationnement du crédit prise par la banque (Steijvers et Voordeckers(2009)).

### **3-2-4 Les caractéristiques du projet financé**

Par ailleurs, les spécificités du projet d'investissement présentées par la PME peuvent également influencer la décision d'octroi du crédit. En effet, la banque évalue le projet sur la base des critères financiers, à savoir, la valeur actuelle nette, le taux de rendement interne et l'indice de profitabilité qui permettent d'analyser la rentabilité et le coût-utilité du projet. Elle distingue aussi entre les différents projets des PME mis en avant par leur nature (création, extension, exploitation...), par leur secteur d'activité.

### **3-2-5 Les caractéristiques du prêt**

De même, les caractéristiques du prêt influencent la décision de la banque. En fait, les banques en concurrence fixent un taux d'intérêt, sur la base du taux directeur précisé par la banque centrale, comme étant un dispositif de « *screening* » pour distinguer les « bons » emprunteurs des « mauvais » emprunteurs et permettant de gérer le volume des crédits à octroyer par la banque. Une augmentation du taux d'intérêt par la banque peut effectivement

conduire à une baisse du bénéfice attendu de celle-ci en raison de l'effet de sélection adverse et l'aléa moral (Becchetti et al(2009)).

Dans ce sens, le montant du crédit est considéré comme étant un des déterminants du rationnement du crédit, où deux visions se confrontent, l'une postule que la taille du crédit est liée positivement avec son rationnement (Evans et Jonanovic(1989)), l'autre réclame la relation négative entre le montant du prêt et le coût de l'emprunt (Schreft et Villamil(1992)).

En outre, la maturité du crédit peut également influencer le comportement du rationnement du crédit des banques, elle leur permet de déterminer les pertes en cas de défaillance de l'emprunteur (Lapar and Graham(1988)). Plus la période du prêt est longue, plus le prêt nécessite un suivi et un contrôle accru et le risque de son recouvrement est plus élevé, d'où la probabilité du rationnement du crédit. Par contre, le prêt à court terme est moins rationné car il réduit le problème de l'asymétrie d'information (Berger et Udell(1992)).

### **3-3 Mécanismes de résolutions**

La littérature sur le rationnement de crédit recense un certain nombre de moyens utilisés par les banques, les PME et l'Etat pour pallier à l'exclusion éventuelle de ces entreprises du crédit en s'attaquant aux éléments pouvant atténuer ce phénomène.

#### **3-3-1 L'information comptable et financière**

Les informations comptables et financières sont souvent présentées comme variable déterminantes dans l'évaluation du risque de crédit des entreprises. Elles occupent en conséquence une place primordiale dans les analyses effectuées par les chargés d'affaires et les utilisent pour appuyer leurs décisions d'octroi du crédit.

Elles suscitent souvent des interrogations quant à leur insuffisance et à leur imperfection et parfois par rapport à leur complexité. Ce qui occasionne des problèmes d'asymétrie d'information (Sharpe(1990), dans la relation entre la PME et la banque source de sélection adverse (Stiglitz et Weiss(1981)) et/ou d'aléa moral (Darrough et Stoughton(1986) ; Chan et Thakor(1987)), ce qui rend difficile l'appréciation du risque de la part des prêteurs.

#### **3-3-2L'intermédiation financière et l'asymétrie de l'information**

La première justification de l'intermédiation financière, en particulier, de l'existence même de la banque, concerne les activités de prêts et de financement exercés par les

intermédiaires. Comme le souligne, Diamond(1984), le rôle de l'intermédiation ne peut se comprendre qu'en réponse aux imperfections des marchés, et notamment aux asymétries d'informations qui caractérisent le marché ; du fait que le demandeur et l'offreur de financement sont des personnes ou institutions distinctes. A l'opposé, Arrow et Debreu, supposent une complétude des marchés et une information symétrique des différents agents, l'intermédiation est donc inutile, le financement s'opérera directement à partir des émissions des titres sur le marché financier.

Par ailleurs, l'incertitude de l'investisseur ne porte pas seulement sur le projet mais aussi sur l'information disponible pour analyser le projet. Les intermédiaires financiers offrent aux investisseurs un risque limité et observable sur eux même et prennent à leurs place le risque inconnu sur les demandeurs finaux de financement.

Ainsi, ils sont mieux équipés que les investisseurs pour extraire l'information et pour la traiter. Une fois le financement est accordé, ils exercent, pour le compte de ces derniers, une fonction de *surveillance*.

### **3-3-3Relation Banque- PME.**

Pour que la banque puisse accorder des crédits, elle doit avoir accès à des informations spécifiques ce qui lui permet de réduire le problème d'asymétrie informationnelle, et de bien jouer son rôle d'intermédiaires financiers sur le marché. Il résulte, qu'une relation bancaire de long terme permet d'identifier l'historique des comptes de l'entreprise, donnant ainsi à la banque des informations privés sa *personnalité, ses flux de trésoreries, ses habitudes de paiement, son respect des contrats*. Nous distinguons deux types de relations entre la banque et les PME :

- *Le financement transactionnel* : Fondé sur une relation à court terme ;
- *Le financement relationnel* : Basé sur une longue durée de relation avec le client.

### 3-3-3-1 Le financement transactionnel et le financement relationnel

Le financement transactionnel est une relation où une banque propose un type de services pour une multitude de clients, sur la base d'information adéquates obtenues de manière standardisée, voire automatique<sup>(25)</sup>.

Ce schéma s'oppose au financement relationnel spécifique de long terme : une banque fournit à une entreprise une multitude de service dans la durée(relation de long terme).

Cependant, ce dernier ne se caractérise pas seulement par la durée, il présente trois caractéristiques quil'opposent au financement transactionnel :

- La banque dispose d'informations internes (vs informations externes ou publiques) ;
- L'information interne se construit dans le temps à travers de multiples interactions multiservices (vs opération ponctuelle reproductible dans les mêmes conditions) ;
- La banque n'obtient pas cette information de tiers et ne partage pas avec des tiers (information propriétaire vs information partagée ou publique).

Toutefois, l'engagement de l'entreprise dans une relation de long terme exclusive accorde les bienfaits d'une relation privilégiée (Cerqueiro et Al(2010) ; Agarwal et Hauswald(2010)) et pallie ainsi le problème d'asymétrie d'information (Petersen et Rajan (1994)), mais aggrave la dépendance de la PME et génère un risque de *hold up*.

#### **Hold up**

Les informations privées collectées tout au long de la relation bancaire permettent à la banque de détenir un monopole informationnel sur son client. En effet, l'asymétrie informationnelle entre les différents créanciers permet à la banque de demander des taux d'intérêts ex post plus élevés que ceux justifiés par la situation objective de l'entreprise. Les PME sont autant plus exposées au *hol up* que la qualité des données comptable les concernent est faible. Le client captif se voit alors appliquer des conditions de crédits non concurrentielles (taux d'intérêts et garanties ; Rajan(1992)).

---

<sup>(25)</sup> A partir d'une étude approfondie des statuts financiers de la PME et qui assurera une juste évaluation du projet sans recours à des relations personnelles

En situation de crise conjoncturelle, la banque pourrait par opportunisme, soit ne pas renouveler ses conditions d'accès au crédit dans le futur, soit rompre la relation financière de façon abusive.

### ✚ **La multibancarité « multibanking »**

L'intérêt de la multibancarité réside essentiellement dans le maintien d'une concurrence entre les banques permettant de bénéficier de conditions plus avantageuses, et d'éviter le *hold up*. Elle constitue une assurance contre le risque de perte d'une relation bancaire exclusive notamment lorsque les banques sont soumises à des chocs de liquidités exogènes. Elle évite ainsi aux entreprises les plus opaques le rationnement de crédit.

Toutefois, la multibancarité constatée traduit souvent autre chose, une spécialisation fonctionnelle entre la banque principale et les banques secondaires qui offrent, par exemple, des services de factoring ou de leasing, et sont d'ailleurs éventuellement des filiales de la banque principale. De l'autre côté, le multibanking peut être encouragé par la banque initiale car il permet de partager le risque entre plusieurs prêteurs et d'en diminuer le coût pour l'emprunteur. Le multibanking est conditionné par l'offre de services des banques sur le marché local du crédit, auquel se limite une bonne partie des PME.

Il peut prendre plusieurs formes :

- Plusieurs relations (les études empiriques montrent que, dans la plupart des pays, même les PE ont plusieurs relations bancaires) ;
- Plusieurs demandes lors d'un besoin de financement ;
- Changement de banque (qui se traduit par des durées de relation courtes pour les PME).

La présence de termes contractuels clairs, remèdes et de processus de résolutions de conflits, ainsi que, des normes relationnelles, de flexibilité, de solidarité et de continuité, inspire la confiance et la coopération. Donc ces deux approches, transactionnelle et relationnelle, sont complémentaires et non substituables.

### **3-3-4 Les garanties**

L'introduction des garanties dans le contrat de prêt permet aux banques de procéder à une discrimination parmi les emprunteurs en distinguant les bons des mauvais. Pour Besanko et Thakor (1987), l'apport de garanties limite en effet les risques d'aléa moral. Les garanties augmentent les chances de lancer des projets moins risqués sous peine de les perdre



(Williamson(1983). Il en découle plus de disponibilité de crédit pour les PME présentant des garanties crédibles aux yeux des banquiers.

Les garanties servent pour le recouvrement des crédits en cas de défaut de remboursement de l'emprunteur et la réduction de l'asymétrie d'information entre la PME et la banque (Chan et Kanatas(1985)). D'après certaines études empiriques, les garanties réduisent les problèmes de l'aléa moral et de la sélection adverse (Chakraborty and Hu(2006); Brick and Palia(2007)).

Il existe deux catégories de garanties : Les sûretés personnelles et les sûretés réelles. La sûreté est une garantie accordée au créancier contre le risque d'insolvabilité du débiteur.

#### **3-3-4-1 Les sûretés personnelles**

Elles se définissent comme l'engagement pris par une personne physique ou morale de satisfaire une obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même.

Elles sont réalisées sous la forme juridique de cautionnement et de l'aval.

- **Le cautionnement**

Les obligations de la caution sont limitées à celles du débiteur principal. La caution peut être actionnée en paiement dès que le débiteur principal ne satisfait pas son engagement. Le cautionnement peut être, *simple* disposant des bénéfices de discussion et de division, ou, *solidaire* qui implique la renonciation de la caution aux bénéficiaires de discussion et de division avec extension de la solidarité aux héritiers de la caution.

- **l'aval**

L'aval est une garantie de paiement fourni par un tiers ou par un signataire d'un effet de commerce, qui s'engage à en payer le montant en totalité ou en partie à son échéance, en cas de défaillance du débiteur principal dont il est garant.

#### **3-3-4-2 Les sûretés réelles**

Elles constituent dans l'affectation d'un bien en garantie d'une dette ; comme il peut appartenir au débiteur lui-même, ou, être engagé par un tiers.

Les biens les plus divers peuvent être constitués en garantie, notamment l'immobilier, les fonds de commerces, les créances...

Il est courant de distinguer entre les sûretés réelles (hypothèque) et le nantissement.

- **L'hypothèque**

L'hypothèque est un contrat par lequel le créancier acquiert sur l'immeuble affecté en paiement de sa créance au droit réel qui lui permet de se faire rembourser en priorité le montant de sa créance en quel que soit le détenteur de l'immeuble hypothéqué, au moment de la réalisation de l'hypothèque.

- **Le nantissement**

Le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige pour la garantie de sa dette ou celle d'une tierce personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe par préférence aux créanciers chorégraphiques ou aux créanciers inférieurs en rang .

### **3-3-5 Les clauses restrictives « convenants »**

Appelées aussi « convenants », elles donnent une base juridique à la surveillance. En effet, l'objet de ces clauses est bien de limiter la prise de risque ou de maintenir au mieux la valeur de l'actif de la PME emprunteuse.

Mais l'absence d'états financiers certifiés empêche son application, par conséquent, il existe un substitut aux covenants aussi simple que puissant : *La maturité*. En accordant des crédits à court terme renouvelable, l'institution financière obtient un pouvoir de surveillance plus général et plus automatique qu'avec le jeu de convenants le plus élaboré tous les six mois ou tous les ans. Pour obtenir le renouvellement du crédit, l'entreprise devra répondre à toutes les questions de la banque, apporter toutes les justifications demandées et la banque aura la liberté de refuser le renouvellement ou d'en modifier les conditions (JLB (2013)).

### **3-3-6 Actions du contrôle**

En réalité malgré le banquier tente de circonscrire de nombreux événements dans le contrat de crédit, il est impossible pour lui de tous les spécifier.

Par conséquent, le banquier reste exposé au risque de l'opportunisme de l'emprunteur qui peut être incité à déclarer des résultats en-deçà du réel de manière à minimiser le montant de ses remboursements

Pour Williamson(1986), ce problème est lié à l'incapacité du banquier d'évaluer avec exactitude le résultat de l'investissement financé. Par contre la banque peut observer le risque de la PME par le biais des opérations de contrôles.

### **3-3-6-1 Monitoring non aléatoire en cas de défaut de paiement**

Les actions de monitoring qui prennent la forme d'un audit, sont réalisées de façon non aléatoire lorsque le défaut de paiement se révèle effectif. L'objectif de ce contrôle est de vérifier le niveau du taux de retour énoncé de manière à s'assurer de l'absence de comportement d'opportunisme de la PME, et le cas échéant, à récupérer le montant requis ou engagé une procédure de mise en liquidation.

### **3-3-6-2 Monitoring aléatoire en cas de défaut de paiement**

Pour Yan (1996), le contrôle de l'entreprise en cas de défaut est aléatoire, il intervient si la différence entre le paiement requis et celui obtenu est supérieur au coût du contrôle.

A contrario, la banque peut accepter d'accorder une remise de crédit, une réduction de taux ou un rééchelonnement que si les coûts du litige encourus sont faibles<sup>(26)</sup>. En revanche, si les coûts de contrôle sont importants, le banquier n'accorde pas de crédit dans la mesure où, compte tenu de la faible action d'un contrôle, les PME sont incités à faire de fausses déclarations, ce qui augmente le risque de crédit et affecte négativement le profit de la banque même si la PME accepte de payer un taux d'intérêt élevé.

### **3-3-7 L'action publique**

Une multitude de programmes publics existent dans tous les pays et à l'échelle internationale que des PME renoncent à y recourir faute d'informations suffisantes sur les mesures et les procédures.

---

<sup>(26)</sup> Les coûts supportés par la banque tout au long de la procédure de la gestion du contentieux jusqu'au règlement

Les PME réclament souvent, que les autorités publiques ne seraient la solution que dans le cas où les PME seraient frappées d'un rationnement de crédit provoqué par l'opacité informationnelle.

La diminution du coût de financement, à travers des conditions préférentielles accordées par des banques publiques ou à travers des subventions ou bonifications d'intérêts constituent un bénéfice immédiat pour les PME.

Ce chapitre préliminaire sera le socle à partir duquel nous élaborerons nos questionnaires pour la réalisation de notre objectif fixé et pour tester les hypothèses émises dans notre travail empirique.

## **Chapitre I : Notions générales sur les PME et leurs financements en Algérie**

Les PME font depuis quelques années l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics que des économistes.

Acteurs importants de l'économie en termes d'innovation, de création d'emplois et de la richesse ; elles pourraient l'être davantage encore si elles parvenaient à trouver de meilleures conditions à leurs développements, pour certaines d'entre elles, à se constituer en leaders mondiaux.

Ce présent chapitre, sera consacré à l'étude de la PME et de son financement en Algérie, nous développerons les différents concepts élémentaires de celle-ci et nous essayerons d'expliquer la raison de l'engouement de l'Etat pour la créations des PME privées malgré leurs faiblesses, en section 01; ensuite, nous allons aborder le rôle et les contraintes que ces entreprises rencontrent lors de leurs processus de création à leurs croissance, en section 02; nous terminerons avec la question de financement en Algérie, ainsi que l'asymétrie de l'information et le rationnement de crédit, en section 03.

### **Section 01 : Concepts élémentaires sur la PME en Algérie**

Dans cette section, nous aborderons, le concept de la PME codifié par le législateur Algérien, leurs différentes classifications, leurs situations actuelles, ainsi, nous essayerons d'expliquer la tendance accrue à leurs créations malgré leurs faiblesses.

#### **1-1 Définition de la PME en Algérie**

Jusqu'à 2001, la PME n'était pas définie officiellement ; ainsi c'est l'Office National des Statistiques(ONS) qui définissait la PME comme étant une entreprise de production de biens et de services employant de (1) à (250) personnes.

Au regard de cette définition, seul le critère effectif comptait.

##### **1-1-1 Définition selon la loi n°01-18 d'orientation sur la promotion de la PME**

L'adoption de la loi d'orientation sur la promotion des PME en Algérie du 12 décembre 2001, s'inspirant de celle adoptée par l'Union Européenne en 1996, a abouti à une définition basée sur les critères suivants : L'effectif, le chiffre d'affaires, le total du bilan et l'indépendance de l'entreprise.

- *L'article 4<sup>(28)</sup>: La Petite et Moyenne Entreprise*, quel que soit son statut juridique, est définie comme étant une entreprise de production des biens et des services employant de (1) à (250) personnes, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas les 2 milliards de Dinars(DA) ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de Dinars et qui respecte le critère de l'indépendance<sup>(29)</sup>.

La même loi précise, dans ses articles 5, 6 et 7, que la PME, elle-même, se subdivise en :

- ✓ *La moyenne entreprise* : Est une entreprise employant de (50) à (250) personnes, et dont le chiffre d'affaires annuel est compris entre 200 millions de DA et 2 milliards de DA ou dont le total du bilan est compris entre 100 millions de DA et 500 millions de DA.
- ✓ *La petite entreprise* : Est définie comme une entreprise employant de (10) à (49) personnes et dont le chiffre d'affaires n'excède pas à 200 millions de DA et dont le bilan annuel n'excède pas 100 millions de DA.
- ✓ *La Très petite entreprise (TPE)* : Est définie comme une entreprise employant de (1) à (9) personnes et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 20 millions de DA ou dont le total du bilan annuel n'excède pas à 10 millions de DA.

Les critères de classifications sont récapitulés sur le tableau ci-dessous ;

**Tableau 02 : Les critères de définitions des PME en Algérie**

<b>Entreprises</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Chiffre d'affaires (DA)</b>	<b>Total du bilan (DA)</b>
<b>Très petite</b>	1-9	<20millions	<10millions
<b>Petite</b>	10-49	<200 millions	<100millions
<b>moyenne</b>	50-250	200millions-2 milliards	(100-500) millions

**Source** : Elaboré à partir des articles 5.6.7 de la loi n°01-18 relative à la définition des PME en Algérie

<sup>(28)</sup> Loi n°01-18 du 12 décembre 2001, portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise(PME)

<sup>(29)</sup> Le capital ou le droit de vote dans toute PME ne doivent pas être détenus à 25% et plus par une autre entreprise ou conjointement par plusieurs entreprises qui ne correspondent pas elles-mêmes à la définition de la PME.

### 1-1-2 Définition selon la loi n°17-02 d'orientation sur la promotion de la PME

La loi n°17-02 du 10 janvier 2017 portant loi d'orientation et de la promotion de la PME publié dans le journal officiel n°02 du 11/01/2017 amendant et complétant la loi 18-01 du 12 décembre 2001.

C'est ainsi que la PME est définie, dans *l'article 5* : Comme étant une entreprise de production de biens et/ou de services employant (1) à (250) personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas à 4 milliards de DA ou dont le total du bilan annuel n'excède pas à 1 milliard de DA, avec un capital qui n'est pas détenu à 25% et plus par une ou plusieurs autres entreprises ne correspondant pas à la définition de la PME.

Le texte précise, dans ce sens, ce qui suit :

- *La moyenne entreprise* : Est une entreprise employant de (50) à (250) personnes, et dont le chiffre d'affaires annuel est compris entre 400 millions de DA et 4 milliards de DA ou dont le total du bilan est compris entre 200 millions de DA et 1 milliard DA.
- *La petite entreprise* : Est définie, par ailleurs, comme une entreprise employant de (10) à (49) personnes et dont le chiffre d'affaires n'excède pas à 400 millions de DA ou dont le bilan annuel n'excède pas 200 millions de DA.
- *la Très petite entreprise (TPE)* : Elle est définie comme une entreprise employant de (1) à (9) personnes et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 40 millions de DA ou dont le total du bilan annuel n'excède pas à 20 millions de DA.

Ainsi, la loi élargit le champ d'application de la définition de cette catégorie d'entreprises pour permettre aux PME, dont le capital social est détenu à hauteur de 49% par une ou plusieurs sociétés de capital-investissement et qui respectent les autres critères de définition d'une PME, de bénéficier des dispositions de cette loi<sup>(30)</sup>.

Les critères de classifications sont récapitulés sur le tableau ci-dessous :

---

<sup>(30)</sup> Ministère de l'industrie et des mines, voir : [Http://www.mdipi.gov.dz/?Le-conseil-de-la-Nation-adopte-la](http://www.mdipi.gov.dz/?Le-conseil-de-la-Nation-adopte-la)

**Tableau 03: La classification des PME selon le contexte actuel.**

<b>Entreprises</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Chiffre d'affaires (DA)</b>	<b>Total bilan (DA)</b>
<b>Très petite</b>	1-9	<40 millions	<20millions
<b>Petite</b>	10-49	<400millions	<200 millions
<b>Moyenne</b>	50-250	400 millions-4 milliards	200millions-1milliard

**Source :** Elaboré à partir des données de l'adoption de la nouvelle loi, amendant et complétant la loi 18-01 du 12 décembre 2001.

## 1-2 Typologie des PME

Les petites et moyennes entreprises sont classées selon plusieurs critères :

- Une classification dite économique ;
- Une classification dite juridique.

### 1-2-1 Classification en fonction du caractère économique

Cette classification revête plusieurs formes diversifiées. Les PME sont classées en fonction de :

- L'activité ;
- Secteur économique déterminé par l'activité principale ;
- La branche et secteur d'activité.

#### 1-2-1-1 En fonction de l'activité

En tenant compte de ce critère, on distingue quatre grandes activités :

- ✓ *Activité commerciale* : Consiste à acheter pour revendre sans transformation.
- ✓ *Activité industrielle* : Il s'agit de transformer la matière première et vendre des produits finis ou semi-finis
- ✓ *Activité agricole* : Consiste à cultiver la terre et vendre la récolte
- ✓ *Entreprise de services* : Il s'agit de Fournir un travail sans fabrication de produit et les vendre.



### 1-2-1-2 En fonction du secteur économique déterminé par l'activité principale

Traditionnellement, on distingue trois (03) secteurs :

- ✓ *Le secteur primaire* : Ce secteur regroupe l'ensemble des entreprises agricoles ou celles travaillant dans les domaines de l'extraction ou de l'exploitation forestière. C'est-à-dire, l'ensemble des entreprises ayant comme activité principale l'extraction ou l'exploitation des ressources naturelles.
- ✓ *Le secteur secondaire* : Concerne toutes les entreprises dont l'activité de production provient d'une activité de transformation comme l'industrie agroalimentaire.
- ✓ *Secteur tertiaire* : Il inclut les activités productrices de services et comprend toutes les entreprises dont la fonction principale consiste à fournir des services aux entreprises ou bien à des particuliers comme les banques, assurances, transport...etc.

En plus de ces trois secteurs, on trouve le secteur quartenaire qui regroupe toutes les activités de communication (informatique, téléphonique) et de nouvelles technologies.

### 1-2-1-3 En fonction de la branche et du secteur d'activité

Il s'agit de la classification INSEE (institut National des Statistiques et des Etudes Economiques)

- ✓ *Le secteur* : Un secteur d'activité économique est le regroupement des entreprises de fabrication, d'industrie, de commerces ou de services qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée).
- ✓ *La branche* : Une branche d'activité est un ensemble d'unités de production qui ont la même activité de production (on parle d'unités de production homogènes). Dans ce cadre, les unités de productions sont classées en fonction du bien ou service qu'elles produisent.

### 1-2-2 Classification juridique

Il existe plusieurs formes juridiques qui permettent à un porteur de projet de créer une entreprise qui répond à ses attentes, seul ou avec des associés. En optant pour telle ou telle forme juridique, il fixera ainsi le mode d'imposition approprié, tel que défini par la législation fiscale, ainsi que les responsabilités et les obligations qui en découlent.

On distingue deux catégories d'entreprises, à savoir :

- Les entreprises privées (individuelle ou sociétaire) ;
- Les entreprises publiques.

### 1-2-2-1 Entreprises privées

On distingue :

- ✓ *L'entreprise individuelle* : Sa constitution est facile, elle présente toutefois des risques importants dans la mesure où il n'y a pas de séparation entre les biens de l'entreprise et ceux du propriétaire.
- ✓ *L'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL)<sup>(31)</sup>* : Variante particulière de la SARL. C'est une société de personnes dont le capital social exigé minimum est de 100.000DA. Le propriétaire ne répondra qu'à hauteur de son capital social.
- ✓ *Les entreprises sociétaires<sup>(32)</sup>*

Les entreprises sociétaires sont composées de :

- *La Société au Nom Collectif (SNC)* : Est une société dotée d'une personnalité morale où les associés sont responsables d'une façon indéfinie et solidaire vis-à-vis des tiers.
- *La Société en Commandite Simple (SCS)* : Est une société hybride qui comprend deux catégories d'associés, qui sont :
  - *Les commandités*, qui engage leurs patrimoines et leurs responsabilités personnelles en qualité de commerçant dans la gestion de l'entreprise.
  - *Les commanditaires*, qui ne s'engagent que proportionnellement à leurs apports et ne peuvent s'impliquer dans la gestion de la société, ni engager cette dernière vis-à-vis des tiers.
- *La Société à Responsabilité Limitée (SARL)* : C'est une société de capitaux dont les associés d'une SARL sont responsables à concurrence de leurs apports. l'incapacité ou la faillite d'un associé n'entraîne pas la disparition de ce type d'entreprise. Les parts sociales ne sont pas négociables et ne sont pas cessibles que

<sup>(31)</sup> Forme juridique CNRC, voir : [Http://www.elmouwatin.dz/CNRC-forme-juridique](http://www.elmouwatin.dz/CNRC-forme-juridique)

<sup>(32)</sup> Ibid.

sous certaines conditions très strictes ; ce qui les rapprochent des sociétés par intérêts.

- *Société Par Action (SPA)* : C'est une société dont le capital est réparti entre les actionnaires ainsi leur responsabilité est limitée aux apports, et leurs titres sont librement négociables.
- *Le groupement* : Est constitué entre deux ou plusieurs personnes morales pour une durée déterminée. Il est constitué en vue de mettre en œuvre tous les moyens propres à l'épanouissement économique du groupement.
- *Filiales. Participations* : Lorsqu'une société possède plus de 50% du capital d'une autre société, la seconde est considérée comme filiale de la première.
- Une société est considérée comme ayant une participation dans une autre société, si la fraction du capital qu'elle détient dans cette dernière est inférieure ou égale à 50%.

A l'égard aux avantages que présentent les SARL et les EURL, en termes de souplesse de fonctionnement et de simplicité dans la constitution et le transfert des parts sociales, elles semblent être le choix de prédilection pour la création des PME

### 1-2-2-2 Les entreprises publiques

Ce sont les entreprises dont les capitaux (techniques et équipements financiers) appartiennent à part entière à l'Etat.

Avec la mise en œuvre des programmes de privatisation, leurs nombre tendent à se réduire.

On distingue <sup>(33)</sup> :

- ✓ *Les régies* : N'ayant pas de personnalité morale, elles sont gérées par des fonctionnaires.
- ✓ *Les établissements publics* : Ont une personnalité morale et un budget autonome. Dirigés par un conseil d'administration et un directeur général.
- ✓ *Les sociétés d'économie mixtes* : Sont des sociétés anonymes regroupant des capitaux publics et privés.

---

<sup>(33)</sup> LOIRIAUX.J.P, « Economie d'entreprise », Ed. Dunod, Paris, 1993, p.33

### 1-3 Analyse de la situation actuelle des PME en Algérie

La situation de la PME en Algérie, a fait l'objet de nombreux diagnostics et analyses qui ont fait ressortir de manière générale ce qui suit :

#### 1-3-1 La population globale des PME

A la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2016, la population globale des PME, se présente selon le tableau récapitulatif suivant :

**Tableau n°04 : Population des PME en Algérie (1<sup>er</sup> semestre 2016)**

Type de PME		Nombre des PME	Part en %
<b>PME privées</b>	<b>Personnes morales</b>	577386	56,94
	<b>Personnes physiques</b>	436251	43,02
<b>S/Total PME privées</b>		1013637	99,96
<b>PME publiques</b>		438	0,04
<b>Total</b>		1014075	100

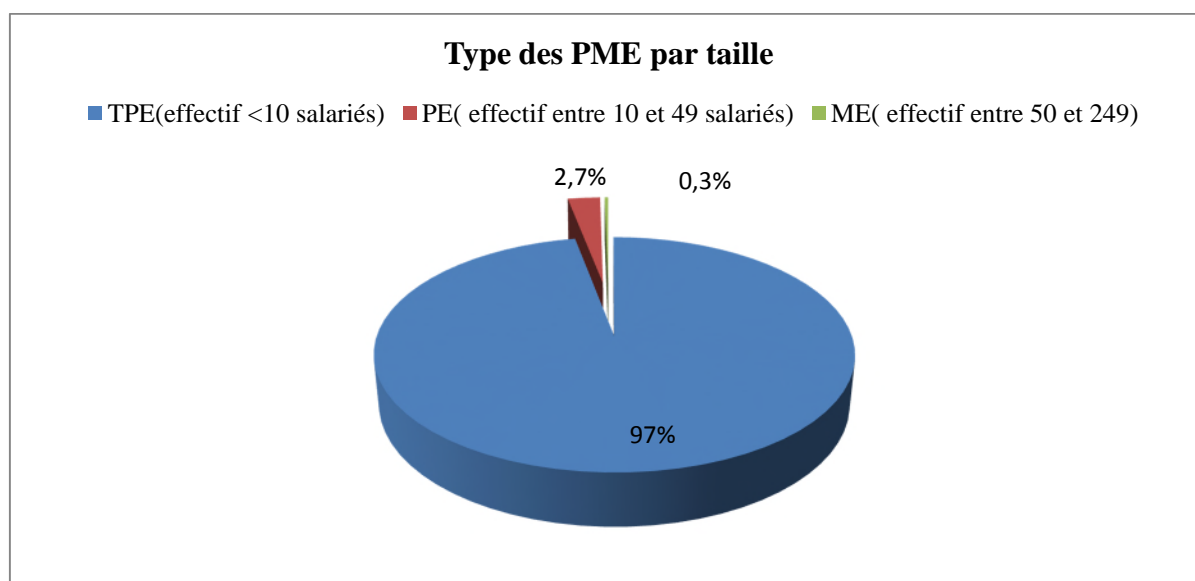
Source : Bulletin d'information statistique n°29, ministère de l'industrie et des mines

D'après ce tableau, nous remarquons que la PME privée est la composante majeure avec 99.96% de l'ensemble de la population, soit 1 013 637 entreprises privées et seulement 438 PME publiques. L'évolution de la population entre le 1<sup>er</sup> semestre 2015 et le 1<sup>er</sup> semestre 2016 est de 13.07%(tous secteurs confondus), représentant un accroissement net total de 11 264 PME.

Cette évolution est le résultat des politiques publiques d'appui à la création et à la pérennisation de la PME suite au plan quinquennal de développement 2015-2019, qui fait suite aux plans 2005-2009 et 2010-2014.

#### 1-3-2 Type des PME par taille

A première vue du graphe ci-dessous ; nous remarquons la prédominance de la TPE dans le tissu économique, avec un taux de 97%, suivie de la PE dont le taux est minime, soit 2.7%, et enfin, ME avec seulement 0.3% de la population globale.

**Figure n° 04 : Types des PME par taille (fin du 1<sup>er</sup> semestre 2016)**

Source : Bulletin d'information statistique n°29, ministère de l'industrie et des mines

### 1-3-3 Répartition par secteurs d'activité

Le tableau ci-dessous, nous montre que la PME privée se concentre dans le secteur service, avec un taux de 49.49%, suivi du secteur de l'artisanat et du BTPH, soit 23.02% et 16.68 respectivement. Tant dis que, les PME publiques se focalisent sur l'industrie, avec un taux de 44%, suivie de l'agriculture avec 41% de l'ensemble de la population.

**Tableau n°05 : Répartition des PME par secteurs d'activité (fin 1<sup>er</sup> semestre 2016)**

Secteurs						
Type de PME	Industrie	Mine et carrière	Service	Agriculture	BTPH	Artisanat
<b>PME privées</b>	99275	3201	501645	7094	169124	233298
<b>Part en %</b>	9,79	0,32	49,49	0,7	16,68	23,02
<b>PME publiques</b>	193	4	101	178	22	/
<b>Part en %</b>	44	1	23	41	5	/

Source : Etablie à partir des données du bulletin d'information statistique n°29, ministère de l'industrie et des mines

La typologie de la population des entreprises en Algérie révèle en effet une nette insuffisance en entreprises de taille moyenne et un nombre insignifiant de grandes entreprises,

ce qui peut constituer un obstacle à la réalisation des grands chantiers engagés dans le pays et à la mise en œuvre de la nouvelle politique de développement.

#### **1-4 Atouts et faiblesses des PME privées en Algérie**

L'engouement pour la création des PME est perceptible parce que celle-ci présentent des atouts certains mais en même temps beaucoup d'entre elles enregistrent des défaillances qui les conduisent à une mort précoce.

##### **1-4-1 Les atouts des PME**

- *Petites et moyennes entreprises* ; leur permet d'adopter des modes de gestion beaucoup plus réactifs que les GE. Aussi, en cas de crise, elles arrivent à mieux ajuster les salaires et les effectifs, et surtout, à mieux moduler l'emploi selon les variations de la demande (coûts salariaux moins élevés que les GE)
- *Flexibilité* ; peuvent gagner des parts de marché dans certains secteurs en voie de récession, certaines parviennent à bénéficier d'une notoriété régionale incontestable, ce qui favorise une évolution en harmonie avec le marché sur lequel elles se placent.
- *Structure décisionnelle souple* ; leur permet très souvent de saisir les meilleurs opportunités notamment sur des marchés où le cycle de vie de produits est court.
- Adopter de nouveaux processus et de nouvelles technologies leur permettant de prospérer et de croître sur l'environnement dans lequel elles opèrent.

##### **1-4-2 Faiblesses et fragilités des PME**

- Absence d'une authentique gestion de ressource humaine (GRH) qui caractérise la PME. Aucune politique sociale et de l'emploi n'est forcément élaborée. centralisation des décisions entre les mains du dirigeant et les relations entre les individus et les services sont peu formalisés (pas de note de services), sans doute plus conflictuelles.
- Les insuffisances qui se manifestent au niveau de leur management, les conduisent à commettre beaucoup d'erreurs commerciales, l'augmentation de la concurrence accentue leurs handicaps du fait qu'elles ne peuvent réaliser des économies d'échelle pour soutenir la compétition.

- Les PME sont fréquemment en situation de sous-traitance elles jouent le rôle d'amortisseur pour les GE. Aussi, elles connaissent des crises chroniques de trésorerie et l'instabilité de leurs résultats ne leur permet de supporter les chocs conjoncturels

## Section 02 : Rôle et contraintes des PME en Algérie

La présente section a pour objet de présenter le rôle des PME dans la création de l'emploi et de la richesse, ainsi que les contraintes rencontrées lors de sa création et pendant tous son processus de survie.

### 2-1 Rôle des PME dans l'économie Algérienne

A l'heure actuelle, le secteur PME est, après les hydrocarbures, celui sur lequel la stratégie économique est orientée afin de créer richesse et emplois.

Nous allons analyser le rôle des PME dans l'économie Algérienne à travers leurs contributions à la création de l'emploi, la VA, et leurs rôle dans le développement local.

#### 2-1-1 Contribution des PME dans la création de l'emploi

A l'instar des pays développés, l'Algérie fait recours aux PME, pour lutter contre le chômage.

D'après le tableau ci-dessous, nous remarquons une évolution positive à la création de l'emploi par les PME privées durant la période 2013 au 1<sup>er</sup> semestre 2016, soit un taux de 11.87%.

**Tableau n° 06 : Evolution de la contribution de la PME à la création de l'emploi durant (1<sup>er</sup> semestre 2015-1<sup>er</sup> semestre 2016)**

Nature des PME		1er semestre 2015	1er semestre 2016	Evolution en %
PME privées	Salariés	1295257	1438579	11,07
	Employeurs	896811	1013637	13,03
<b>S/Total</b>		<b>2192068</b>	<b>2452216</b>	<b>11,87</b>
PME publiques		46165	35698	-22,67
<b>Total</b>		<b>2238233</b>	<b>2487914</b>	<b>11,16</b>

Source : Etablie à partir des données des bulletins d'information n°26 et 28, ministère de l'industrie et des mines.

Selon des données plus récentes de l'ONS, Le taux de chômage en Algérie a baissé à 9,9% en avril 2016 contre 11,2% en septembre 2015, la ventilation entre secteur juridique fait ressortir que le secteur privé absorbe 59,8% de l'emploi total<sup>(34)</sup>.

### 2-1-2 Contribution des PME à la création de la VA

Le tableau ci-dessous, nous informe sur la part des PME dans le PIB, durant 2009-2014 ; il nous indique, qu'il y'a une tendance à la hausse, dépassant la barre de 80%.

**Tableau n°07 : Contribution de la PME dans la création de la VA par secteur juridique hors hydrocarbure (2011-2014) unité en Mds DA**

Secteur juridique	2011		2012		2013		2014	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
<b>Part des PME publiques dans la VA</b>	923,34	15,23	793,38	12,01	893,24	11,7	1187,93	13,9
<b>Part des PME privées dans la VA</b>	5137,46	84,77	5813	87,99	6741,2	88,3	7338,65	86,1
<b>VA nationale</b>	6060,8	100	6606,4	100	7634,4	100	8526,58	100

Source : Bulletin d'information statistique n°28, ministère de l'industrie et des mines

Cette tendance à la hausse démontre l'importance des PME dans la création de richesse en Algérie.

### 2-1-3 Contribution des PME privées dans le développement local

L'intégration de la PME algérienne dans le schéma national de l'aménagement du territoire a été, dans ce sens, vivement recommandée par les opérateurs qui aspirent à jouer pleinement leur rôle dans le développement économique local.

L'implantation dans différentes régions contribuera efficacement à la valorisation des richesses et des potentialités et à l'amélioration des conditions de vie de la population locale.

<sup>(34)</sup> Office national des statistiques, activité, emploi et chômage, septembre 2016, n° 763.



**Tableau n°08 : Répartition spatiale des PME privées durant 2014-1<sup>er</sup> semestre 2016)**

Région	1er semestre 2015	1er semestre 2016	Taux de concentration
<b>Nord</b>	361160	401231	69%
<b>Haut plateau</b>	114116	126051	22%
<b>Sud</b>	45599	50104	9%
<b>Total</b>	520875	577386	100%

**Source :** Etablie à partir des bulletins d'information statistique n° 27, 28,29, ministère de l'industrie et des mines.

En Algérie et à partir du tableau ci-dessus, la répartition se concentre dans la région nord et ce en dépit de nouvelles créations, soit un taux de 69% du total des PME, suivie, de la région des Hauts plateaux, avec un taux de 22%, et le Sud, en dernier, qui n'accueille que peu de PME, soit 9% du total des entreprises.

Ce déséquilibre de répartition spatiale, s'explique dans le déséquilibre de l'agglomération. Celle-ci se trouve accentuée au Nord, de ce fait, les PME se concentrent, où la population constitue un marché en amont (main d'œuvre notamment qualifiée...) et celui en aval (débouche pour leurs produits et services) ; les infrastructures économiques de bases( les réseaux routiers, les ports..), sont aussi déterminantes dans la mesure où elles sont plus présentes, et plus développées dans la région du nord, même les conditions climatiques sont moins sévères, et favorables à l'activité économique par rapport aux d'autres régions.

#### **2-1-4 Les PME privées Algériennes et l'innovation**

L'innovation est considérée comme étant un élément clé de la survie, de la croissance et du développement des PME.

Selon une étude menée par la Nationale Science Fondation aux Etats-Unis, « un dollar investi dans la recherche et développement dans une PME rapporte jusqu'à 24 fois plus que le dollar investi dans la grande entreprise » <sup>(35)</sup>.

<sup>(35)</sup> GASSE Yvon, « L'influence du milieu dans la création de l'entreprise ». Voir : [https://www.researchgate.net/publication/239926358\\_L%27INFLUENCE\\_DU\\_MILIEU\\_DANS\\_LA\\_CREATI ON\\_D%27\\_ENTREPRISES](https://www.researchgate.net/publication/239926358_L%27INFLUENCE_DU_MILIEU_DANS_LA_CREATI ON_D%27_ENTREPRISES)

Les PME innovantes signifie, celles qui poursuivent une démarche délibérée afin de fabriquer de nouveaux produits, d'améliorer leurs produits actuels ou de modifier leur processus de gestion afin d'améliorer sensiblement l'efficacité de leurs activités(SLAOUTI (2011))<sup>(36)</sup>.

En dépit des efforts consentis, une faible capacité d'innovation des PME Algériennes, qui s'explique par : la dominance du secteur informel dans certains secteurs qui décourage les investissements productifs source d'innovation, difficulté à se procurer des ressources financières dont elles ont besoin pour financer les investissements de recherche et d'innovation, et enfin, le manque d'interface entre les composantes du système national d'innovation, dans l'orientation des investissements vers des secteurs plus compétitifs comme le TIC et l'agroalimentaire afin des diversifier les exportations.

## **2-2 Les contraintes à la création, la croissance et la pérennité des PME en Algérie**

Malgré les avancées notables dans la démographie de la population des PME (dont le rythme de croissance s'est intensifié), le cycle de vie des entreprises algériennes fait face à des lourdeurs et des entraves pénalisant leurs performances et empêchant l'émergence d'un tissu industriel dense et compétitif.

Les entrepreneurs semblent être bridés par des contraintes récurrentes telles que le foncier, contraintes administratives, Les contraintes économiques et technologiques, ainsi que, Les contraintes de financement.

### **2-2-1 La problématique du foncier industriel**

La contrainte liée au foncier industriel est l'une des causes incontestables du recul de nombreux projets et des intentions d'investissements (étrangers surtout).

La difficulté d'accès au foncier se résume comme suit :

- *La cherté du foncier industriel* : On assiste à un phénomène de spéculation foncière très importante, qui génère un décalage flagrant entre le prix du foncier public et celui du privé. De ce fait, les investisseurs privés ne trouvent aucun intérêt à se localiser, surtout ceux dont les projets sont de petites tailles et avec des ressources limitées.

---

<sup>(36)</sup>SLAOUTI.A, «Quelle stratégie pour la création et le développement de PME innovante », Business Management Review, Volume 1, Avril, Mai, Juin.

- *Ambiguïté du statut juridique des assiettes foncières* : la plupart des terres appartiennent à l'ensemble de la famille ou un groupe de personnes. A défaut d'actes de propriétés, toutes actions de vente ou de cession deviennent difficiles
- L'absence d'information sur les disponibilités foncières.

Les pouvoirs publics <sup>(37)</sup> tentent d'atténuer les effets pervers de cette contraintes et prennent l'initiative de mettre, entre autres, à la disposition des jeunes promoteurs des projets, inscrits dans le cadre de l'ENSEJ, des infrastructures issues des entreprises publiques dissoutes ou construisent de locaux dans le cadre de création de pépinières d'entreprises.

La mesure la plus importante prise par les pouvoir publics est le lancement de l'opération d'assainissement des zones industrielles et d'activités existants et le lancement de nouvelles créations (42 parcs industriel).

### **2-2-2 Les contraintes d'ordre administratif**

En plus des contraintes liées au foncier, les PME privées en Algérie, se heurtent à la complexité des démarches administratives.

Une situation qui en découle :

- Du manque de transparence dans le traitement des dossiers.
- De la lourdeur des procédures administratives, du non engagement des institutions concernées, du manque de coordination et de connexion entre les divers organismes impliquées, de l'absence de structures d'un service à un autre, poussent les promoteurs à détourner le projet de son objectif initial, le localiser dans d'autres territoires ou carrément l'abandonner.
- La logique de protection de l'environnement et la nécessité d'aménagement du territoire, se trouvent controversées par les attentes des entrepreneurs privés pour lesquels, les préoccupations de maximisation de profit l'emporte sur ces considérations.

### **2-2-3 Les contraintes économiques et technologiques**

*Les contraintes économiques* relèvent d'une connaissance insuffisante du marché et des mécanismes de financement mal maîtrisés. L'accès au marché, en, amont

---

<sup>(37)</sup> L'ordonnance promulguée et publiée dans le journal officiel n°53 du 30 août 2006 fixent les conditions et les modalités de concession et de cession des terrains relevant du domaine de l'Etat, destinés à la réalisation des projets industriels

(approvisionnement) et en aval (marché d'écoulement des produits), constitue l'un des principaux objectifs de l'entrepreneur lors du lancement de son projet.

Quant aux *contraintes technologiques*, tout le processus de création d'entreprise nécessite une technologie et des équipements qui, en Algérie, s'acquièrent généralement auprès de pays étrangers notamment le marché européen (France, Espagne, Allemagne). Ce qu'implique la maîtrise de la technologie, des systèmes informatiques et électroniques qui nécessitent des compétences adéquates<sup>38</sup> ; or les porteurs de projets sont limités par leur formation et leur expérience, non seulement en matière commerciale et managériale mais surtout dans le domaine technologique.

#### **2-2-4 Les contraintes de financement**

L'accès aux sources de financement est particulièrement difficile pour les PME qui ne disposent pas de garanties suffisantes, n'ont pas de références établies, ni d'historique de crédit.

- L'appui des banques est inadéquat aux besoins de financement des PME, les procédures d'octroi de crédit sont lourdes et non adaptées aux nouvelles données économiques (les banques n'ayant pas encore achevées leurs transformations aux nouvelles exigences du marché libre) ;
- Le coût du crédit est élevé, les garanties exigées par les banquiers sont excessives et les délais de traitement des demandes de crédit et des opérations sont trop longs ;
- L'inefficacité de la réglementation des changes, est inadaptée aux échanges de services ;
- L'insuffisance du montant de crédit par rapport à la taille du projet
- Le recours au financement informel comme source appréciable par les jeunes promoteurs à travers l'épargne personnelle, des prêts de familles, d'amis, collègues, crédit fournisseurs, avance de paiement du client à la commande...de ce fait absence de frais de gestion, absence de conditions préétablies, et surtout absence de contrôle donc permet l'évasion fiscale.

---

<sup>(38)</sup> La compétitivité managériale

## Section 03 : Le financement des PME privées en Algérie

Le financement est l'ensemble des techniques et des moyens de règlement mis en œuvre pour la réalisation d'un projet économique, ainsi que, les moyens financiers nécessaires à la création, au fonctionnement ou au développement d'une entreprise.

Il est composé d'une part, de moyens financiers que l'entreprise dégage de son activité même « financement interne ou autofinancement », d'autre part, de moyens financiers à court terme simplement induits par cette activité, tel que le crédit fournisseur. Le reste est obtenu par voie d'augmentation de capital ou par endettement à long terme, moyen et court terme.

### 3-1 Les besoins de financements

Pour garantir son développement, la PME privée est confrontée à deux types de besoins de financements : Un besoin de financement à long terme, lié à son actif immobilisé «le *financement d'investissement* », et un besoin de financement à court terme, lié à son actif circulant «le *financement d'exploitation* ».

#### 3-1-1 Le financement d'investissement

Les investissements nécessitent des ressources financières importantes et stables que l'entreprise ne peut assurer par ses ressources propres, en l'occurrence, *l'autofinancement*.

De ce fait, elle se retrouve dans l'obligation de les compléter par des ressources externes qui peuvent émaner, soit de la banque, soit du marché financier<sup>(39)</sup>.

Aucune stratégie ne peut donc être mise en œuvre sans avoir préalablement estimé les besoins de financement liés aux investissements nécessaires.

#### 3-1-2 Le financement d'exploitation

Pour faire face à la concurrence, les entreprises doivent accorder des paiements à leurs clientèles, elles doivent parfois subir des retards dans les règlements. D'une manière générale, l'entreprise peut avoir des difficultés de trésorerie, soit en raison de la longueur du processus de fabrication, soit en raison de la lenteur des règlements des ventes. Pour remédier à cette situation, l'entreprise va solliciter son banquier qui pourrait lui proposer des crédits à court terme.

*Cycle d'exploitation = Cycle de production + Cycle de commercialisation*

<sup>(39)</sup> BOUYACOUB Farouk, « L'entreprise et le financement bancaire », Casbah, Alger, 2000, p.81

## La notion de fonds de roulement

Le fonds de roulement est une variable essentielle mettant en évidence la politique de financement d'une entreprise. Il permet de vérifier l'équilibre de sa structure financière. Son excédent va financer une partie du besoin en fond de roulement et le reliquat sera attribué à la trésorerie.

La détermination du fonds de roulement est assez simple en pratique. Il suffit de recenser et d'évaluer les ressources stables ainsi que les emplois durables et de les soustraire.

Voici la formule de calcul du fond de roulement :

$$\text{Fonds de roulement} = \text{Capitaux permanents} - \text{Actifs immobilisés}$$

L'approche présentée ci-dessus s'appuie sur le haut du bilan comptable. Il est également possible de calculer un fonds de roulement en partant du bas du bilan :

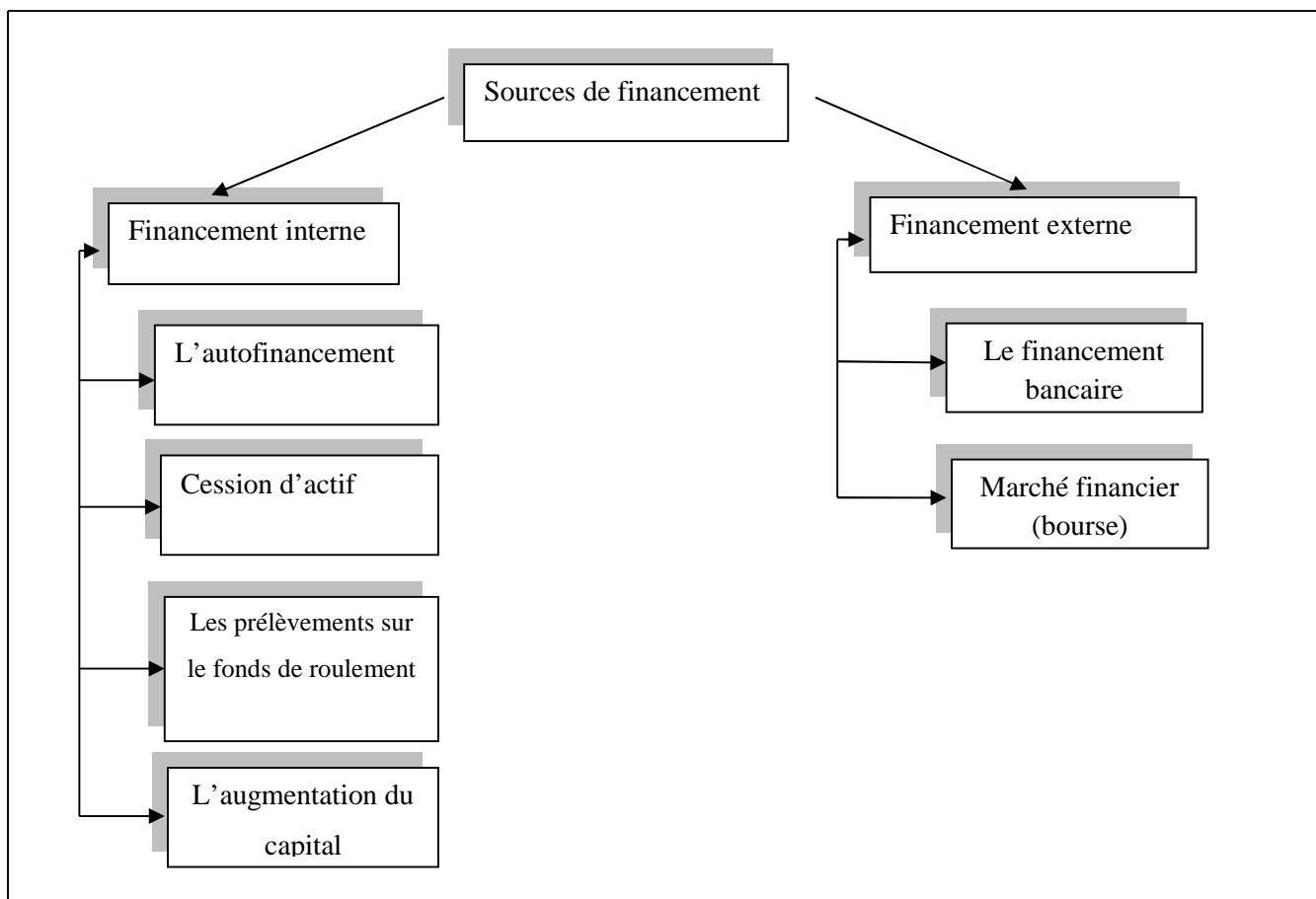
$$\text{Fonds de roulement} = \text{Actifs à court terme} - \text{Passifs à court terme}$$

- Avec actifs à court terme = actifs circulants + disponibilités
- Et passifs à court terme = passifs circulants + autres dettes à court terme.

### 3-2 Les principales sources de financements des PME privées en Algérie

Les sources de financement de l'entreprise peuvent être classées selon leurs origines en deux principales catégories : internes (propriétés de l'entreprise), ou, externes à l'entreprise.

La figure ci-dessous représente les différents modes de financement :

**Figure n°05 : Les différents modes de financement d'entreprise**

**Source :** Elaboré par nous-mêmes, récapitulatif du mode de financement.

### 3-2-1 Les sources de financement interne

Le financement interne consiste pour l'entreprise à utiliser ses propres sources pour financer son activité. Nous distinguons :

#### 3-2-1-1 L'autofinancement

L'autofinancement joue un rôle fondamental dans la croissance de l'entreprise, il permet d'assurer la croissance sans recours à un intermédiaire extérieur et sans entraîner des charges financières. « L'autofinancement est la source de financement la plus directement accessible puisqu'il est généré par l'activité de l'entreprise »<sup>(40)</sup>.

Par l'autofinancement, il y'a une réalisation au sein de l'entreprise de l'épargne et d'investissement, l'entreprise évite ainsi de recourir au financement externe. C'est-à-dire,

<sup>(40)</sup> HONORE.I, « Gestion financière », Nathan, Paris, 2000, p.84

« l'autofinancement est égal à la différence entre la capacité d'autofinancement et les dividendes prélevés sur le résultat de l'exercice »<sup>(41)</sup>.

$$\text{Autofinancement} = \text{CAF} - \text{Dividendes}$$

La capacité d'autofinancement (CAF) d'une entreprise, appelée *cash-flow*, représente l'ensemble des ressources dégagées par une entreprise au cours d'un exercice du fait de ses opérations de gestion. En ce sens, elle donne à l'entreprise une marge de manœuvre financière lui permettant de faire face à ses besoins de financement.

### **Avantage de l'autofinancement**

L'autofinancement présente des avantages certains sur un plan stratégique et sur un plan financier :

- Sur le plan stratégique : L'autofinancement confère à l'entreprise des degrés de liberté en matière de choix des investissements.
- Sur le plan financier : L'autofinancement constitue un facteur d'indépendance financière appréciable, en particulier en période d'encadrement du crédit, il permet à l'entreprise de limiter le recours à l'endettement et d'améliorer donc sa rentabilité, en réduisant le poids des charges financières.
- De plus, l'amélioration de la situation nette (capacité d'autofinancement) de l'entreprise s'accompagne généralement d'une appréciation par le marché de la valeur boursière de l'action pour les sociétés cotées.

### **Inconvénients de l'autofinancement**

Les principaux inconvénients de l'autofinancement sont les suivants :

- L'autofinancement limite la croissance de l'entreprise à sa capacité bénéficiaire diminuée de l'impôt qui affecte les résultats.
- L'autofinancement constitue un frein à la mobilité du capital dans la mesure où les bénéfices sécrétés sont automatiquement réinvestis dans la même activité, il contribue ainsi à une mauvaise allocation des ressources.

<sup>(41)</sup> ALBOUY Michel, « Financement et coût du capital des entreprises », Eyrolles, Paris, 1991, p.95.



- Une politique d'autofinancement trop élevée volontariste peut léser à court terme les actionnaires de l'entreprise.
- Un autofinancement trop élevé peut susciter la mise en œuvre d'investissements inutiles.
- L'autofinancement est également insuffisant pour couvrir tous les besoins de fonds de l'entreprise. Si cette dernière ne fait pas appel à l'épargne extérieure, elle peut être conduite à étaler ses dépenses sur une période trop longue ou à choisir des investissements de taille modeste.

### 3-2-1-2 La cession d'actif

L'entreprise peut également renforcer son financement interne par les opérations de cessions d'éléments d'actifs ; cette source de financement est occasionnelle. Les cessions peuvent résulter <sup>(42)</sup> :

- ✓ *Du renouvellement des immobilisations* par la revente d'ancienne devenue obsolètes ;
- ✓ *Nécessité d'utiliser ce procédé pour obtenir des capitaux* : L'entreprise est alors amenée à céder, sous la contrainte, certaines immobilisations (terrains, immeubles ....) qui ne sont pas nécessaires à l'activité ;
- ✓ *Mise en œuvre d'une stratégie de recentrage* : L'entreprise cède des usines, des participations, des filiales, dès-lors, qu'elles sont marginales par rapport aux métiers dominants qu'elles exercent.
- ✓ En effet, alléger l'actif immobilisé doit être une démarche systématique, non seulement parce que cela procure des nouvelles ressources pour s'adapter et répondre aux besoins du marché, mais aussi pour améliorer sa rentabilité économique et améliorer le taux de rotation de l'actif <sup>(43)</sup>.

### 3-2-1-3 Les prélèvements sur le fonds de roulement (F.D.R)

Lorsque le fonds de roulement d'une affaire est supérieur à ses besoins d'exploitation (trésorerie excédentaire), l'entreprise peut en prélever certaines sommes pour réaliser des investissements supplémentaires. Ces retraits de fonds doivent être opérés sans préjudice de l'équilibre financier et n'entraînent pas, notamment, un déficit de trésorerie au-delà de ce qui est raisonnable et généralement admis.

<sup>(42)</sup> BARREAU.J et DELAHAYE.J, «Gestion Financière», Ed. Dunod, Paris, 1995, p. 352.

<sup>(43)</sup> CABANE. P, « L'essentiel des finances à l'usage des ménagers », Ed, d'organisation, 2004, p.381.

### 3-2-1-4 L'augmentation du capital

L'entreprise peut, si elle veut financer sa politique d'investissement, accroître son capital en augmentant le nombre de parts sociales.

L'augmentation du capital revêt plusieurs formes :

- ✓ L'augmentation de capital par incorporation de réserves ;
- ✓ L'augmentation du capital par rapport en nature.
- *L'augmentation en nature* : Elle se réalise en contrepartie de l'apport par un partenaire extérieur de biens réels, immobilisations corporelles ou incorporelles.
- *L'augmentation du capital par incorporation de réserve* : L'entreprise émet de nouvelles actions sous forme d'augmentation du capital par incorporation de réserve sans recourir à de nouveaux actionnaires.

### 3-2-2 Les sources de financement externe

Plusieurs modalités de financement externe des PME peuvent être envisagées, dans notre travail nous allons les répartir en deux sources :

- Marché financier (la bourse) ;
- Financement bancaire.

#### 3-2-2-1 L'introduction en bourse

Ce mode de financement n'est pas accessible aux PME en Algérie, la bourse d'Alger est toujours dans son état embryonnaire. En plus de cela, la taille, l'âge et la fragilité de ces entreprises ne leur permettent pas de supporter les différents coûts inhérents aux opérations effectuées sur ce marché.

De ce fait, l'endettement reste l'unique source pour les PME privées en Algérie pour le financement de leurs besoins.

#### 3-2-2-2 Le financement bancaire des PME privées en Algérie

Pour atténuer les effets du phénomène de l'insuffisance chronique des capitaux propres sur les équilibres financiers de la PME, le système bancaire a été conduit depuis de nombreuses années à intervenir de plus en plus largement dans le financement des PME.

## ✚ Définition du crédit bancaire

Le crédit est tout acte par lequel un établissement habilité à cet effet met ou permet de mettre temporairement et à titre onéreux des fonds à la disposition d'une personne morale ou physique ou contracte pour le compte de celle-ci un engagement par signature<sup>(44)</sup>.

### A. Les différents types de crédits bancaires

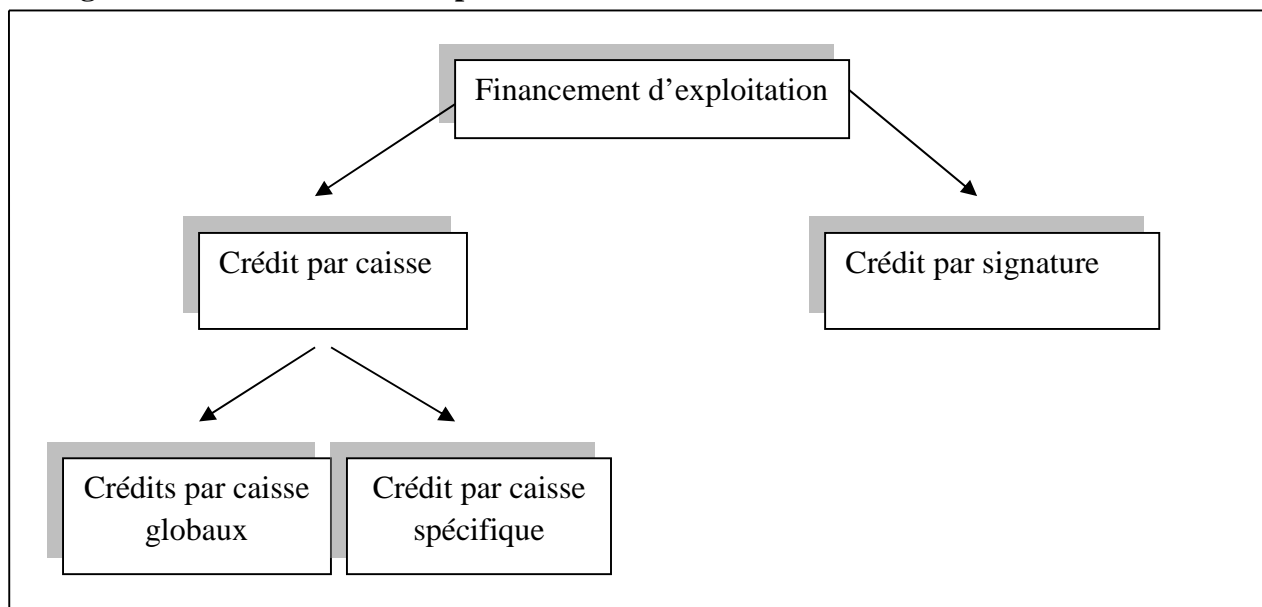
Pour répondre à ces types de besoins, le banquier dispose d'une gamme de crédits à savoir<sup>(45)</sup> :

- ✓ Les crédits d'exploitation ;
- ✓ Les crédits d'investissement ;
- ✓ Le crédit-bail.

#### a. Les crédits d'exploitations

Les crédits d'exploitation financent les besoins liés à l'activité de l'entreprise non supportés par le fond de roulement. Ils se subdivisent en deux catégories : Les crédits par caisse et les crédits par signature.

**Figure n°06 : Les crédits d'exploitation**



**Source :** Réalisé par nous-mêmes, Récapitulatif des crédits d'exploitation.

<sup>(44)</sup> Article n°32 de la loi bancaire du 19 août 1986.

<sup>(45)</sup> Dans ce point nous nous sommes référés à l'ouvrage de BOUYACOUB.F, «L'entreprise et le financement bancaire », Ed. Casbah, Alger, 2001, P235-238.

### a.1 Les crédits par caisse

Afin de remédier à une insuffisance passagère de trésorerie qui est souvent due au décalage entre les délais clients et les délais fournisseurs, la PME sollicite des crédits d'exploitation à court terme. Si l'entreprise ne précise pas l'objet des crédits, ils sont dits globaux, et s'ils portent sur des postes précis de l'actif circulant, ils sont dits spécifiques.

#### ➤ Les crédits par caisse globaux

Ils sont caractérisés par l'absence de toute garantie si ce n'est une promesse de remboursement.

Ils sont en nombre de trois à savoir :

- *La facilité de caisse* : Destinée à faire face à une insuffisance momentanée de trésorerie due à un décalage de courte durée ;
- *Le découvert bancaire* : Destinée à remédier à une trésorerie négative due à une insuffisance conjoncturelle du fond de roulement. Il peut revêtir les deux formes (simple et mobilisable) ;
- *Le crédit de campagne* : C'est un crédit saisonnier destiné au financement d'une activité cyclique (cycle de fabrication, cycle de vente ou les deux successivement).
- *Le crédit relais* : Prêt accordé dans l'attente d'une rentrée d'argent ou d'une recette future. Cette dernière assurera son remboursement afin de permettre l'achat d'un nouveau bien sans attendre le produit de la vente de celui qui n'est pas encore vendu.

#### ➤ Les crédits par caisse spécifiques

Contrairement aux crédits d'exploitation globaux, ces crédits financent un poste précis de l'actif circulant. Ils offrent des avantages pour l'entreprise, d'accélérer la rotation de son actif cyclique et de disposer ainsi plus rapidement de liquidité. Ils peuvent revêtir plusieurs formes, nous citons quelques-unes :

- *Escompte commercial* : L'établissement bancaire s'oblige à payer par anticipation au porteur, le montant d'effet de commerce ou autres titres négociables à échéance déterminée. L'opération comporte, au profit de l'établissement bancaire, la retenue d'un intérêt et la perception de commissions.

- *L'affacturage* : Est un financement des créances que l'entreprise détient sur des tiers ;
- *Avances sur délégations de marchés publics* : Un marché public : Est un contrat passé entre un entrepreneur et une administration publique, pour l'acquisition de fournitures et réalisation de travaux. C'est la raison pour laquelle les banques sont sollicitées par les entreprises en vue de les accompagner dans la réalisation des marchés publics.
- *Avance sur marchandises* : Consiste à financer un stock, que ce soit en matières premières, en marchandises, ou, en produits gagés.

## **a.2 Les crédits par signature**

Egalement appelés engagements par signature, ces crédits ne nécessitent pas de fonds. La banque va faire bénéficier son client de sa signature en se portant caution de sa solvabilité.

Les principaux crédits par signature sont :

- *Le crédit par acceptation* : Est l'engagement pris par une banque d'honorer le paiement d'un effet de commerce à son échéance ;
- *L'aval bancaire* : Est l'engagement pris par une banque de payer le montant de l'effet de commerce à son échéance en cas de défaillance du tiré (débitéur).
- *Le cautionnement bancaire* : C'est un engagement pris par la banque d'honorer les obligations de son client en cas de défaillance de ce dernier.
- *Le crédit documentaire* : Est le mode de financement des échanges internationaux le plus utilisé. C'est un engagement écrit pris par une banque (Banque émettrice) conformément aux instructions de l'acheteur (le donneur d'ordre), d'effectuer ou de faire effectuer par une autre banque (notificatrice), le règlement de la vente en faveur du vendeur (le bénéficiaire) contre remise des documents.

## **b. Les crédits d'investissements**

Les crédits d'investissements sont des crédits dont la durée de vie correspond à la durée d'amortissement du bien. Ce sont donc des crédits à moyen et long terme.

### **b.1 Le crédit à moyen terme**

Les PME recourent au CMT afin de financer les acquisitions de matériels et installations légères tels que : Les véhicules et autres équipements dont la durée

d'amortissement ne dépasse pas les sept (07) ans ; mais également de financer certaines constructions de faibles coûts dont ont besoin les sociétés industrielles.

En général, ce sont des crédits qui varient entre deux (02) à sept (07) ans avec un différent, ils sont assortis d'une sureté réelle sous forme de nantissement du bien financé et ils ne couvrent que 50% à 70% de la valeur de l'investissement.

## **b.2 Le crédit à long terme**

Il s'agit d'un crédit destiné à financer des investissements dont la durée d'amortissement est supérieure à sept (07) ans. Sa durée est comprise entre huit (08) et vingt (20) ans avec un différé de remboursement allant jusqu'à quatre (04) ans.

Les crédits à long terme sont pratiqués par des institutions financières spécialisées, disposant des ressources à long terme, telle que la Banque de Développement (BAD).

### ➤ **Le crédit-bail**

Le leasing est une technique de financement d'une immobilisation pour laquelle une banque ou une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise, cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle généralement faible en fin de contrat.

Le crédit-bail fonctionne comme une location d'un matériel par l'entreprise avec la possibilité de l'acquérir à la fin du contrat. Il peut s'utiliser dans tous les domaines où l'entreprise a besoin d'investir, tels pour l'achat de machine ou de véhicules.

### **Les avantages du crédit-bail**

Le leasing est une technique de financement d'un investissement qui dispose de plusieurs avantages :

- Le leasing n'exige aucun autofinancement puisque la société de leasing assure et finance l'investissement à 100% contrairement aux crédits à moyen ou à long terme.
- Il permet aux PME à faible capacité l'endettement pour financer leur développement.
- Possibilité d'acquérir le bien loué pour une valeur résiduelle faible au terme du contrat.

- Il est facile à être obtenu puisque les garanties demandées sont plus souples par rapport à celles demandées par les banques.

### 3-3 Le rationnement de crédit sur le marché bancaire Algérien

La modestie des résultats des organismes d'appuis à la PME, est en grande partie due à l'hésitation des banques, en tant que partenaires de la quasi-totalité des programmes, à donner leur accord final de financement.

#### 3-3-1 Manque d'information

Les données relatives à l'accès des PME au crédit bancaire sont difficilement accessibles en Algérie.

Ce resserrement des conditions de crédit, qui caractérise le système bancaire algérien s'explique d'abord par :

- L'existence d'une certaine culture comportementale de méfiance envers l'entreprise privée, pourtant forte capable de créer de la richesse (Faujas. A, 2011), un état d'esprit légué par les pratiques de gestion des années de l'économie dirigiste, et qui subsiste encore et ce malgré les nombreuses réformes bancaires engagées, depuis 1989, afin de soutenir le développement du secteur privé. Des réformes de libéralisation économique qui demeurent, néanmoins loin d'être achevées.
- Un manque flagrant des moyens financiers que les banques publiques, dédient à ces entreprises. Les montants qui leurs sont alloués sont encore insuffisants et loin d'égaliser ceux des demandes exprimées. Malgré les manquements et la difficulté d'obtenir des montants précis relatifs à la part des prêts accordés au PME, les statistiques nous permettent d'observer une tendance globale à la hausse des crédits qui leur sont octroyés, pour dépasser les 3 688.2 Mds de DA en 2015, soit 49% du total des crédits distribués à l'économie nationale<sup>(46)</sup>. Une évolution des encours des crédits à l'économie en faveur du secteur privé, résulte de volonté politique de doter d'avantage ce secteur en moyens financiers, pour permettre l'essor d'un tissu national d'entrepreneurs jeunes, actifs, instruits, en capacité de porter la promesse d'un secteur industriel plus dynamique à l'avenir.
- Beaucoup de porteurs de projets économiquement viables n'ont pas accès au crédit bancaire du fait qu'ils ne peuvent pas satisfaire les exigences des banques Algériennes, en matière de garantie, jugées excessives. Ces promoteurs de projets

---

<sup>(46)</sup> Rapport annuel de la banque d'Algérie, p125.

reprochent aux banquiers notamment d'exiger des garanties dont la valeur est souvent supérieure au montant du prêt.

- Le dysfonctionnement des procédures de recouvrement, en cas de défaut de paiement, est aussi de nature à motiver sérieusement cette réticence à s'engager davantage dans le financement de l'économie privée.

### 3-3-2 Asymétrie d'information et le rationnement de crédit

La surexposition des PME algériennes au rationnement du crédit est un fait économique marquant, qui peut être démontré par la mobilisation de deux modèles théorique de rationnement du crédit d'équilibre (Cieply et Garondin(2005))<sup>(47)</sup> :

- Le modèle de Stiglitz et Weiss (1981), dont le fondement est l'existence d'asymétrie d'information « *ex ante et ex post*»,
- Le modèle de Williamson (1986-87) pour lequel, l'existence d'asymétrie d'information est « *ex post*» par rapport au projet concerné. (voir le chapitre préliminaire).

Plusieurs éléments relatifs au contexte socioéconomique et politique algérien peuvent être à l'origine de ces asymétries informationnelles entre entrepreneurs et prêteurs :

- La grande majorité des entrepreneurs exercent dans l'informel. Ces PME ne sont donc pas en mesure de produire et de communiquer aux banques les informations minimales, qui constituent la base de tout un montage financier, que ses dernières réclament comme préalable à toute éventuelle relation de clientèle future (documents comptables, états financiers, documents légaux et déclarations d'immatriculation et d'impôts...).
- Ces petits entrepreneurs qui exercent dans la clandestinité sont susceptible – d'en tirer profit à diffuser des informations à une petite échelle, probablement erronées pour échapper davantage à la fiscalité, qui pèse lourdement sur les entrepreneurs déclarés, et qui constitue l'une des principales causes du glissement d'un bon nombre des jeunes-entrepreneurs dans l'exercice au « noir », à côté de la complexité des démarches administratives pour la concrétisation de son affaire.

Le fondement des théories de l'asymétrie d'information dans le domaine du financement bancaire des entreprises repose sur le fait que, comme nous l'avons exposé dans le chapitre préliminaire ; l'emprunteur dispose d'avantage d'informations pertinentes que le

---

<sup>(47)</sup> SI LEKHHAL Karim, « Le financement des PME en Algérie : Difficultés et perspectives », voir ; <http://revues.univ-biskra.dz/index.php/rem/article/view/1102>.



prêteur sur la qualité et les chances de réussite de son projet, ses risques réels et sa rentabilité anticipée. Le prêteur éprouve en effet, des difficultés à évaluer avec exactitude la qualité du projet et à connaître le comportement futur de son client.

Les institutions de crédit mettent alors en œuvre des mécanismes de contrôle qui auront pour but de réduire cette asymétrie d'information.

Faute d'une bonne connaissance des petits entrepreneurs par nos banques et d'une grande expérience de travail de proximité avec les chefs de PME, la forte asymétrie d'information n'a pas pu être compensée par les seules garanties proposées par les entrepreneurs et le système de sécurisation du crédit existant. Dès lors, développer des nouveaux mécanismes de garantie plus efficaces peut apparaître comme une option valide ; la réduction de l'incertitude de nos banquiers exige aussi une démarche d'information en qualité et en quantité suffisante, pour leur prise de décision (Melbouci L (2008)).

Au total, avant 2015, il n'existe aucun outil qui permet aux banquiers de connaître avec justesse les comportements futurs de paiements de leurs nouveaux clients, sur lesquels ils ne disposent pas d'historique de crédit.

La nouvelle Centrale des risques d'entreprises et des ménages, une base de données légale et de gestion publique, est opérationnelle et est entrée en production dès la mi-septembre 2015 au niveau de la Banque d'Algérie <sup>(48)</sup> dans une perspective d'une gestion efficace et efficiente des risques et la préservation des intérêts des bénéficiaires de crédit.

L'accès aux financements demeure un enjeu important pour les PME et un obstacle pour assurer leurs pérennités. Ce qui ne laisse pas indifférent les pouvoirs publics, autant que régulateur de l'économie, qui ne cesse d'entreprendre un ensemble de mesures et dispositifs d'appui en faveur de leur promotion et de leur croissance. Cette question d'appui aux PME privées sera l'objet du deuxième chapitre.

---

<sup>(48)</sup> [Http://www.lesoirdalgerie.com/articles/2015/09/22/article.php?sid=184658&cid=2](http://www.lesoirdalgerie.com/articles/2015/09/22/article.php?sid=184658&cid=2).

## CHAPITRE II : L'Etat, acteur amortisseur de l'asymétrie d'information

Alors qu'aux années 70, la priorité avait été accordée aux grandes entreprises du secteur de l'industrie lourde et des hydrocarbures pour assurer le développement économique, la tendance est inversée à partir des années 90 par deux nouveaux phénomènes : le secteur privé qui, de marginal, devient l'élément moteur et dynamique de l'économie, le pouvoir qui, de central, devient décentralisé.

A travers ce chapitre, nous présenterons les différents dispositifs et structures d'aides et de soutiens à la création d'entreprises en Algérie, en section 01; et le rôle de l'Etat dans la réduction de cette asymétrie entre la PME et la banque, en section 02.

### Section 01 : Dispositifs et mesures d'appuis à la PME Algérienne

Une panoplie d'aides financières sont inscrites dans les dispositifs divers selon les textes réglementaires, le champ d'application et les conditions d'éligibilité.

Celles-ci se déclinent en fonction des caractéristiques des projets (investissement productif, création d'emplois, âge du promoteur), de leur localisation (zones à développer ou autres), de leur niveau de financement.

#### 1-1 Les différents dispositifs d'appuis et d'aides aux PME privées

Les différents dispositifs d'appuis et d'aides engagés par les autorités publiques sont :

##### 1-1-1 Le microcrédit « l'ANGEM »

Les aides accordées dans le cadre du dispositif de l'Agence Nationale de Gestion du micro crédit s'adressent aux personnes âgées de plus de 18 ans et plus, il est caractérisé par le petit volume des unités créées. Il permet un coût global du projet de l'investissement est de 1.000.000 DA <sup>(44)</sup>. Les dossiers des crédits bancaires sont traités par le système bancaire dans un délai n'excédant pas 02 mois.

---

<sup>(44)</sup> Voir, <http://www.mf.gov.dz/article/300/Grands-Dossiers/253/DISPOSITIF-ANGEM.html>.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre de crédits octroyés par secteur d'activité et nous montre que les très petites industries(TPI), les services, l'artisanat et l'agriculture sont les secteurs ayant bénéficié de la majorité des prêts avec plus de 90% du total.

**Tableau n°09 : Crédits octroyés par secteur d'activité (cumul au 30/06/2016)**

Secteurs d'activités	Projets financés	
	S1/2015	S1/2016
<b>Agriculture</b>	106066	109779
<b>TPI</b>	227142	295703
<b>BTP</b>	61211	65146
<b>Service</b>	152211	161382
<b>Artisanat</b>	127215	134195
<b>Commerce</b>	2012	2741
<b>Pêche</b>	633	702
<b>Total</b>	726358	769648

Source : Bulletins d'informations statistiques n°27,29, ministère de l'industrie et des mines

### 1-1-2 Les aides accordées dans le cadre de l'ANDI<sup>(45)</sup>

L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement<sup>46</sup> est créée par le décret exécutif n° 02/282 du 24/09/2001 ne limite ni l'âge, ni le niveau de financement. Son dispositif est applicable aussi bien pour les investisseurs nationaux que pour les investisseurs étrangers. Les textes fixent aussi le type de financement, c'est-à-dire, pour la création, l'extension, la réhabilitation et restructuration, ainsi que les avantages fiscaux et parafiscaux accordés en régime général (pour les investissements courants) et en régime dérogatoire (pour les investissements dans les zones à développer et pour les investissements soumis à convention)

Les projets qui peuvent bénéficier des avantages de ce fond sont ceux des zones à développer et les investissements soumis à convention. A côté de ces deux régimes de l'ANDI, il y a d'autres régimes d'avantages pour certains domaines, telles les entreprises créées avec le soutien de l'ANSEJ et de la CNAC, l'agriculture, la pêche, l'aquaculture, et les exportations.

<sup>(45)</sup>L'ANDI remplace l'Agence pour la Promotion et le Soutien à l'Investissement (APSI) institué par le décret n° 93/12 du 05/09/1993.

<sup>(46)</sup> <http://www.andi.dz/index.php/fr/raisons-pour-investir>.

D'après le tableau ci-dessous, nous remarquons une diminution des projets d'investissements dans le secteur du transport, qui est passé de 50.08% en 2012 à 27.13% en 2015 du total des projets financés (3 864 à 2 572 projets financés respectivement), l'industrie quant à elle, connaît une évolution positive ; de 1 135 en 2012 à 2 124 projets financés en 2015, soit un taux de 14.71% à 26.71%, respectivement. Cette dernière répond à la volonté de la stratégie de l'Etat qui consiste de sortir l'Algérie de la dépendance des hydrocarbures.

**Tableau n°10 : Etats récapitulatifs des projets d'investissements allant de 2012 au 30/06/2016**

Secteur d'activité	Transport	BTPH	Industrie	Services	Tourisme	Santé	Agriculture	Total
<b>2012</b>	3864	1460	1135	955	136	80	84	7714
<b>2013</b>	4183	1775	1544	1022	121	88	157	8890
<b>2014</b>	5522	2013	845	1075	167	97	184	9903
<b>2015</b>	2572	1468	2124	1176	232	134	244	7950

Source : Bulletins d'informations statistiques n° 22, 23, 27, 28, ministère de l'industrie et des mines.

### 1-1-3 Les aides financières par l'ANSEJ

L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes <sup>(47)</sup> est mise en place depuis 1997 dans le but de permettre aux jeunes dont l'âge est compris entre 19 et 35 ans, pour le gérant, l'âge peut aller jusqu'à 40 ans, de créer des entreprises de petites tailles (généralement des micros entreprises) dont le coût total ne dépasse pas dix millions de dinars. Il peut concerner deux types d'investissement : Celui de la création ou de l'extension du projet.

Le porteur du projet peut recevoir des aides financières dont le montant et la nature varient selon que le financement soit mixte ou triangulaire.

- *Le financement mixte* dont la prise en charge se fait conjointement par l'initiateur du projet et par l'ANSEJ, cette aide prend la forme d'un crédit sans intérêt complétant l'apport financier personnel de l'investisseur. Ce crédit est puisé dans le Fonds de Soutien à l'Emploi de Jeunes (FSEJ). Il s'agit donc d'un crédit à long terme accordé par l'agence, dispensé du paiement des intérêts.
- *Le financement triangulaire*, implique conjointement l'ANSEJ, la banque, le promoteur. Les aides prennent la forme de : Crédit sans intérêt accordé par l'ANSEJ, Bonification des taux d'intérêt, c'est-à-dire, que l'ANSEJ prend en charge une partie des intérêts des crédits accordés par la banque. Le niveau de la bonification des taux d'intérêt varie selon la nature et la localisation de l'activité (zone spécifique ou non).

<sup>(47)</sup>Voir, <http://www.ansej.org.dz/>

**Tableau n°11 : Projets financés par secteurs d'activités (cumul au 30/06/2016)**

Secteurs d'activité	Projets financés				
	2012	2013	2014	2015	S1/2016
<b>Services</b>	73221	80096	98856	103401	104947
<b>Transport de voyageurs</b>	17066	17606	18942	18984	18985
<b>Artisanat</b>	30977	33312	40132	42302	42513
<b>Transport de Marchandises</b>	52870	55156	56527	56531	56530
<b>Agriculture</b>	24812	28661	43263	50042	52367
<b>Industrie</b>	11513	12541	18800	22481	23915
<b>BTPH</b>	17401	19469	26791	30616	31864
<b>Professions libérales</b>	5043	5505	7535	8740	9198
<b>Maintenance</b>	4713	5232	7373	8605	9081
<b>Pêche</b>	750	795	1011	1094	1119
<b>Hydraulique</b>	464	475	527	540	541
<b>Transport Frigorifique</b>	10317	11440	13285	13382	13385
<b>Total</b>	249147	270288	333042	356718	364445

Source : Bulletins d'informations statistiques n° 22, 23,27,28,29, ministère de l'industrie et des mines.

A partir des données du tableau ci-dessus, nous remarquons que le secteur service, est le plus attractif pour les porteurs de projets accompagnés par l'ENSEJ depuis le lancement de ce dispositif avec 10 947projets financés en fin S1/2016, suivi, du secteur de transport de marchandises avec 56 530projets, puis le secteur de l'agriculture avec 52 367 projets financés.

#### 1-1-4 Les aides financières du dispositif CNAC

Décret présidentiel n°03-514 du 30 décembre 2003 relatif à la création d'activités par les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans, modifié par le DP n° 11-101 du 06 mars 2011. Le montant maximum de l'investissement est de 10 000 000 DA<sup>48</sup>.

- *Le seuil minimum des fonds propres* dépend du montant de l'investissement, il est fixé comme suit :

- ✓ 1% lorsque le montant de l'investissement  $\leq$  5 millions DA
- ✓ 2% lorsque le montant de l'investissement est supérieur à 5 millions DA et inférieur ou égal à 10 millions DA.

<sup>(48)</sup> Voir, <http://www.mf.gov.dz/article/300/Grands-Dossiers/255/DISPOSITIF-CNAC.html>

- Une bonification des taux d'intérêt
  - ✓ pour les crédits bancaires obtenus 60%, 80% et 95% du taux débiteur appliqué par les banques selon la nature et l'implantation du projet) ;
  - ✓ Les bonifications des taux d'intérêt sont payées à partir du compte d'affectation spéciale n°302-062 (bonification des taux d'intérêts). Les Prêt non rémunérés sont pris en charge par la CNAC.
- Une prise en charge des dépenses éventuelles liées aux études et expertises réalisées ou sollicitées par la CNAC au profit des promoteurs.

**Tableau n°12 : Projets financés par secteurs d'activités (cumul au 30/06/2016)**

Secteur d'activité	Projets financés		
	2014	2015	S1/2016
<b>Agriculture</b>	9536	14188	16166
<b>Artisanat</b>	6782	9870	11130
<b>BTPH</b>	6532	7599	7909
<b>Hydraulique</b>	270	307	316
<b>Industrie</b>	8067	9821	10379
<b>Maintenance</b>	630	737	768
<b>Pêche</b>	270	355	382
<b>Professions libérales</b>	560	711	778
<b>Services</b>	24272	28752	29526
<b>Transport de Marchandises</b>	45357	45793	45831
<b>Transport de voyageurs</b>	12089	12181	12188

Source : Bulletins d'informations statistiques n°27,28,29, ministère de l'industrie et des mines.

A partir des données du tableau ci-dessus, nous remarquons comme l'ENSEJ, le secteur de transport de marchandises, est le plus attractif pour les porteurs de projets accompagnés par CNAC depuis le lancement de ce dispositif accédant 45 831 projets financés en fin S1/2016, suivi du secteur service avec 29 526 projets, puis le secteur de l'agriculture avec 16 166 projets financés. Ceux-ci s'expliquent par le fait que ces créneaux ne demandent pas une technicité et une connaissance en la matière.

#### **1-1-5 Aides par le Fonds National de la Régulation et du développement Agricole (FNRDA)**

Ce fond apporte un soutien financier pour les projets d'investissements destinés à l'agriculture pour permettre de renforcer le marché agricole. Dans ce cadre, il n'est demandé

aucun fond propre au promoteur puisque le financement est assuré à raison de 50% par concours définitifs (non remboursable) et 50% par crédit-bail. Dans le cas où le portefeuille d'activités est significatif, le promoteur peut bénéficier aussi du financement des études technico-économiques par le FNRDA.

### **1-1-6 Les Pépinières d'entreprise**

La pépinière d'entreprise, dénommée également incubateur est une structure publique d'appui, d'accueil, d'accompagnement et de soutien aux promoteurs de projets, mise en place par le ministère de la PME. L'assistance apportée aux promoteurs consistent essentiellement à Héberger à durée déterminée les porteurs de projets et offrir les services suivants :

- Des bureaux ou locaux à durée déterminée ;
- Un mobilier bureautique et matériel informatique ;
- Documentation, Moyens de communication et de reprographie, Réseau internet, Fax téléphone, photocopie et tirage ;
- Accompagner les promoteurs de projets dans toutes les démarches auprès : Des institutions financières, des fonds d'aide et de soutien wilayas, communes et autres organismes en rapport avec leurs projets.
- Offrir les conseils personnalisés au plan financier, juridique, fiscal, Commercial et technique ;
- Organiser toute forme d'animation, d'assistance, de formation spécifique et de suivi des porteurs de projets jusqu'à maturation et création de leur entreprise

### **1-2 Les autres formes d'aides financières aux P.M.E.**

Il existe d'autres formes d'aides financières apportées aux P.M.E. telles que :

- Le bénéfice de micro crédits auprès de l'Agence Nationale de Développement Social (A.N.D.S) destinés aux jeunes chômeurs âgés d'au moins 18 ans porteurs de microprojets qui sont disqualifiés auprès d'autres intermédiaires financiers et bancaires.
- Les aides apportées par le Fond National pour l'Environnement et la Dépollution (F.N.E.D) aux entreprises qui ont des contraintes de coûts de dépollution.
- Le programme du MEDA, soutenant la transition économique des pays tiers méditerranéens (PTM) et la réalisation d'une zone euro-méditerranéenne de libre

échange en appuyant les réformes économiques et sociales pour la modernisation des entreprises et le développement du secteur privé, met particulièrement l'accent sur l'appui aux petites et moyennes entreprises et la création d'emplois.

### **1-3L'aide à l'accès au financement bancaire**

Plusieurs problématiques se posent, en matière de financement de projets de création d'entreprise. Parmi celles-ci, la faiblesse accusée en matière de fonds propres, l'absence ou l'insuffisance, dans certains cas, de garanties à présenter à la banque par les promoteurs. Des dispositifs de garantie des crédits bancaires d'investissements sont mis en place par les pouvoirs publics pour pallier à ces difficultés dont essentiellement :

#### **1-3-1 Les sociétés de capital investissement**

Le capital investissement est une technique de financement par des prises de participations minoritaires et temporaires dans le capital d'une société. Il prend plusieurs formes dont :

- *Le capital risque* pour financer la création d'entreprise ;
- *Le capital développement* destiné au financement du développement de l'entreprise.

L'intervention de la société de capital investissement <sup>(49)</sup> permet de renforcer les fonds propres de la société financée et, par la même, améliorer les capacités d'endettement auprès des banques. L'autre avantage du capital investissement pour un jeune promoteur est celui d'être associé à un partenaire financier apportant également une expertise et des compétences managériales.

L'intervention de la société de capital investissement se fait sans prise de garanties réelles ou personnelles et, de ce fait, elle partage les pertes et les profits à concurrence de sa participation.

La procédure que les porteurs de projets doivent suivre pour bénéficier d'un financement est la même qu'il s'agisse de création d'une entreprise, d'une extension d'activité

---

<sup>(49)</sup>La loi en Algérie fixe leurs part à un taux maximum de 49% du capital de la société représentée par des filiales de banques publiques.



ou de rachat d'une société. Les promoteurs peuvent faire appel à une de ces sociétés d'investissement pour une prise de participation dans le capital de l'entreprise à créer. Ils peuvent trouver les orientations et informations précises dans ce sens au niveau des agences des banques publiques de leurs lieux de résidence.

### **1-3-2 L'appui par les caisses et fonds de garantie**

Des fonds et des caisses de garantie tels : *l'Agence de Garantie à l'Investissement (AGCI)*, *le Fonds de Garantie des micro-entreprises (FGAR)*, *le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie de Risques Crédit Investissement*, *la Caisse de Garantie des Crédits à l'Investissement (CGCI/P.M.E.)*, sont créés pour stimuler la création et le développement des P.M.E./P.M.I., en facilitant l'accès au financement. Ils apportent des garanties supplémentaires accordées aux banques et aux établissements financiers, en plus de celles fournies par les entreprises.

#### **1-3-2-1 La Caisse de Garantie du Crédit à Investissement(CGCI)**

La caisse de garantie du crédit d'investissement est une institution publique mise en place pour soutenir la création et le développement de la PME en lui facilitant l'accès au crédit.

La CGCI-Pme a pour vocation de couvrir les risques attachés aux crédits d'investissement consentis aux PME. Elle couvre les risques d'insolvabilité, encourus par les banques, sur les crédits consentis aux PME et complète les autres dispositifs d'aide au financement bancaire de la PME constitués par le FGAR et le Fonds de Caution mutuelle. La limite de la garantie est plafonnée à 250 Millions de DA pour un montant maximum du crédit de 350 millions de DA. La garantie n'est offerte qu'après analyse du projet par la CGCI. La garantie définitive ne peut être octroyée qu'après la notification de l'accord de financement au promoteur par la Banque.

**Tableau n° 13 : Garanties CGCI-PME par tranche de crédit durant 2015 au 30/06/2016**

Total banque	Tranche de crédit	Nbre de dossiers	%	Le MT de crédit garantis en %	Nbre de dossiers	%	Le MT de crédit garantis en %
		2015			S1/2016		
	0<MT<10MDA	267	36%	4%	253	31%	3%
10=<MT<50MDA	274	37	23%	313	39%	21%	
>=50MDA	202	27%	72%	245	30%	76%	
<b>Total</b>	743	100%	100%	811	100%	100%	

Source : Bulletins d'informations statistiques n° 28,29, ministère de l'industrie et des mines.

A partir des données du tableau ci-dessus, nous remarquons une baisse de la proportion de la tranche des crédits inférieurs à 50MDA soit 73% à 70% de l'ensemble des projets garantis correspondant en terme financier une baisse de 26% à 23% des crédits garantis.

Cet ordre de grandeur confirme les statistiques qui indiquent que 97% du tissu de la PME est constitué de la TPE. Un marché très important qui renferme de nombreux PME /TPE éligibles au dispositif de garantie de la caisse.

Une augmentation assez significative de la tranche des crédits qui est égale et supérieure à 50MDA, qui représente en terme physique 30% du nombre total des dossiers garantis en fin S1/2016, soit une plus grande proportion en terme financier, 76% ; près de deux tiers du montant total de crédits garantis.

### 1-3-2-2 Le Fonds de Garantie des Crédits (FGAR)

Le FGAR, est une institution publique, conçue pour faciliter l'accès des PME aux financements bancaires lors du lancement de projets de création ou d'extension d'activité, en accordant des garanties de crédits aux banques, à l'effet de compléter le montage financier des projets.

La garantie FGAR vient en complément des garanties réelles exigées par la banque auprès de ses clients pour la mobilisation des crédits octroyés.

Cette garantie comble l'insuffisance des garanties immobilières et nantissement des équipements et dans certains cas les remplacent.

Le montant minimal de la garantie par projet est de 5 millions de DA et le montant maximal est de 50 millions DA. Le montant maximal de 50 millions de DA désigne la garantie accordée et non le coût du projet. La garantie n'est offerte qu'après analyse du projet par le FGAR. La garantie définitive ne peut être octroyée qu'après la notification de l'accord de financement au promoteur par la Banque.

De par la situation des dossiers traités durant la période allant de 2014 au fin du S1/2016, nous remarquons d'une part, une baisse presque de la moitié des offres de garanties<sup>(50)</sup> par le FGAR passant de 8,060 Mds de DA en 2014, à 4,031 Mds DA en fin S1/2016 ; en terme du montant de certificat de garantie<sup>(51)</sup>, il connaît aussi une baisse d'un tiers ; passant de 4,448Mds DA à 1.219Mds DA.

**Tableau n°14 : Situation des dossiers traités durant la période allant de 2014 au 30/06/2016**

Exercices	Offre de garanties			Certificats de garantie		
	2014	2015	S1/2016	2014	2015	S1/2016
<b>Nombre des garanties accordées</b>	283	231	123	185	138	60
<b>Montant des garanties accordées en DA</b>	8060918218	6859083571	4031865953	4448772325	3392012735	1219765735
<b>Taux moyen de garantie accordée</b>	53%	52%	53%	57%	60%	61%
<b>Montant moyen de la garantie en DA</b>	28483810	29693002	32779398	24047418	24579802	20329429

Source : Bulletins d'informations statistiques n°26, 28,29, ministère de l'industrie et des mines.

De l'autre côté, le tableau ci-dessous, nous informe que le FGAR privilégie les PME en extensions avec un taux moyen de garanties accordées atteignant les 61% du total en fin S1/2016 soit 49 PME en créations et 74 PME en extensions.

<sup>(50)</sup> Accord de principe d'octroi de la garantie financière.

<sup>(51)</sup> Offre de garantie accomplie en financement bancaire et devient un engagement définitif du FGAR.

**Tableau n°15 : Dossiers traités par types de projets allant de 2014 au 30/06/2016**

Exercices	Créations			Extensions		
	2014	2015	S1/2016	2014	2015	S1/2016
<b>Nombre de garanties accordées</b>	90	84	49	193	147	74
<b>Taux moyen de garantie accordée</b>	41%	38%	44%	58%	59%	61%

Source : Bulletins d'informations statistiques n° 26,28, 29, ministère de l'industrie et des mines.

### **1-3-2-3 Le fonds de caution mutuelle de garantie risques/crédits des investissements des chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans**

Le fond a été créé pour conforter davantage les banques dans la prise des risques inhérents au financement des entreprises créées dans le cadre des dispositifs CNAC.

La garantie du fond complète celles déjà prévues par le dispositif, à savoir :

- Le nantissement des équipements et/ou le gage du matériel roulant au profit des banques au 1er rang et au profit de CNAC au 2ème rang ;
- L'assurance multirisque subrogée au profit de la banque.

Le montant de la cotisation aux Fonds est calculé sur la base du crédit bancaire accordé, (0,35%) du montant du crédit accordé.

### **1-3-2-4 Le fond de garantie mutuelle des micros crédits**

Le fond a pour objet de garantir les microcrédits accordés par les banques et établissements financiers adhérents au fonds, aux bénéficiaires ayant obtenu la notification des aides de l'agence nationale de gestion du microcrédit, l'ANGEM

## **1-4 Les mesures prises par les Pouvoirs Publics à partir de 2012 afin de promouvoir les PME**

Outre toutes les aides octroyées par l'Etat pour la création des PME, toute une politique de développement était mise en œuvre en vue de leur régulation et compétitivité. En effet, les PME peuvent jouer un rôle non négligeable dans la substitution de la production nationale aux importations. Il s'agit notamment :

### 1-4-1 Mesures prises durant 2012

L'article 55 ter du décret présidentiel n° 12-23 du 18 janvier 2012<sup>(52)</sup>, stipule que lorsque certains besoins des services contractants peuvent être satisfaits par des TPE, les services contractants doivent, sauf exception dûment justifiée, réserver exclusivement ces prestations à des micro-entreprises, et s'efforcer de réserver 20% au maximum de la commande.

Deux nouvelles sociétés de leasing, Ijar Leasing Algérie et El Djazair Ijar ont été agréées en 2012. La Loi de Finances pour 2012 stipule que les acquisitions d'équipements réalisées dans le cadre du crédit-bail sont :

- ✓ Exonérées de droits de douanes pour les biens non exclus, importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- ✓ Exemptées du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions ;
- ✓ Immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné.

Pour les entreprises en difficulté, les décisions et les mesures prises lors de la rencontre tripartite Gouvernement- Patronat- UGTA de mai 2011, ont contribué à desserrer l'étau sur les PME en contribuant à assainir leur situation financière. Cela s'est notamment traduit par le traitement des dettes, l'abandon des Banques des agios non réglés accumulés et le rééchelonnement de la dette en principal sur une période supérieure à 3 ans.

Le Programme National de mise à niveau (PNMA) des PME constitue un instrument actif du processus de reconfiguration de la structure des PME dans le sens d'un accroissement du nombre d'entreprises moyennes. Les PME de la catégorie des moyennes entreprises à haut potentiel de croissance sont susceptibles d'obtenir un accès et un accompagnement privilégiés dans le cadre du PNMA, à l'effet de les promouvoir au rang de *champions* dans leurs filières. Ces champions bénéficiant désormais d'un management moderne et d'une organisation adaptée aux activités innovantes, joueront un rôle important de locomotives en matière de croissance et d'exportation. Le programme de mise à niveau mis en place par l'Etat au bénéfice des PME <sup>(53)</sup> a été ajusté sur le plan de sa gouvernance, puisque :

- ✓ La mise en œuvre des opérations est confiée à l'ANDPME
- ✓ Toutes les parties prenantes sont maintenant associées à son pilotage.

---

<sup>(52)</sup>Modifiant et complétant le décret présidentiel n° 10-236 du 7 octobre 2010 portant réglementation des marchés publics (JORADP n°04 du 26 janvier 2012)

<sup>(53)</sup>Sachant que le programme a été lancé en 2009 avec un montant qui avoisine cinq milliards de dollars.

### 1-4-2 Mesures prises durant 2013

Sur le plan institutionnel, dans un souci de facilitation, il a été mis en place à la demande de monsieur le Premier Ministre, un Comité Intersectoriel dédié à l'amélioration de l'environnement de l'entreprise. Le Comité associe toutes les parties prenantes, y compris les organisations syndicales et patronales. Il a été installé le 10 mars 2013 et a démarré son activité le jour même. Ses travaux ont débouché sur un plan d'action couvrant la période 2013-2014. Le plan comporte des mesures de différents ordres : les unes visant un allègement immédiat et conséquent des procédures et d'autres des changements profonds dans la législation et les règlements régissant les procédures auxquelles sont soumis les investisseurs et les porteurs de projets. Les recommandations du Comité, qui s'ajoutent aux séries de mesures prises ces dernières années, par le gouvernement en faveur des entreprises, visent l'assainissement du climat des affaires dans tous les domaines (douane, registre de commerce, zones industrielles, fiscalité ...) et, surtout, la mise en place d'une dynamique de l'entreprenariat.

Le gouvernement a en effet examiné et adopté en juin 2013 une nouvelle politique industrielle basée, essentiellement, sur le renforcement des entreprises, notamment les PME. Elle se concrétise notamment par le réveil et la relance des filières industrielles « dormantes » et par la projection de réels partenariats dans les filières stratégiques où l'innovation technologique est un critère déterminant.

Dans cette optique des appels à partenariat soutenus par des appels à projets, ont été largement diffusés par les organes de communication. Il s'agit, à travers cette démarche à promouvoir des filières industrielles stratégiques où l'Algérie recèle un potentiel et dispose d'atouts compétitifs, et d'aider les entreprises à se placer sur le marché international.

Le ministère du Développement industriel a lancé, en juillet de l'année 2012, un appel à projets industriels pour dix-huit filières. Cet appel à projets industriels, qui restait ouvert jusqu'au 31 décembre de l'année 2013, visait, notamment, la relance de la production nationale et le développement de l'investissement.

Les concrétisations de la nouvelle politique industrielle ont conduit à un regain d'intérêt pour l'industrie algérienne et une attractivité des partenaires étrangers technologiques qui s'associent aux opérateurs industriels algériens sous différentes formules de partenariat.

Cet impact devait être amplifié favorablement, à travers les résolutions du sommet de la 15ème tripartite (Gouvernement, Patronat, Syndicat) tenue le 10 octobre 2013 et consacrant

le développement de l'Industrie et la production nationale comme axes majeurs de la politique économique du gouvernement.

### **1-4-3 Mesures prises pendant 2014**

*La Loi de Finances 2014*, comporte également un grand nombre de mesures encourageant les investisseurs et les activités productives, traduit la continuité dans cette politique dont la portée conduira progressivement, à l'émergence dans notre pays, d'un tissu industriel compétitif à l'échelle régionale et internationale.

L'émergence d'un nouvel indicateur dans la vie économique du pays. Il s'agit du taux de croissance de la population des PME auquel les observateurs et les décideurs politiques prêtent, de plus en plus, une attention particulière car ce paramètre constitue un élément significatif du Tableau de Bord de l'économie nationale.

Il faut noter cependant que le nombre de PME sur la période 2005- 2014 présente un rythme moyen de croissance de 9 %.

La population globale de PME s'élève à 852 053 entités, dont une croissance de 76 551 PME, durant l'année 2014, cette évolution est le résultat des politiques publiques d'appui à la création et à la pérennisation de la petite et moyenne entreprise et a permis de dépasser l'objectif de 100.000 PME défini par le Programme 2005-2009 et de 200.000 PME pour le Programme 2010-2014.

### **1-4-4 Mesures prises durant 2015**

Le plan quinquennal de développement 2015/2019, qui fait suite aux plans 2005-2009 et 2010-2014 est destiné à renforcer la résistance de l'économie algérienne aux effets de la crise financière mondiale et à réaliser un taux de croissance annuel de 7% afin de développer une économie compétitive et diversifier.

L'année 2015 est un tournant pour l'économie nationale avec l'amorce de la première année du nouveau plan quinquennal et la mise en place des leviers visant à renforcer la résistance de l'économie algérienne aux effets de la crise financière mondiale et à réaliser un taux de croissance annuel de 7% en 2019, et ce, afin de développer une économie compétitive et diversifiée<sup>(54)</sup>. La conjoncture que traverse le marché pétrolier "rend encore plus impérieux la nécessité d'activer la diversification de notre économie".

---

<sup>(54)</sup> Bulletin d'information statistique n°28, ministère de l'industrie et des mines, Ed. mai 2016.

A ce propos, d'importants chantiers ont été engagés en vue d'entamer la relance de l'outil de production nationale à travers l'assainissement de l'environnement de l'entreprise, l'appui aux PME et la redynamisation des partenariats.

Dans ce même contexte, les pouvoirs publics ont procédé à la reconfiguration du secteur public marchand industriel dans l'objectif de rendre les entreprises publiques plus compétitives et d'une taille plus importante, dans une perspective de positionnement de leaders sur le marché national.

La population globale des PME nationales au 31/12/2015, s'élève à 934 569 entités, soit une évolution de 9,7 % par rapport à 2014.

#### **1-4-5 Mesures prises durant 2016**

La loi d'orientation sur le développement des Petites et moyennes entreprises (PME), adoptée par le Conseil de la nation, prévoit plusieurs mesures de soutien en faveur de cette catégorie d'entreprises afin d'impulser une nouvelle dynamique dans ce domaine.

Complétant et modifiant la loi de 2001 relative aux PME, le nouveau texte donne, tout d'abord, une nouvelle définition de la PME pour permettre son adaptation au contexte actuel tant national qu'international (voir le chapitre précédent).

Ainsi, la loi élargit le champ d'application de la définition de cette catégorie d'entreprises pour permettre aux PME, dont le capital social est détenu à hauteur de 49% par une ou plusieurs sociétés de capital-investissement et qui respectent les autres critères de définition d'une PME, de bénéficier des dispositions de cette loi.

C'est pour permettre également aux PME cotées en bourse d'intégrer le champ d'application de cette loi, et aux PME en phase de création d'émarger aux programmes et mesures de soutien prévus par ce texte législatif.

S'agissant des mesures de soutien aux PME, le texte prévoit plusieurs mesures, notamment dans le domaine de la création de ce genre d'entreprises, de la recherche-développement, l'innovation, du développement de la sous-traitance, du financement d'actions de sauvetage et de reprise des activités des PME viables en difficultés.

Ces mesures d'aides et de soutien à la promotion de la PME ont pour objectif de promouvoir la diffusion de l'information à caractère industriel, commercial, juridique,



économique, financier, professionnel, et technologique relative aux PME, et encourager toute action tendant à faciliter l'accès des PME au foncier.

Elles visent également à impulser la mise en place de régimes fiscaux adaptés aux PME, de favoriser et d'encourager le développement de la culture entrepreneuriale, de faciliter l'accès des PME aux instruments et services financiers adaptés à leurs besoins, ainsi que l'encouragement des associations professionnelles, les bourses de sous-traitance et les groupements.

Le texte érige l'Agence Nationale de Développement et de Modernisation des PME (ANDPME) en un instrument de l'Etat en matière de mise en œuvre de la politique de développement de la PME et la renforce pour la réalisation de ses missions. L'agence assure la mise en œuvre de la politique de développement des PME en matière d'émergence, de croissance, et de pérennisation y compris par l'amélioration de la qualité de la promotion de l'innovation, au renforcement des compétences et des capacités managériales des PME.

L'autre nouveauté du texte est la mise en place de *Fonds d'amorçage* pour encourager la création de *start-up*<sup>(55)</sup>.

Ces Fonds sont destinés à financer les frais préalables devant permettre la conception du produit prototype (frais de recherche et de développement, prototypage, business plan...). Ils permettront de palier l'handicap du défaut de financement de la phase pré-crédation de l'entreprise.

Ce financement revêt une grande importance pour encourager la transformation des projets de recherche en entreprises innovantes créatrices de richesse. Un article de la loi propose en outre la création auprès du ministre chargé des PME, un Conseil National de concertation pour le développement de la PME, qui constitue un espace de concertation entre l'Etat et les bénéficiaires de la politique de développement des PME.

Pour rappel, le secteur de la PME compte 1.013.637 entreprises (tous statuts et branche confondus), employant près de 2,4 millions de travailleurs (au 30/06/2016).

---

<sup>(55)</sup>Start-up désigne une jeune entreprise innovante, qui fait généralement preuve d'un important potentiel de croissance.

## **Section 02 : L'intervention de l'Etat pour réduire l'asymétrie d'information**

Afin de réduire l'asymétrie d'information et pour que la PME soit servie par le circuit de financement formel, l'Etat intervient en <sup>(56)</sup> :

### **2-1 Développant des mécanismes de garantie des crédits plus performants**

Les PME manquent de relations et sont souvent dans l'impossibilité d'offrir des garanties solides.

Parmi les spécificités de ces entreprises déjà exposé précédemment, la faiblesse de leurs structures financières et l'incapacité de fournir des garanties solides couvrant leurs emprunts.

De ce fait, inciter les banques nationales à s'impliquer davantage dans le financement de ces entreprises, consiste à développer des mécanismes de garanties des crédits plus fiables ; Aussi, simplifier la complexité de l'administration judiciaire pour ces banques, en cas de défaut de paiement, lorsqu'il s'agit de tenter de recouvrer les garanties classiques.

Renforcer le système de fonds de garantie existant depuis 2004 et dont le bilan des relations bancaire reste modeste.

Cependant, l'introduction de la garantie financière dans l'environnement du crédit ne peut pas à elle seule atténuer les risques encourus par les banques avec la clientèle des petites entreprises (FMI, 2006). Inciter les banques à prêter davantage nécessite aussi de réduire l'asymétrie d'information, qui subsiste souvent entre ces agents financiers et leurs potentiels clients.

### **2-2 Produire des informations comptables et économiques fiables**

Un des moyens susceptibles de réduire l'asymétrie d'information entre prêteurs et emprunteurs est celui d'encourager ces derniers à produire des documents comptables fiables.

Dans les économies développées le contrôle de la conformité de ces déclarations est attribué à des agences de rating ou à des centrales de bilans, qui peuvent effectuer la recherche d'information et l'évaluation des agents économiques, dans des conditions meilleures. Confier cette tâche de collecte et de vérification à des entités indépendantes peut réduire les frais qu'une vérification de l'exactitude des documents statistiques et fiscaux fera supporter à la banque.

En Algérie, ces structures n'existent pas encore, les implanter est une exigence pressante, tout comme la question de la mise à niveaux des bureaux d'études (consultants), les

---

<sup>(56)</sup> SI LEKHHAL Karim, « Le financement des PME en Algérie : Difficultés et perspectives », voir ; <http://revues.univ-biskra.dz/index.php/rem/article/view/1102>.

rendre plus professionnalisés devrait renforcer la qualité de leurs études et synthèses technico-économiques. Car une information comptable et économique fiable devrait abaisser la probabilité pour les banques de sélectionner des « mauvais » projets et facilitera leurs suivis dans la durée. Plus de fiabilité engendre plus de confiance, et donc un approfondissement de la relation entre banquier et entrepreneur.

### **2-3 Approfondir la relation de clientèle entre banquiers et entrepreneurs**

Réduire l'asymétrie d'information en s'appuyant seulement sur des documents comptables n'est sûrement pas chose acquise, et encore moins dans un contexte socioéconomique et politique défavorable. Pour cela, il faut donc évoluer le dialogue entre les banquiers et les entrepreneurs algériens, qu'il y ait un protocole d'information entre prêteurs et emprunteurs. Ces derniers s'engagent non seulement à fournir les renseignements nécessaires, mais surtout sur leurs exactitudes.

Sur le marché des PME, les banques algériennes doivent être physiquement proches de leurs clients. Le développement d'unités de crédit pour PME paraît être une solution, des unités spécialisées en mesure de prendre en charge les attentes de ces entreprises, en matière de financement des projets et même de dispenser une assistance technique et des services de formation aux petits entrepreneurs, surtout les ruraux, qui ont besoin de conseils pour moderniser leurs méthodes de travail, et qui sont souvent tenus à l'écart des cercles institutionnels.

### **2-4 Développer des systèmes de diffusion d'informations financières et économiques**

L'étude technico-économique constitue la phase la plus importante et la plus délicate du processus compliqué pour créer une entreprise. Sa réalisation exige naturellement de disposer d'un capital informationnel assez fourni et actualisé sur l'évolution de l'activité économique et les tendances futures du marché. Il se trouve que dans notre pays, l'obtention de renseignements sur le marché ou sur une activité donnée est loin d'être une chose aisée.

Dans une économie de marché, la pérennité d'une institution de crédit dépend de sa capacité à collecter et à exploiter efficacement les informations disponibles (Hind et Delorme(20014)). Disposer d'une base de données bien fournie permettrait aux banques, de mieux connaître, sélectionner leurs futurs clients et bien contrôler leurs performances par la suite, à des coûts de recherche d'information acceptables. En bâtir un ensemble de structures et de fichiers nationaux regroupant des informations financières et économiques, actualisées

en permanence, sur les emprunteurs est donc de nature à encourager nos banques à investir davantage dans l'économie nationale<sup>(57)</sup>.

## **2-5 Développer les nouveaux segments des marchés financiers**

Dans les pays développés, depuis les années 80 les autorités chargées du développement des PME et les responsables des institutions financières ont déjà bien souligné l'insuffisante diversité des ressources financières dont disposaient les entreprises de taille réduite (Levratto.N(2009)). Depuis, ils ont encouragé le développement de nouveaux dispositifs financiers, dont l'objectif est de faire émerger deux modes de financement complémentaires au prêt bancaire classique : le microcrédit et le capital-risque.

### **2-5-1 Le microcrédit**

Dans la plupart des économies, il occupe une place de choix et diversifie les moyens de lutte contre la pauvreté, permet d'élargir le champ du système financier classique et d'outiller les citoyens ayant des capacités entrepreneuriales de moyens financiers, nécessaires à la concrétisation de leurs projets professionnels, et d'intégrer ainsi le tissu du développement économique et social (Adair et Hamed(2004)).

Cela dit, développer le microcrédit en Algérie, peut constituer un financement complémentaire au financement bancaire classique existant, susceptible d'allumer le moteur économique des individus, pour créer leurs propres activités (petit commerce, artisanat, agriculture...) et qui n'ont pas assez de ressources financières, il permettra ainsi à leurs familles de vivre, et éveillera la créativité qui existe en chaque personne (Yunus. M(2008)) ; le microcrédit peut en outre, apporter une réponse à la difficulté que rencontrent les promoteurs-chômeurs pour constituer l'apport personnel en fonds que réclament l'ANSEJ et les banques.

Les institutions de micro finance, avec leur pratique du microcrédit, ayant a priori une meilleure connaissance des petits entrepreneurs et une grande expérience de travail de proximité, peuvent être d'un grand bénéfice pour nos banques. Des partenariats entre ces deux entités doivent être encouragés, car ils peuvent être fructueux et permettent une bonne connaissance des entrepreneurs, donc en mesure de réduire l'asymétrie d'information et d'améliorer ainsi les conditions d'accès aux financements des PME (Leffilleur. J(2009)).

Au total, le microcrédit en Algérie, apparait comme l'un des moyens les mieux adaptés pour financer les micros entreprises. Il permet non seulement de réduire l'asymétrie d'information, mais aussi de baisser les frais de transaction pour le petit entrepreneur (Adair

---

<sup>(57)</sup> Mise en fonction de la centrale des risques qu'à la mi-septembre 2015.

et Hamed(2004)), en lui offrant un crédit à proximité, en simplifiant la démarche de demande de prêt et son suivi, tout en tentant de réduire au mieux les probabilités de hasard moral et de sélection adverse.

### **2-5-2 Le capital risque**

Le capital-risque constitue de nos jours un instrument financier confirmé au service des PME, innovantes surtout. Pourtant, en dépit de l'intérêt qu'il a suscité dans les économies développées, il a du mal à s'implanter dans le paysage financier Algérien.

En dépit de l'amélioration du cadre fiscal et réglementaire, ces dernières années, la pratique du capital risque demeure restreinte, on en compte actuellement pas plus de deux à trois institutions spécialisées opérationnelles

En outre, d'après les résultats empiriques de l'étude de Cieply et Grondin (1998), il ressort que la présence d'un capital-risque au capital d'une PME est perçue par 66% des banquiers interviewés comme un élément favorable, et 97% avouent tenter de se procurer les conclusions des rapports d'audits établis par les donneurs d'ordre de leurs clients. C'est dire, la sensibilité des responsables du crédit à cette présence dans les fonds propres, qui ne peut qu'appuyer les demandes de crédits des PME.

### **2-6 La mise en place d'une banque spécialisée PME<sup>(58)</sup>**

La mise en place d'une banque spécialisée PME dotée de moyens et prérogatives appropriées pour accompagner et mettre en œuvre des services financiers en relation avec la politique générale de soutien au développement de la PME devient une nécessité (à l'image de la Banque publique d'investissement (Bpi) France). Cette institution pourra intervenir en proposant des services d'accompagnement des PME sous forme, entre autres, de crédits/prêts directs incitatifs ou de garanties de prêts en plus de sources alternatives de financement telles crédit-bail, affacturage, fonds propres. Comme elle pourrait apporter des services non financiers en connexion avec les institutions en charge de l'appui au développement des PME telles que notamment l'ANDPME et le FGAR.

Compte tenu des résultats en deçà des objectifs fixés par les pouvoirs publics et des attentes des PME elles-mêmes, il apparaît fondamental de revoir ces dispositifs d'aides et d'accompagnements de façon à les inscrire dans une nouvelle dynamique de développement et suivant une approche macro-méso et microéconomique où chaque acteur (pouvoirs publics

---

<sup>(58)</sup>ABDELGHANI Meberak, DGPME, « Financement de la PME et la croissance », colloque du conseil scientifique de la COSOB, 2<sup>ème</sup> Edition, Alger2015.

au niveau central et local, institutions et services d'appui, banques et établissements financiers, associations, entreprises), jouera le rôle qui est le sien, dans le cadre d'une concertation permanente, pour apporter sa contribution dans la construction d'une économie tournée résolument vers les défis majeurs qu'impose le nouveau contexte économique. L'entreprise devant être désormais sujet de toutes les attentions.

En somme, toutes les politiques publiques doivent converger vers la réalisation du triptyque « Emergence-Développement-Survie » des entreprises.

## **Chapitre III : Etude empirique sur le financement des PME dans le cadre d'asymétrie d'information**

Par le présent chapitre, nous allons essayer de dresser un bilan sur la question de financement de PME dans l'asymétrie d'information, en Algérie, à travers une enquête auprès d'un échantillon tant pour quelques PME que pour quelques banques, au niveau de la commune de BEJAIA. Nous tenterons de confronter les hypothèses émises dans le cadre de notre recherche à la réalité des PME sur cette commune.

Nous présenterons la méthodologie de recherche et la population des PME de la wilaya de BEJAIA, en section 01; le dépouillement et analyses des résultats issus de l'enquête sur quelques PME de la commune de BEJAIA, en section 02; le dépouillement et analyses des résultats issus de l'enquête sur quelques banques de la commune de BEJAIA et la discussion des résultats, en section 03.

### **Section 01 : Présentation de la méthodologie de la recherche et présentation des PME de la wilaya de BEJAIA**

#### **1-1 Méthodologie de la recherche**

Une analyse qualitative s'avère la plus appropriée pour l'étude de financement des PME dans l'asymétrie d'information, au niveau de la commune de BEJAIA.

Ainsi, notre enquête a été réalisée au préalable sur la base d'un échantillon de cinquante (50) PME dans divers secteurs d'activités, et une autre enquête a été réalisée sur la base de vingt huit (28) banques privées et publiques situées sur la commune de la wilaya de BEJAIA.

Le choix de la commune de BEJAIA comme terrain d'investigation n'est pas fortuit, il est justifié, d'une part ; par la concentration des PME dans cette région ; d'autre part, par l'importance du réseau de banques.

En raison d'homogénéité de la méthode d'investigation et des résultats, les réponses finalement retenues et exploitées dans notre travail sont celles issues de trente-sept (37) PME et douze (12) banques (agences) qui composent notre échantillon final.

Toutefois, l'échantillon sur lequel s'est basée cette étude, est un échantillon de convenance qui ne respecte pas la vigueur académique requise pour de telles études, néanmoins, il permet de confronter les hypothèses émises avec la réalité.

Nous tenons à signaler que les données sur lesquelles sont élaborées les figures, sont présentées en annexes sous forme de tableaux portant un numéro de référence pour chacune des figures.

### **1-1-1 La structure du questionnaire**

Pour cerner toutes les informations liées à la problématique de financement des PME dans un contexte d'asymétrie d'information au niveau de la commune de BEJAIA et pour mener à bien notre recherche, nous avons élaboré deux questionnaires :

- Celui adressé aux PME comportant cinq axes, à savoir :
  - ✓ L'axe **A**, regroupe trois (03) questions, concernant la présentation de l'entreprise ;
  - ✓ L'axe **B**, regroupe cinq(05) questions, concernant le mode de financement ;
  - ✓ L'axe **C**, regroupe sept(07) questions, concernant l'asymétrie d'information et le rationnement de crédit ;
  - ✓ L'axe **D**, regroupe six(06) questions, concernant la relation banque-PME ;
  - ✓ L'axe **E**, regroupe six (06) questions, concernant le dispositif d'appui l'Etat dans le financement des PME. (Voir annexe n°01).
  
- Celui adressé aux banques (agence) : Comporte cinq axes, à savoir :
  - ✓ L'axe **A**, regroupe quatre (04) questions, concernant l'identification de l'agence ;
  - ✓ L'axe **B**, regroupe (04) questions, concernant l'étude de la demande de crédit des PME par la banque ;
  - ✓ L'axe **C**, regroupe six (06) questions concernant l'évaluation de la demande de crédit et le rationnement,
  - ✓ L'axe **D** regroupe six (06) questions relatives aux déterminants du rationnement de crédit.
  - ✓ L'axe **E** regroupe quinze(15) questions relatives aux mécanismes de résolutions. (Voir annexe n°02).



Du point de vue de leurs contenus, les deux questionnaires sont combinées entre les questions de faits et les questions d'options, et du point de vue forme, nous avons combiné entre questions ouvertes laissant la liberté de répondre à la personne interrogée et d'autres fermées, en lui proposant une liste de réponses parmi lesquelles, le dirigeant de la PME ou le banquier, doivent choisir celles qui paraient plus explicatives selon leurs opinions.

### **1-1-2 Le mode d'administration**

Le mode d'administration pour lequel nous avons opté, est la remise des questionnaires de main en main, avec parfois des entretiens avec les dirigeants des PME, et surtout avec les chargés de crédits des banques.

Nous avons jugé que ce mode est le plus fiable et permet d'avoir un taux de réponses plus important dans un temps record.

Tout au long de notre enquête, nous nous sommes heurtées au non collaboration de quelques dirigeants des PME et la non disponibilité des banquiers, surtout les banques privées pour nous répondre.

### **1-2 Présentation de des PME de la wilaya de BEJAIA**

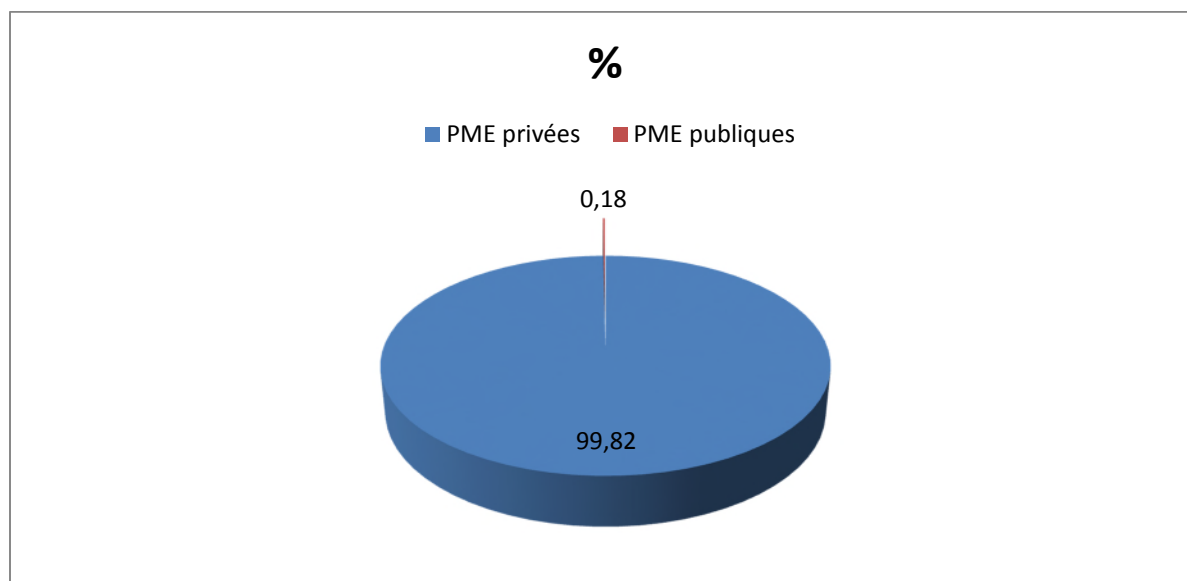
Nous allons essayer d'aborder la population de la PME dans la wilaya de BEJAIA, sa répartition par secteur d'activité et par commune les plus concentrées.

#### **1-2-1 Population des PME de la wilaya de BEJAIA**

Le nombre total de PME dans la wilaya de Bejaia arrêté au 31 Décembre 2016 déclarées auprès de la caisse nationale des assurances sociales (CNAS), s'élève à 23.472 PME dont 23.431 PME privées et 41 PME publiques, soit un taux de 99.82% et 0.18%, respectivement.

Les PME privées opérationnelles sur le territoire de la wilaya emploient, selon le même fichier, un effectif total de 58.665 emplois déclarés sans tenir compte des employeurs déclarés auprès de la Caisse Nationale des Non Salariés (CASNOS). (Voir tableau n°01, annexe n°03).

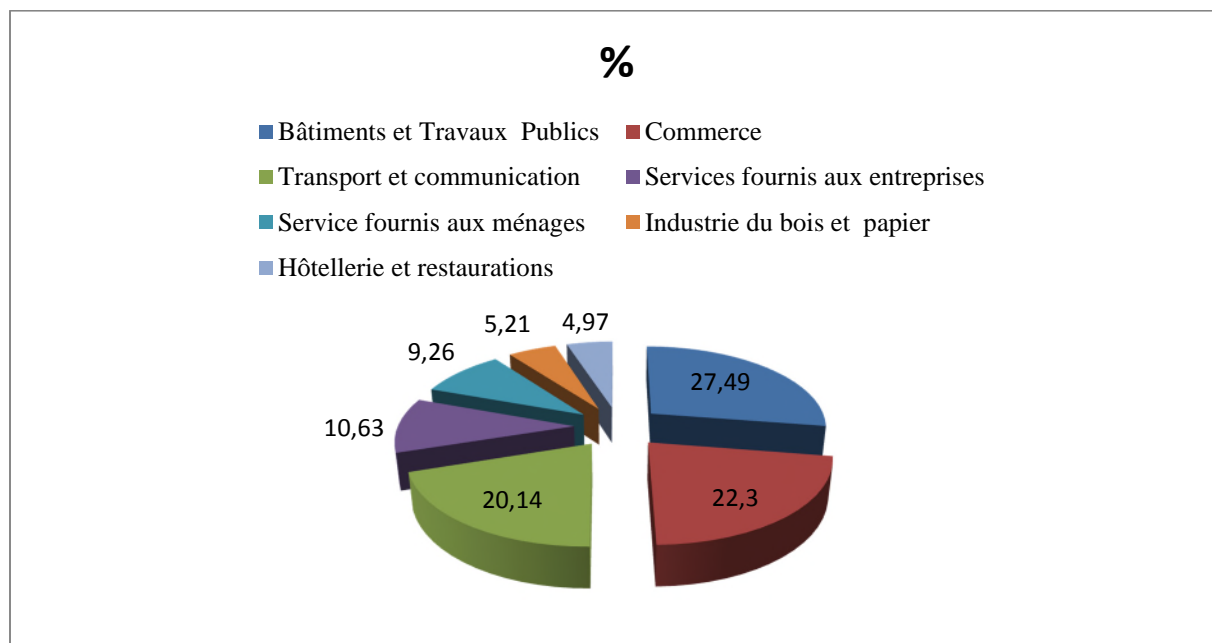
La figure ci-dessous illustre les données.

**Figure n°07 : Population des PME de la wilaya de BEJAIA**

Source : Exploitation du fichier CNAS de BEJAIA.

### 1-2-2 Répartition par secteur d'activité dominant des PME de la wilaya de BEJAIA

Les PME privées sont représentés en force dans le secteur du BTPH (27.49 %), suivi par le secteur du commerce (22.30%), en suite le transport et communication (20.14%), et les services (19.89 %), l'industrie représente que 5.21% et enfin hôtellerie et restauration (4.96%). (Voir tableau n°02, annexe n°03). La figure ci-dessous illustre les données.

**Figure n°08 : Répartition par secteur d'activité des PME de la wilaya de BEJAIA**

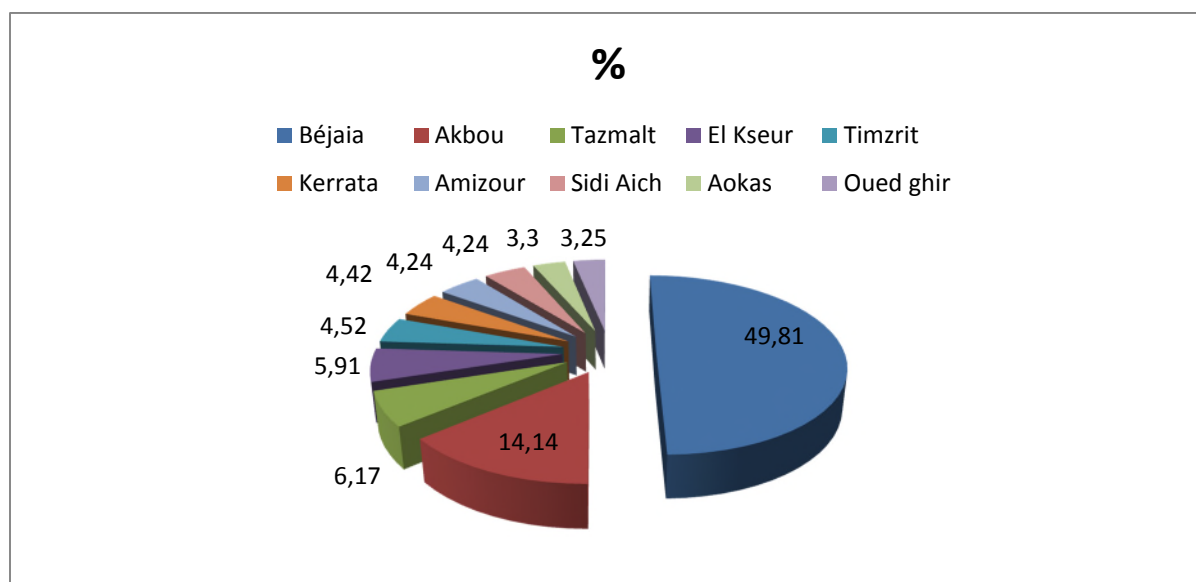
Source : Exploitation du fichier CNAS de BEJAIA.

### 1-2-3 Répartition des PME pour les dix communes les plus concentrées

La concentration des PME privées se centralise dans la commune de Bejaia avec 6.869 PME, soit un taux de 49.81% du nombre total des PME appartenant aux dix communes la plus concentrées en termes de PME.

La commune d'Akbou se situe en deuxième position avec 1.950 PME, soit un taux de 14.14%. En troisième position, il y a la commune de Tazmalt avec un taux 6.17% du total. Des dix communes les plus concentrées de la wilaya de BEJAIA. (Voir le tableau n°03, annexe n°03). La figure ci-dessous illustre les données.

**Figure n°09: Répartition des PME pour les dix communes les plus concentrées**



Source : Exploitation du fichier CNAS de BEJAIA

## Section02 : Le dépouillement et l'analyse des données issues de l'enquête menée auprès de quelques PME au niveau de la commune de BEJAIA

Après récupération des questionnaires, il y a lieu de traduire les réponses obtenues afin de les rendre interprétables.

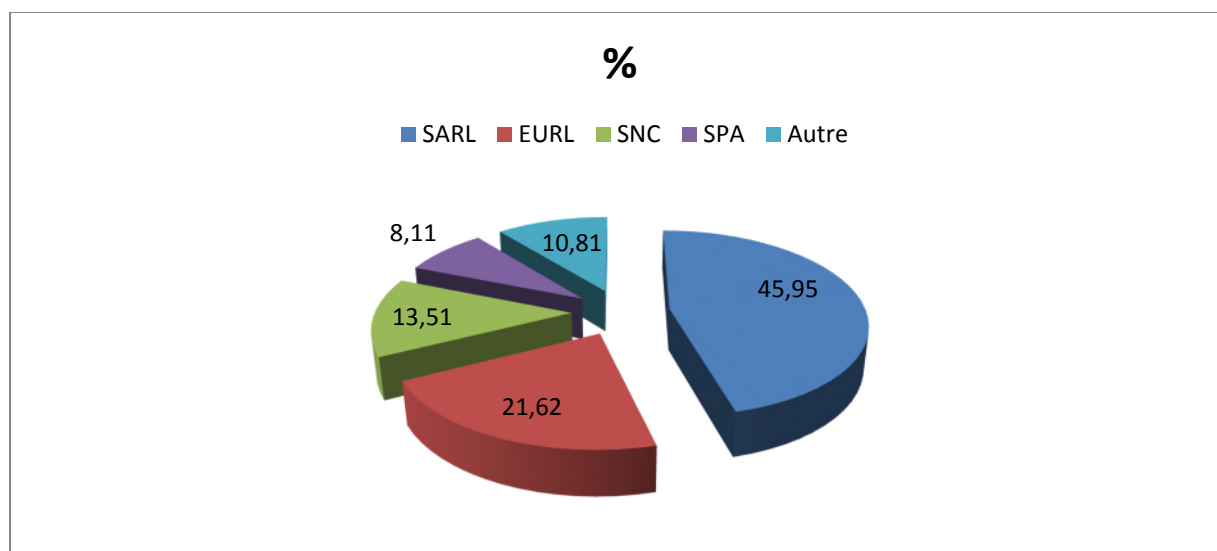
### 2-1 Présentation de l'entreprise

L'exploitation des résultats obtenus de cet axe, nous permet d'acquérir des renseignements relatifs aux statuts juridiques, la taille, le secteur d'activité et la structure financière des PME enquêtées.

### 2-1-1 Le statut juridique de l'entreprise

L'exploitation des questionnaires recueillis de notre recherche nous révèle que presque la moitié des PME enquêtées, sont sous forme de sociétés à responsabilité limitées (SARL), soit un taux de 45.95% de l'ensemble des entreprises enquêtées, le reste est ventilé entre, les entreprises unies personnelles à responsabilité limitées (EURL), les sociétés en nom collectif (SNC), les sociétés par actions (SPA), ainsi que d'autres entreprises individuelles. (Voir tableau n°04, annexe n°03).

**Figure n°10 : Le statut juridique des PME enquêtées**

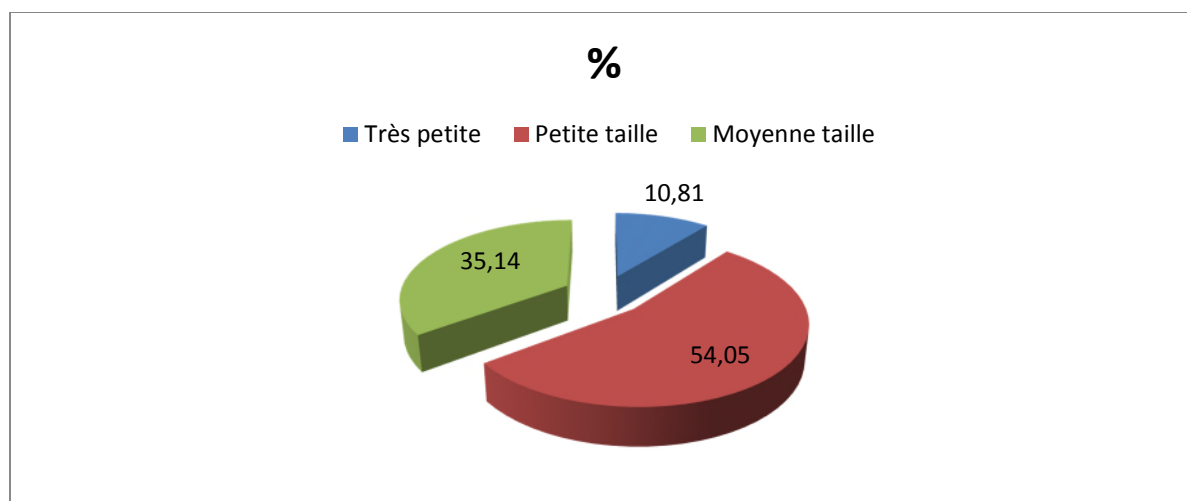


**Source :** Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

### 2-1-2 La taille des entreprises enquêtées

Les données issues de l'enquête, nous permettent de constater que 54.05% des entreprises enquêtées sont de petites tailles employant entre 10 à 49 personnes, 35.14% des entreprises sont de moyennes tailles et emploient entre 50 à 250 de personnes et enfin, 10.81% des entreprises emploient entre 1 à 9 personnes.(Voir le tableau n°05, annexe n°03).

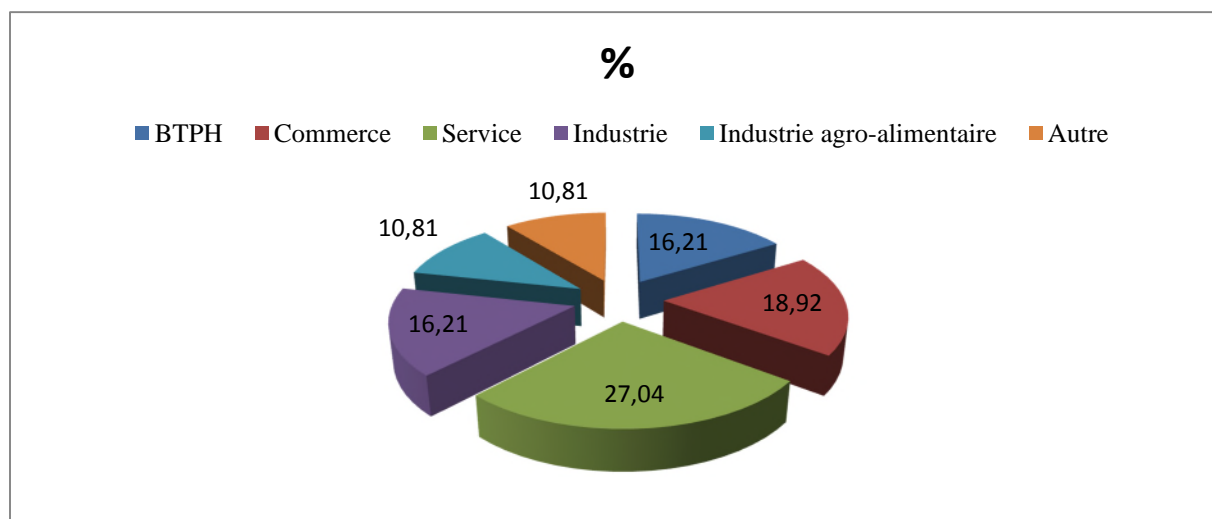
La figure ci-dessous illustre les données

**Figure n°11 : Répartition des entreprises enquêtées**

Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

### 2-1-3 Le secteur d'activité des entreprises enquêtées

La question sur le secteur d'activité des PME, nous a permis de mettre en évidence que 27.04% des PME enquêtées exercent dans le secteur des services, 18.92% des entreprises exercent dans le commerce, 16.21% des PME dans le secteur bâtiment et de l'industrie, respectivement ; et enfin 10.81% des entreprises enquêtées relèvent du secteurs industrie agroalimentaire et autres secteurs, respectivement.(Voir le tableau n°06, annexe n°03). La figure ci-dessous illustre les données.

**Figure n°12 : Répartition par secteur d'activité les PME enquêtées**

Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

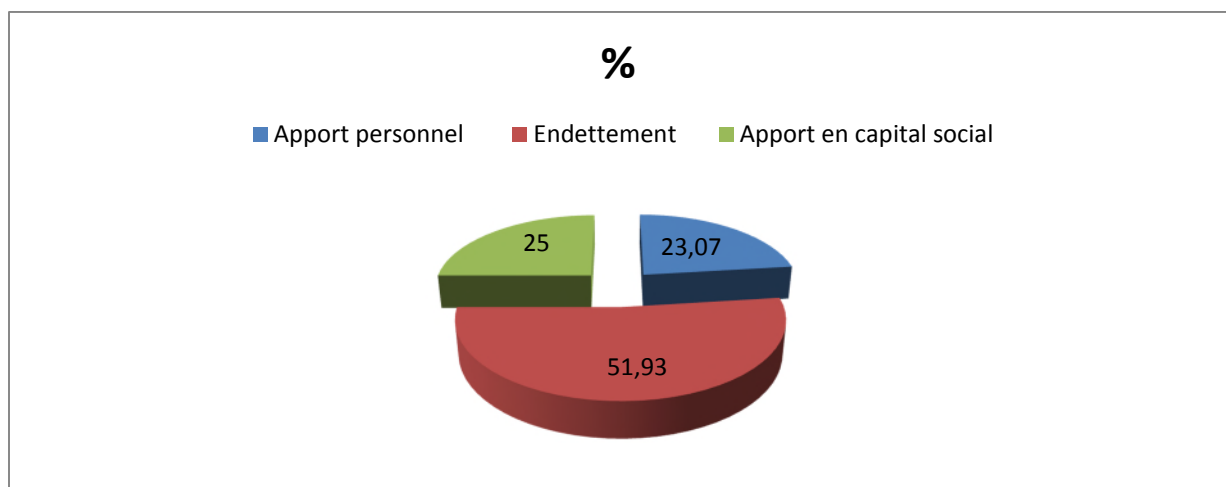
## 2-2 Mode et choix de financement

### 2-2-1 La structure financière de la PME enquêtées

Le choix de financement des PME enquêtées, nous permet de constater que 51.93% des réponses obtenues correspondent à l'endettement, suivi de l'apport personnel et l'apport en capital social comme moyen de financement de ces entreprises ; soit un taux de 25% et 23.07%, respectivement. (Voir tableau n°07, annexe n°03).

La figure ci-dessous illustre les données.

**Figure n°13: La structure financière de la PME enquêtées**



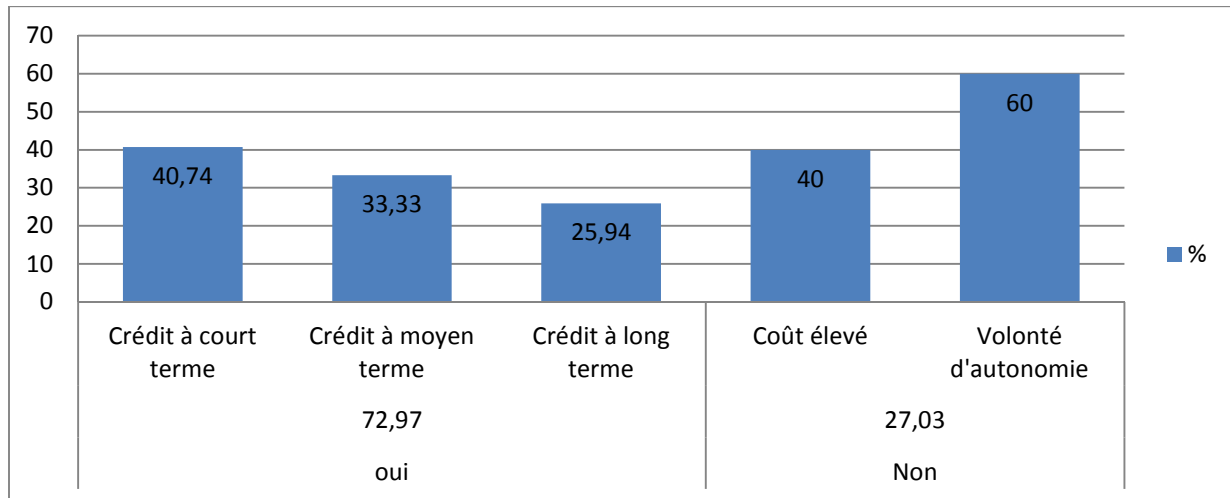
**Source :** Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

### 2-2-2 Les PME qui ont fait recours au financement bancaire et les types de crédit sollicités

Dans le souci de financer leurs besoins d'investissements ou d'exploitations, les PME de notre échantillon font appel à 72.97% de l'ensemble des entreprises aux crédits bancaires avec une forte demande aux crédits à court terme et aux crédits à moyen terme, environ 74% des demandes totales et que 25% des crédits sont de longs termes sollicités par ces entreprises.

Par ailleurs, 27.03% du totale des demandes, estiment qu'ils n'ont pas fait recours à l'endettement, en raison de volonté d'autonomie, soit un taux de 60% et pour des raisons de coûts élevés avec un taux de 40%, du total des répondants non. (Voir tableau n°08, annexe n°03). La figure ci-dessous illustre les données.

**Figure n°14 : Les PME pourvoyant au financement bancaire et les types de crédits sollicités.**

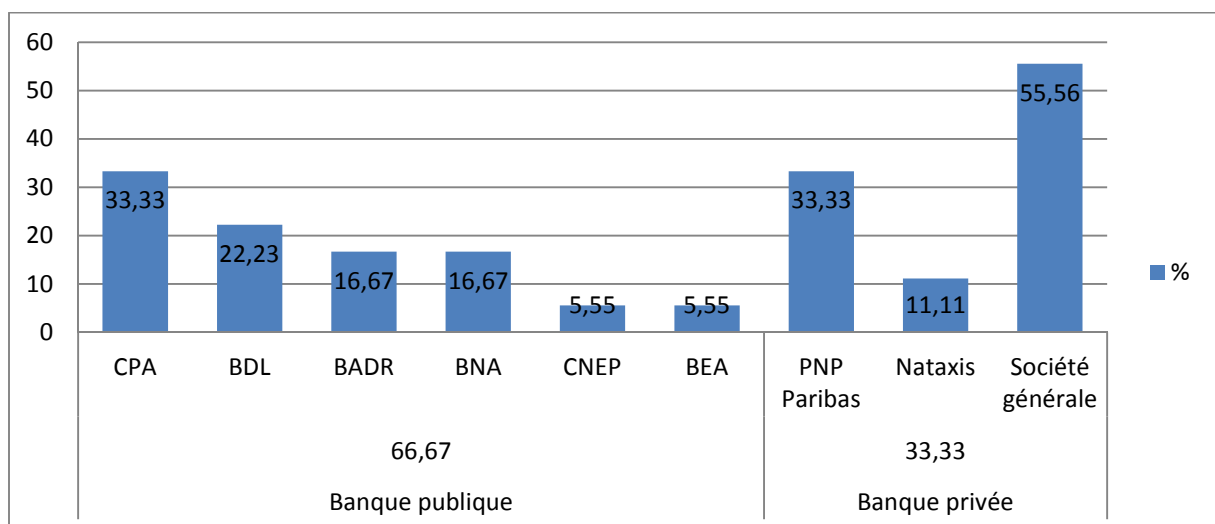


Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

### 2-2-3 Les différents établissements de crédits sollicités par les PME enquêtées

La lecture des données relatives à la domiciliation bancaire des PME de notre enquête, montre que les banques publiques tel que : Le CPA, la BADR, BNA, BEA, CNEP, soit un taux de 66.67% de l'ensemble des banques sollicitées, participe Dynamiquement aux financements de ces entreprises, contre 33.33% des banques privées sollicitées par les PME enquêtées. (Voir tableau n°09, annexe n°03). La figure ci-dessous illustre les données.

**Figure n°15 : Les établissements bancaires sollicités par les PME enquêtées**



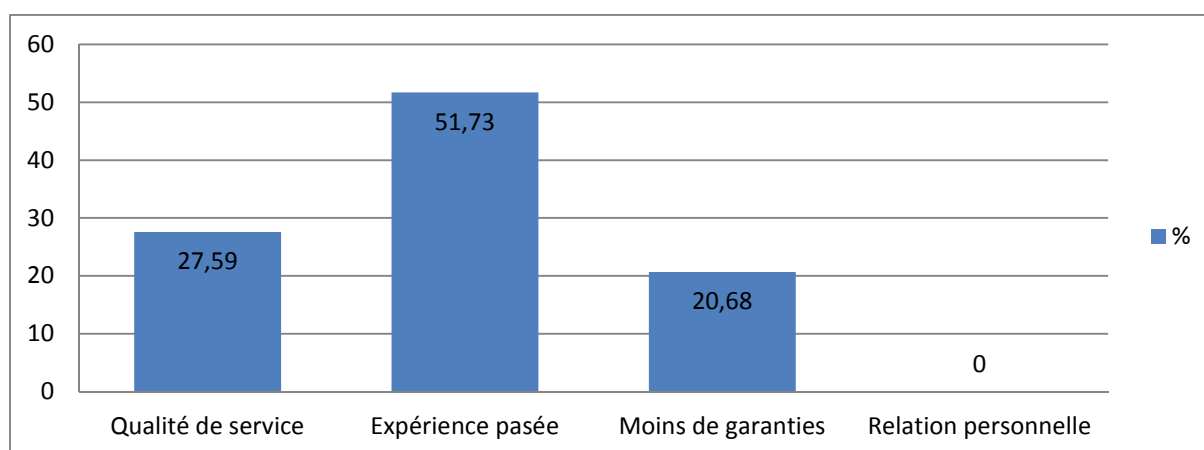
Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

### 2-2-4 Le critère du choix des PME enquêtées de leurs créanciers

Les données issues de notre enquête concernant les critères du choix des établissements de crédits par les PME nous montrent que 51.73% de l'ensemble des réponses relèvent du critère de l'expérience passées entre ces entreprises et leurs créanciers, suivie de 27.59% de celles de la qualité des services et enfin, le critère moins de garanties avec un taux de 20.68% de l'ensemble des réponses. A aucun cas, les dirigeants des PME interrogés n'ont coché le critère de la relation personnelle avec les banquiers malgré qu'il y a ceux qui l'ont supposé lors des entretiens effectués. (Voir tableau n°10, annexe n°03).

La figure ci-dessous illustre les données.

**Figure n°16 : Le critère du choix des PME de leurs créanciers**



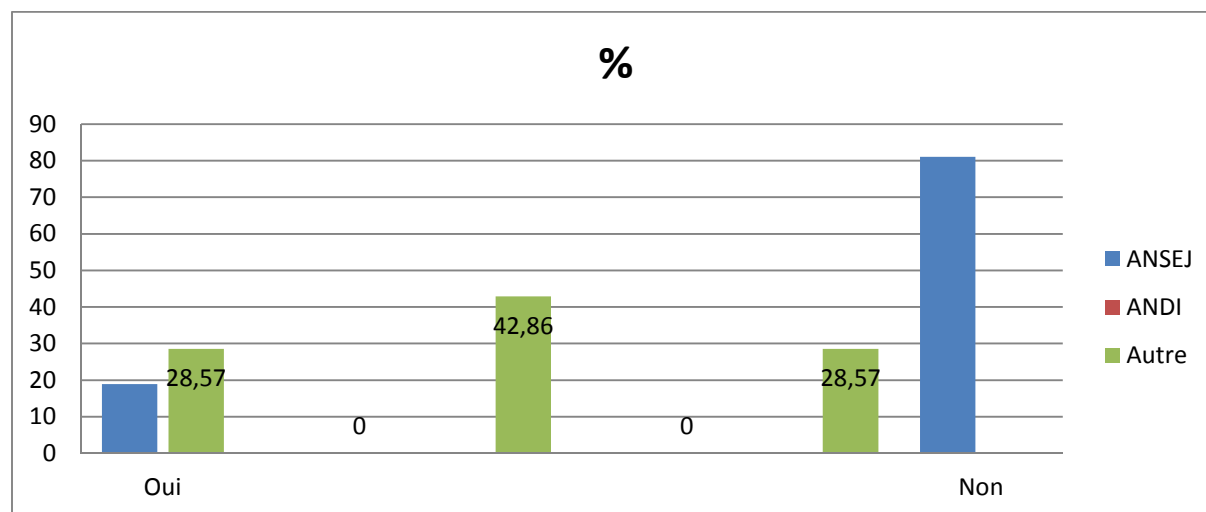
**Source :** Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

### 2-2-5 Les dispositifs d'aides sollicités par les PME enquêtées

Selon les résultats obtenus de notre enquête, le dispositif ANDI a participé de 42.86% soit trois (03) des sept (07) entreprises sollicitant ces dispositifs ; quatre (04) autres partagé entre ANSEJ et autres constitué de ANDPM, soit un taux de 28.57% des dispositifs sollicité par les PME enquêtées. (Voir tableau n°11, annexe n°03).

La figure ci-dessous illustre les données.



**Figure n°17 : Les dispositifs d'aides sollicités par les PME enquêtées**

Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

### 2-3 Asymétrie d'information et Rationnement de crédit

#### 2-3-1 Le degré de confiance des banques des documents comptables émis par les PME selon les opinions des dirigeants

Toutes les PME de l'échantillon affirment qu'elles présentent leurs documents financiers à leurs banques à la demande de leurs banquiers. Ces documents constituent selon les PME, une méthode d'évaluation des entreprises, que les banques utilisent sans qu'elles constituent la base de cette évaluation.

Les réponses montrent que ce degré est nettement faible. L'opacité informationnelle des PME est donc une caractéristique que celles-ci admettent d'une manière indirecte. Dans le même ordre d'idée, ces entreprises constatent que les banques évaluent leurs entreprises en s'appuyant sur les informations qui ne sont jamais présentes dans les statuts financiers

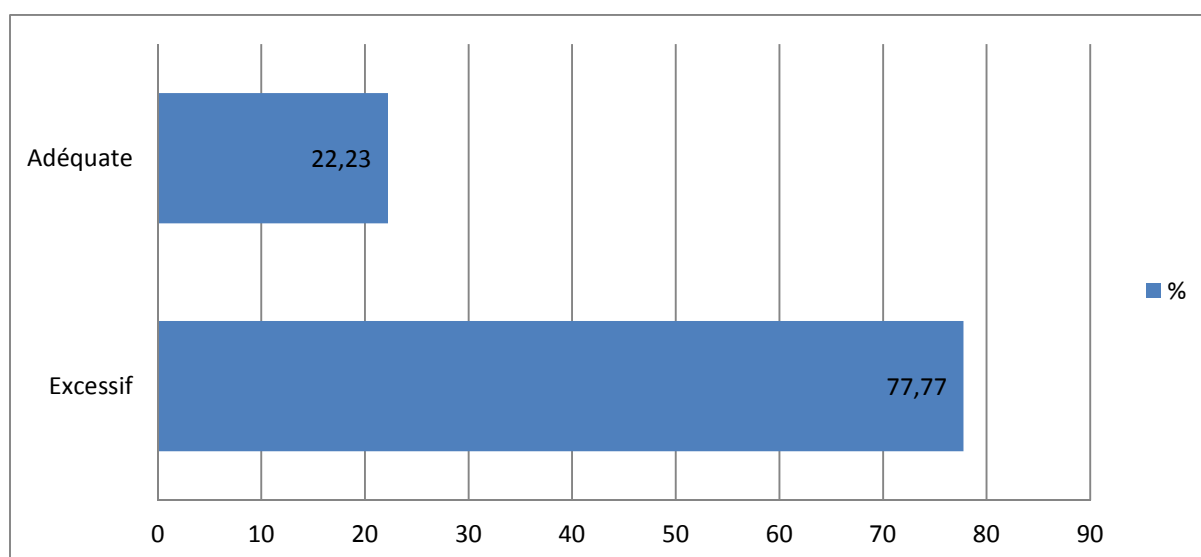
Parmi celle-ci nous citons : La réputation de l'entreprise, sa ponctualité, sa sincérité, son respect de ses engagements avec ses fournisseurs et avec ses clients et les qualités de son dirigeant et la bonne réputation de celui-ci.

### 2-3-2 Appréciation du dirigeant du taux d'intérêt bancaire

Les résultats obtenus de notre enquête, nous renseigne que la majorité des dirigeants des PME sollicitant les établissements de crédit trouvent que le taux d'intérêt est excessifs, soit un taux de 77.77 %, exprimant leurs souhaits de pouvoir le négocier. De l'autre côté, 22.23% des dirigeants trouvent le taux exigé est adéquate. L'essentiel pour eux, c'est de remédier à une situation incommode à n'importe quel prix. (Voir tableau n°12, annexe n°03)

La figure ci-dessous illustre les données.

**Figure n°18 : Appréciation du dirigeant du taux d'intérêt bancaire**



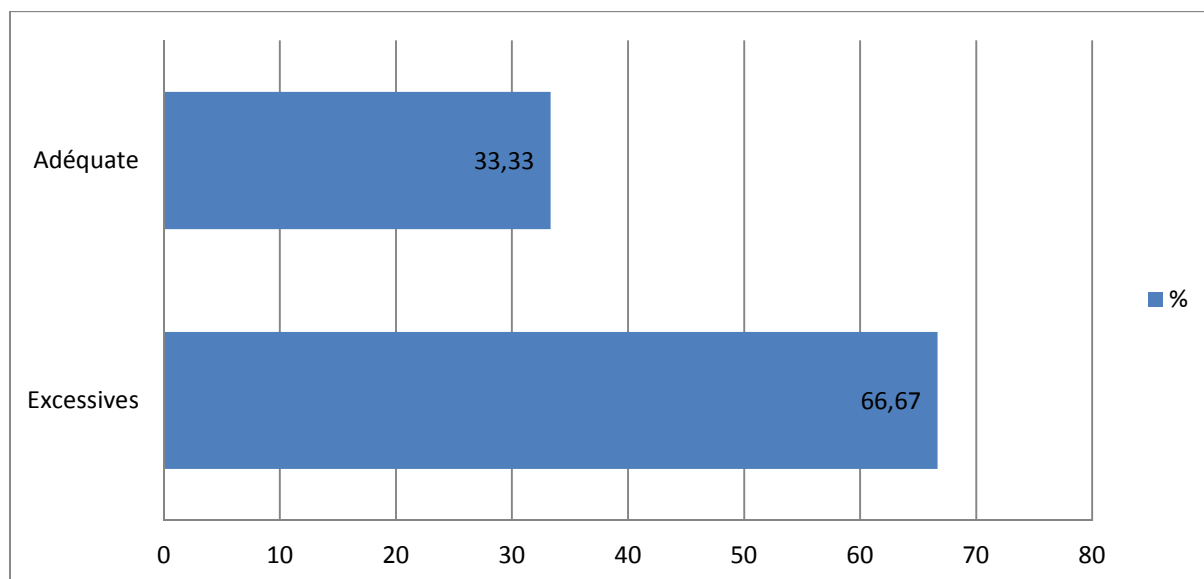
**Source :** Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

### 2-3-2 Appréciation des dirigeants de la PME des garanties imposées par leurs créanciers

Pour ce qui en rapport avec les garanties exigées par les banques, les PME enquêtées estiment à 66.67% du total des réponses estiment qu'elles sont excessives, contre 33.33% les trouvant adéquate. Cela est cependant justifié selon eux par la sévérité et la bonne application de la réglementation bancaire. (Voir tableau n° 13, annexe n°03).

La figure ci-dessous illustre les données

**Figure n°19 : Appréciation des dirigeants de la PME des garanties imposées par leurs créanciers**



**Source :** Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

### 2-3-3 Le degré d'obtention des PME du crédit sollicité et les motifs de refus dans le cas contraire par les banques

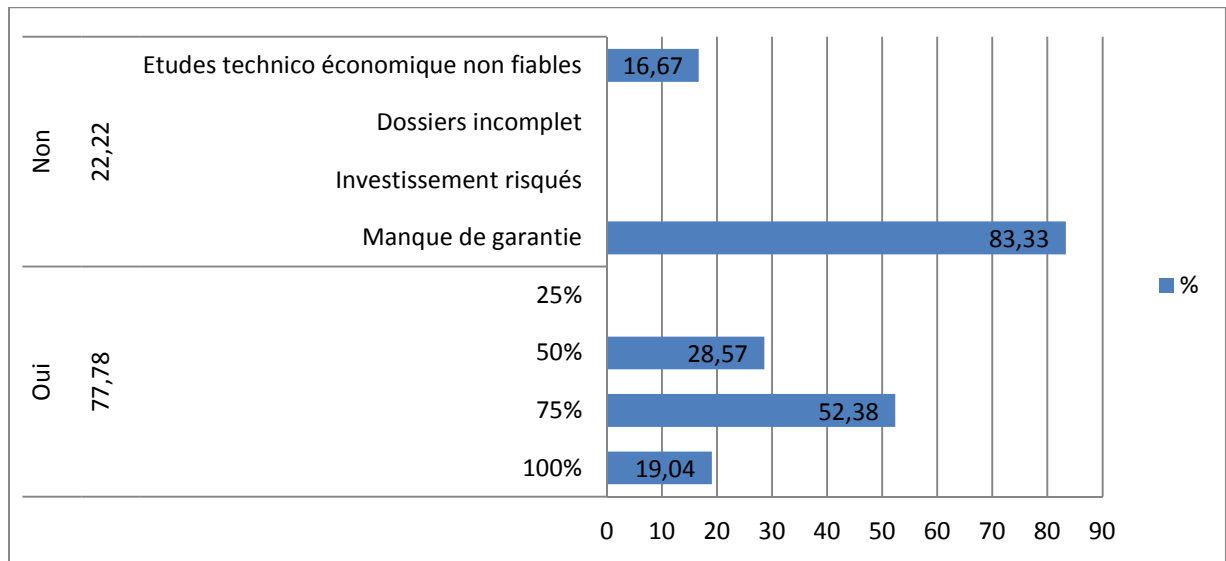
77.78% des PME sollicitant le crédit ont réussi à l'obtenir avec des degrés différents, à savoir :

- 28.57% de ces entreprises ont réussi à obtenir le crédit à échelon de 50% du total du montant demandé.
- 52.38% des entreprises ont réussi à obtenir le crédit à échelon de 75% du total du montant demandé. Selon eux la réglementation qui l'impose.
- Par contre, il y a celles qui ont réussi à obtenir tout le montant sollicité, soit à 100%. Selon les dirigeants de ces PME, la relation de long terme avec leurs créanciers, la notoriété de la PME et le savoir faire du dirigeant sont les pièces maîtresses de l'obtention de tout le montant demandé.

De l'autre côté, 22.22% des demandeurs se voient refuser le crédit pour les raisons de manque de garantie avec un taux de 83.33% et 16.67% pour la non fiabilité de l'étude technico économique. (Voir tableau n°14, annexe n°03).

La figure ci-dessous illustre les données.

**Figure n°20: Le degré d'obtention des PME du crédit sollicité lors de la dernière demande et les motifs de refus dans le cas contraire par les banques**

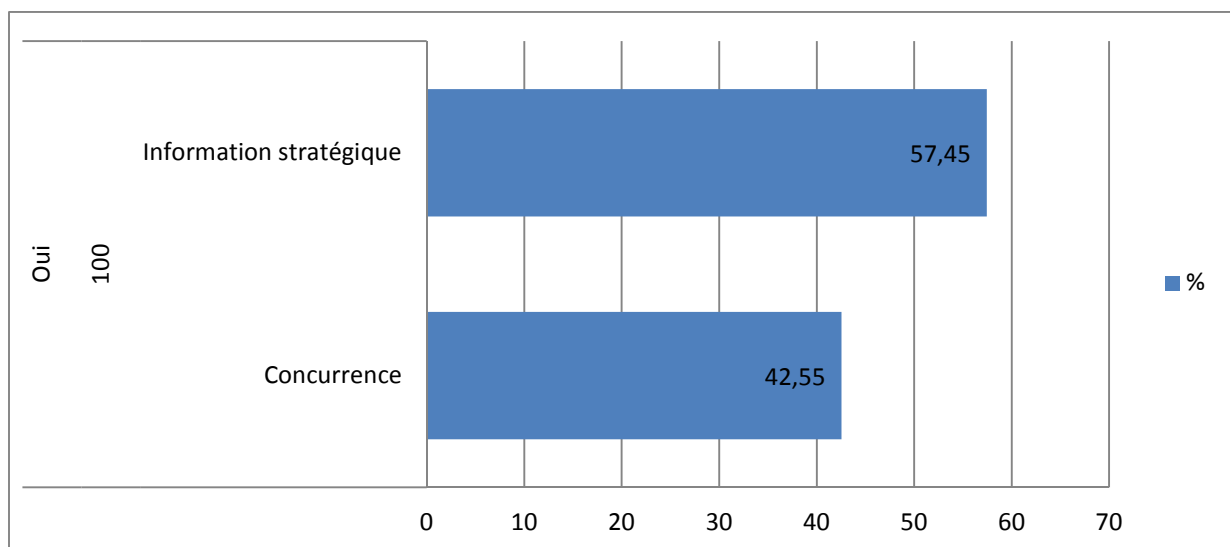


Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

### 2-3-4 Nature d'informations confidentielles de la PME à l'encontre des banquiers

Toutes les firmes de notre échantillon avouent avoir caché leurs vrais résultats et autres informations stratégiques avec 57.45% de réponses, ou bien, concernant leurs activités par soucis de méfiance aux concurrents avec un taux de 42.55%. La figure ci-dessous illustre les données. (Voir tableau n°15, annexe n°03).

**Figure n°21 : Nature d'informations confidentielles de la PME à l'encontre des banquiers**



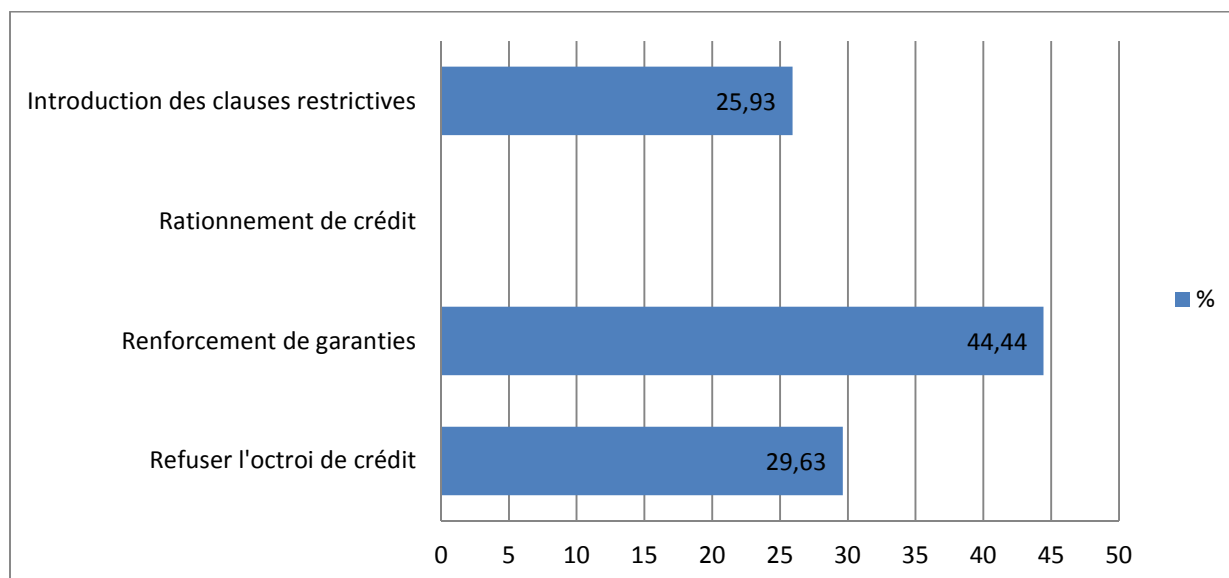
Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

### 2-3-5 Appréciation des PME enquêtées quant aux réactions des banques à leurs dissimulations d'informations

Afin de se prémunir contre le risque de non remboursement de leurs dus, les PME se voient imposées un renforcement de garanties à hauteur de 44.44% de l'ensemble des réponses, 29.63% se voient carrément refusées le crédit et 25.93% se voient infligées des clauses restrictives. (Voir tableau n°16, annexe n°03).

La figure ci-dessous illustre les données.

**Figure n°22: Appréciation des PME enquêtées quant aux réactions des banques à leurs dissimulations d'informations**



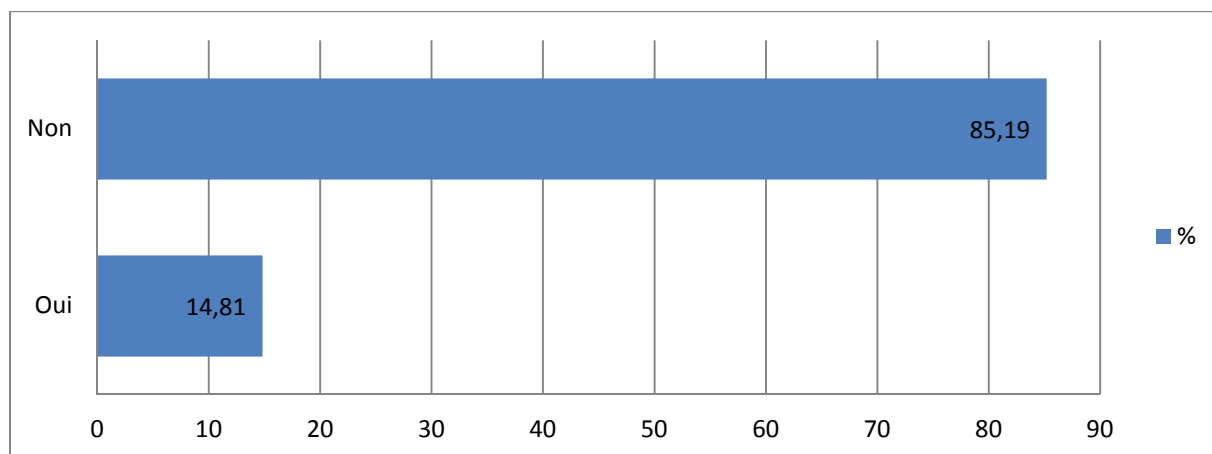
**Source :** Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

### 2-3-6 Détournement de fonds obtenues à d'autres fins non prévus sur le contrat de crédit

85.19% des répondants affirment de n'avoir jamais été tenté de détourner les fonds alloués à d'autres projets, contre 14.81% affirment qu'ils l'ont déjà fait pour réaliser leurs propre intérêt. (Voir tableau n°17, annexe n°03).

La figure ci-dessous illustre les données.

**Figure n°23 : Détournement de fonds obtenues à d'autres fins non prévus sur le contrat de crédit**

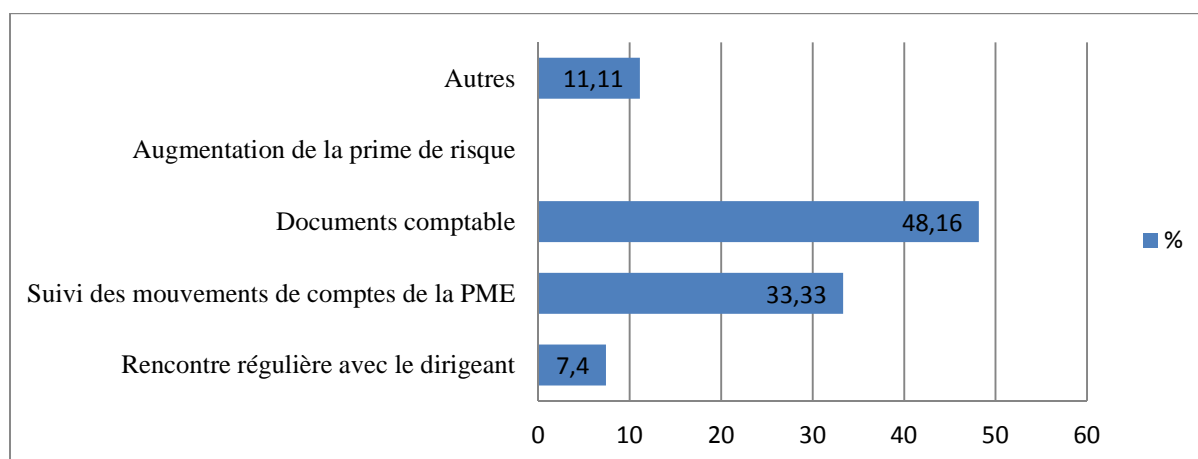


Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

### 2-3-7 Le contrôle bancaire de l'activité de l'entreprise selon les dirigeants des PME interrogées

Afin de se prémunir contre le risque d'aléa moral, les banques contrôlent l'activité des PME à travers les documents comptables fournies par ces dernières à hauteur de 48.16% des répondants, le suivi des mouvements de comptes de la PME, à hauteur de 33.33% ; rencontre régulières avec le dirigeant, à hauteur de 7.4% des réponses obtenues et autres, comme les clauses restrictives, à hauteur de 11.11% de l'ensemble des résultats obtenus. (Voir tableau n°18, annexe n°03). La figure ci-dessous illustre les données.

**Figure n°24 : Le contrôle bancaire de l'activité de l'entreprise selon les dirigeants des PME interrogées**



Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

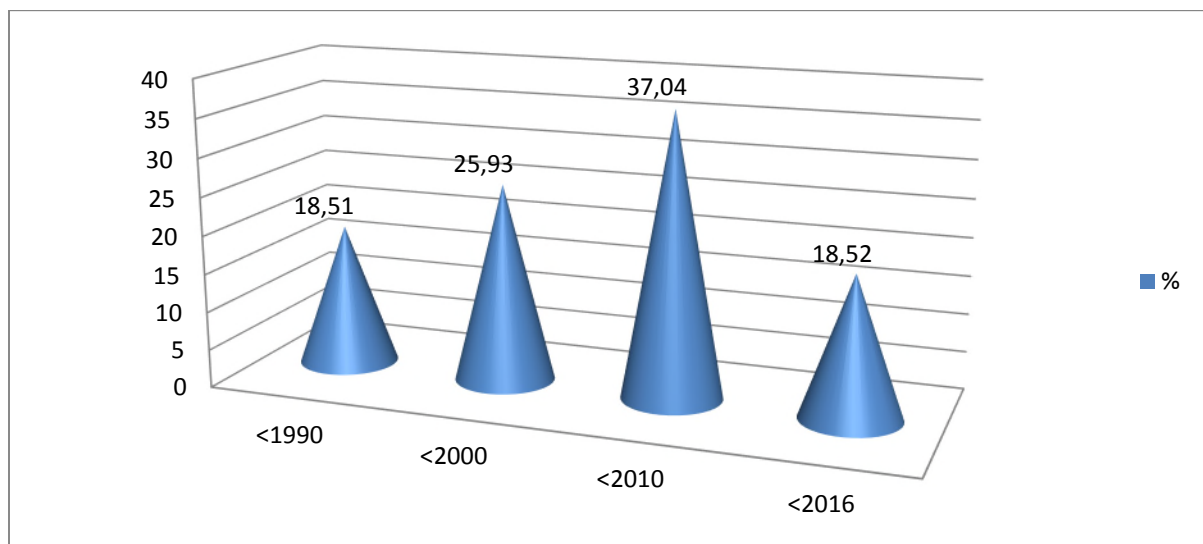
## 2-4 Relation banque PME

### 2-4-1 Le premier contact établi entre la banque et les PME enquêtées

Le premier contact établi entre les entreprises faisant parties de notre échantillon et leurs banques, date toujours de la première année de leurs existences. La majorité des entreprises questionnées n'a connu aucune rupture de cette relation bien que les dirigeants des PME mettent en évidence l'existence de périodes de refroidissements faisant reculer au point minimum le niveau d'échange. Il y a ceux qui se sont trouvés contraignant de changer leurs banques pour des raisons de conflits avec le chargé de crédit de ces dernières.

La figure ci-dessous montre que 37.04% des PME en question, ont eu des relations qui datent depuis 2000 à ce jour et 18.52% sont les plus récents, entre 2010 et 2016. (Voir tableau n°19, annexe n°03). La figure ci-dessous illustre les données.

**Figure n°25: Le premier contact établi entre la banque et les PME enquêtées**

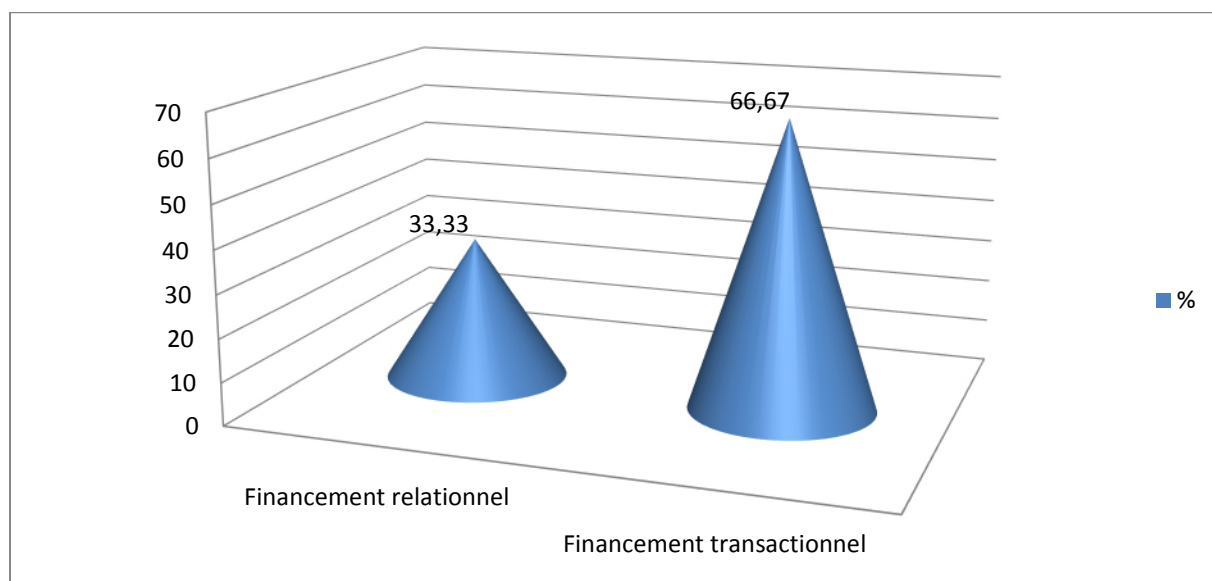


Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

### 2-4-2 La nature de relations qu'entretiennent les PME enquêtées avec leurs créanciers

Les PME enquêtées classent leurs relations nouées avec leurs banques dans le cadre transactionnelles, soit un taux de 66.67% des réponses obtenues. Les dirigeants estiment que la relation transactionnelle est la première phase des relations pouvant être nouées avec de nouvelles banques, où l'entreprise ne demande généralement pas de financement et où la relation reste dans le cadre des services rendus. Cependant, 33.33% des dirigeants estiment que l'existence de ces relations durables comme étant une source de sécurité. Son importance émane de l'exclusivité en tant que source de financement. (Voir tableau n°20, annexe n°03).

**Figure n°26: La nature de relations qu'entretiennent les PME enquêtées avec leurs créanciers**

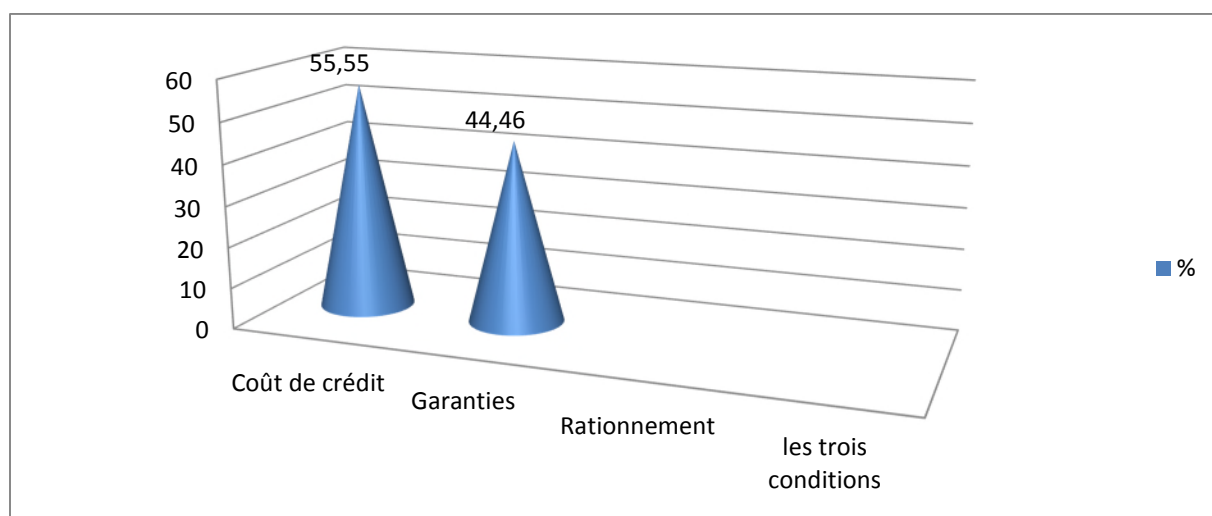


**Source :** Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

#### 2-4-3 L'influence des relations entamées sur les conditions d'obtention de crédit

Les réponses issues de notre enquête mettent en évidence certaines craintes chez les PME quant aux conditions du crédit pouvant être exigées par la banque dans le cadre d'un financement à l'acte. Parmi ces conditions, le coût de crédit a été cité avec un taux de 55.55% et en deuxième position, les garanties exigées, soit un taux de 44.46% des réponses obtenues. (Voir tableau n°21, annexe n°03). La figure ci-dessous illustre les données.

**Figure n°27: L'influence des relations entamées sur les conditions d'octroi de crédit**



**Source :** Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

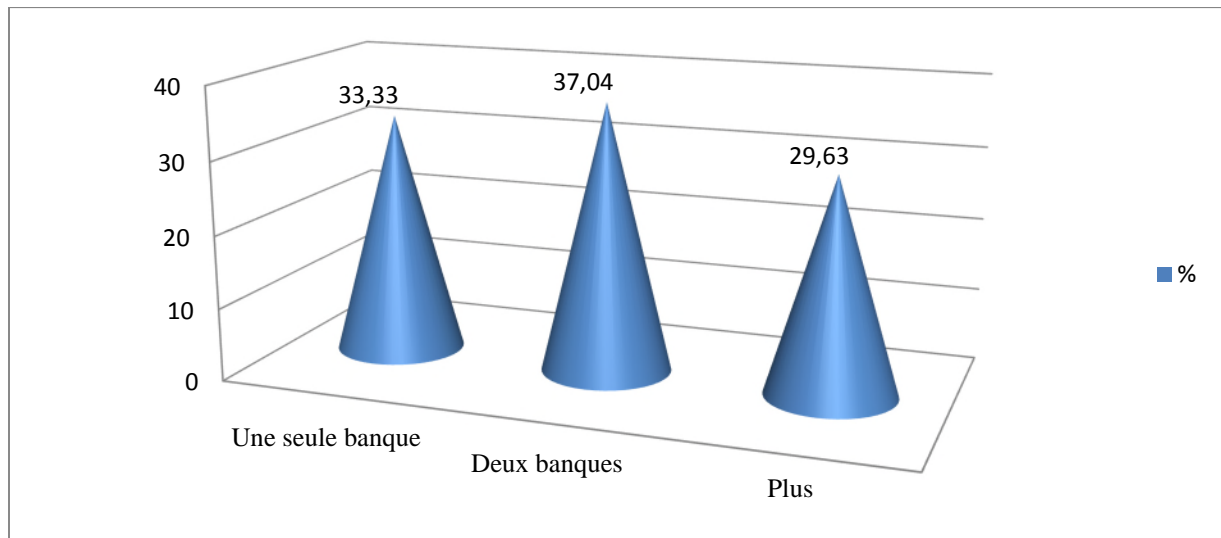


#### 2-4-4 Le nombre de banques avec lesquelles traitent les PME

La PME de notre échantillon traite avec plus d'une banque, soit un taux de 62.96% de l'ensemble des PME, 33.33% seulement traitent avec une seule banque

Ces PME considèrent que vu l'importance voire la nécessité du financement bancaire, les PME doivent faire tous ce qu'elles peuvent afin de garantir sa permanence. (Voir tableau n°22, annexe n°03). La figure ci-dessous illustre les données.

**Figure n°28 : Le nombre de banques avec lesquelles traitent les PME**

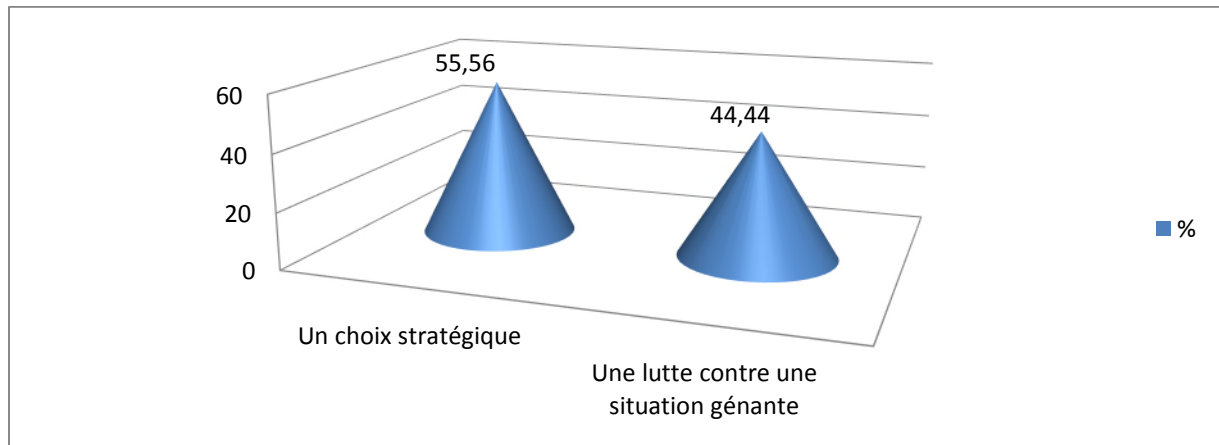


Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

#### 2-4-5 Le choix du nombre de banques avec laquelle traitent les PME

55.56% des réponses obtenues optent pour le choix stratégiques des PME questionnées ce qui en laisse à déduire de l'importance du financement relationnel par les services rendus par la banque. Par contre, 44.44% estiment que le choix de banque est relatif à la lutte contre une situation embarrassante à la PME. (Voir tableau n°23, annexe n°03).

La figure ci-dessous illustre les données.

**Figure n°29: Le critère du choix du nombre de banques avec laquelle traitent les PME**

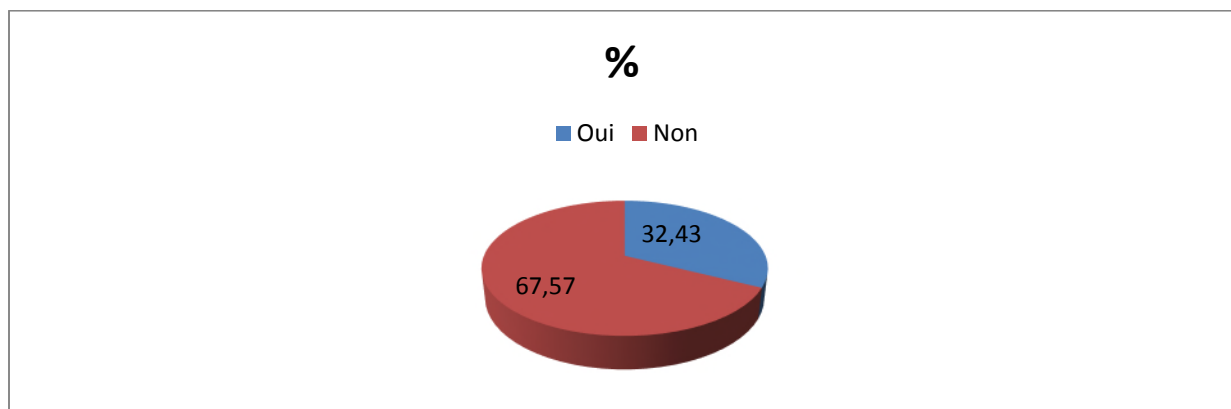
Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

## 2-5 Le dispositif d'appui de l'Etat dans le financement de la PME

### 2-5-1 Le recours des PME aux dispositifs l'Etat pour assurer leurs pérennités

Les PME enquêtées sont désintéressées pour le recours à l'Etat afin d'assurer leurs pérennités, soit un taux de 67.57% contre 32.43% de l'ensemble des PME qui sollicitent ces dispositifs. (Voir tableau n°24, annexe n°03).

Le choix des PME pour le financement bancaire s'explique par la réciprocité des intérêts entre les banques, d'une part; caractérisé par le surplus de liquidité et intéressé à traiter avec ces PME. D'autre part, les PME dans le besoin de financement est permanent se trouvent elles aussi attirées par le financement bancaire faute d'absence d'autre choix. (Voir tableau n°24, annexe n°03). La figure ci-dessous illustre les données.

**Figure n°30: Le recours des PME à l'Etat pour assurer leurs pérennités**

Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

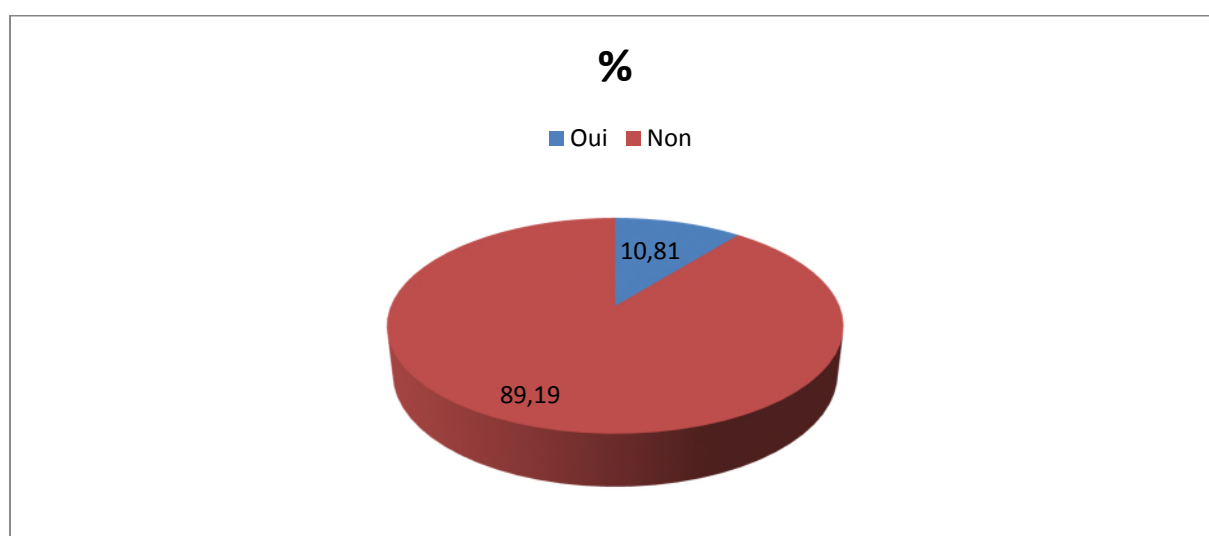
### 2-5-2 Le recours des PME aux fonds de garanties

Deux entreprises de sept qui ont fait appel aux dispositifs de l'Etat, ont adhéré aux fonds de garantie FGAR, soit un taux de 28.57%. (Voir tableau n°25, annexen°03).

### 2-5-3 Le recours des PME aux programmes de mise à niveau

89.19% du total des PME enquêtes répondent de n'avoir pas fait recours aux programme de mise à niveau, contre seulement 10.81% des réponses sont affirmatives. (Voir tableau n°26, annexe n°03). La figure ci-dessous illustre les données.

**Figure n°31 : Le recours des PME aux programmes de mise à niveau**



**Source :** Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

### 2-5-4 Les obstacles énumérés par les dirigeants des PME

Ils sont résumés comme suit :

- Manque de moyens financiers pour approvisionnement et développement de nouveaux projets ;
- Difficulté de recouvrement des créances ;
- Le code des marchés publics n'aide nullement les PME dans le développement vu qu'il n'arrange que les grandes entreprises ;
- La concurrence déloyale et absence d'accompagnement à la création ;
- Difficulté d'octroi des autorisations pour l'importation, des matières premières ;

- Le paiement des partenaires des PME qui assurent des services tel que la formation des leurs équipes, le dédouanement qui causent des retards énormes à leurs activités.

### **2-5-5 Les suggestion émanant des dirigeants interrogés**

La majorité des suggestions recueillies auprès des dirigeants sont :

- L'allègement des procédures administratives ;
- Souplesse dans l'octroi de crédit en termes de conditions de crédit;
- Réduire le taux directeur de la banque centrale afin d'assouplir l'opération de crédit et le remboursement ;
- Réduire le temps de traitement des dossiers de crédits ;
- Faire appel à un expert en crédit bancaire et financement pour optimiser les chances de succès auprès des banques.

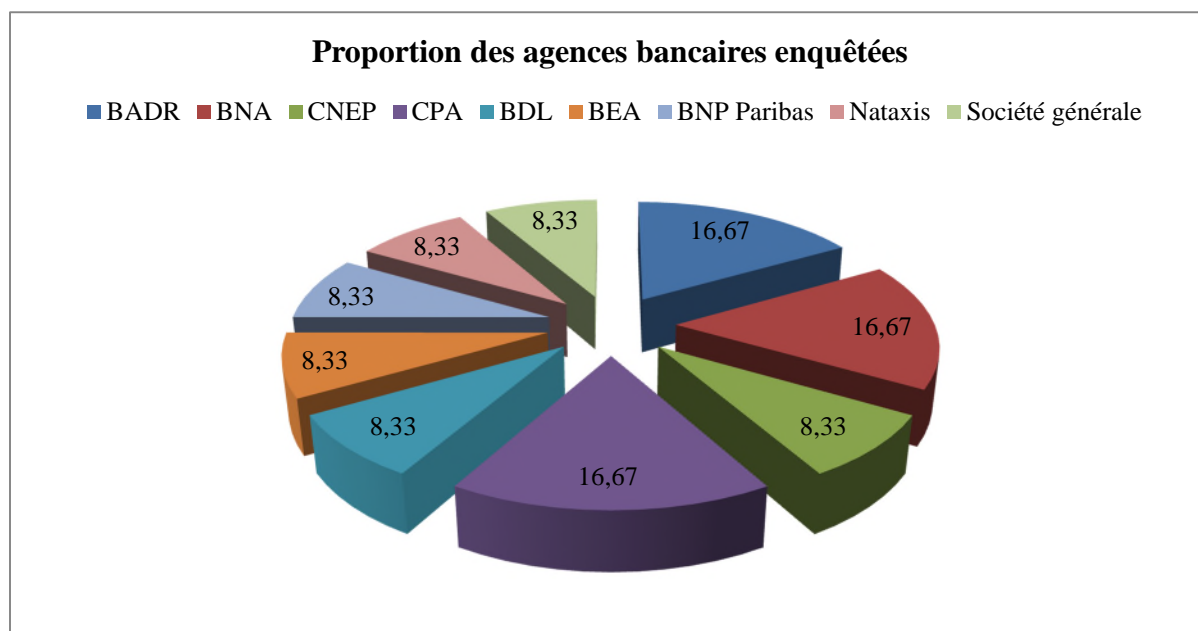
## **Section03: Le dépouillement et l'analyse des données issues de l'enquête menée auprès de quelques banques au niveau de la commune de BEJAIA**

### **3-1 identifications d'agence bancaire**

#### **3-1-1 Le nom**

Notre échantillon est constitué de douze banques (agences) dont la part de la BNA, la BADR, le CPA est de 16.67% respectivement, le reste est partagé entre CNEP, BDL, BEA, BNP Paribas, NATAXIS et Société générale, avec un taux de 8.33%, respectivement de notre échantillon. (Voir tableau n°01, annexe n°04).

La figure ci-après illustre les données citées.

**Figure n°32 : Proportion des agences bancaires enquêtées**

**Source :** Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

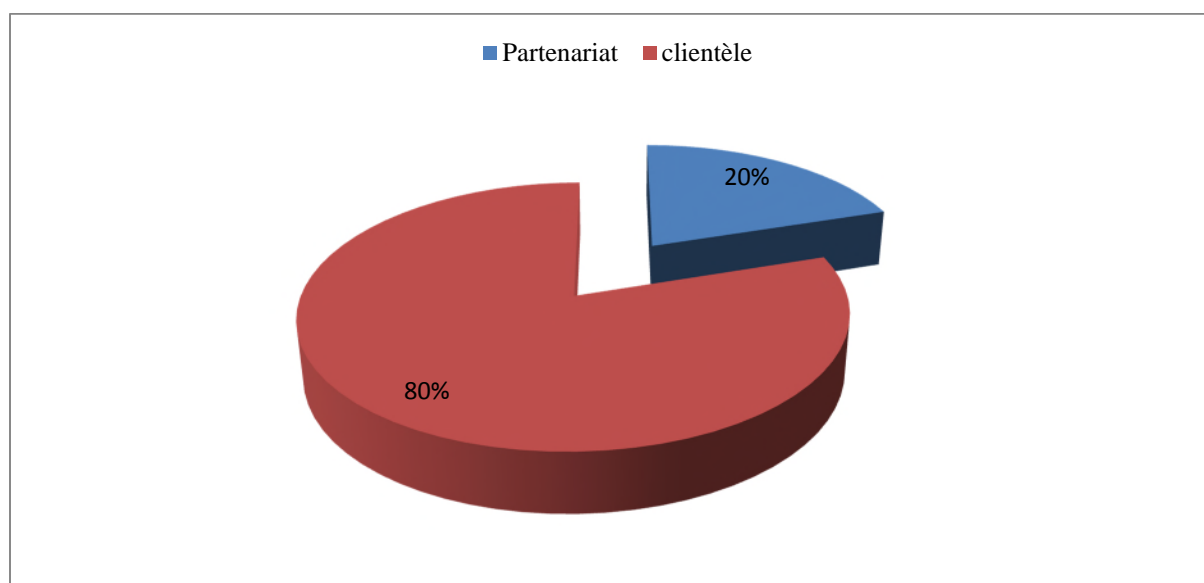
### 3-1-2 le lieu de localisation de l'agence

Le lieu de localisation de l'agence est choisi par la direction générale à l'unanimité des réponses obtenues

### 3-2-3 La relation entretenue par l'agence avec les PME

La majorité des chargés de crédits affirme que la nature de relation qu'ils entretiennent avec les PME est purement une relation client, soit un taux de 80%, par contre 20% des réponses obtenues entame une relation de partenariat avec leur client. (Voir tableau n°02, annexe n°04).

La figure ci-après illustre les données.

**Figure n°33: Nature de relation banque PME**

Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

### 3-2 Etude de la demande de crédit des PME par la banque

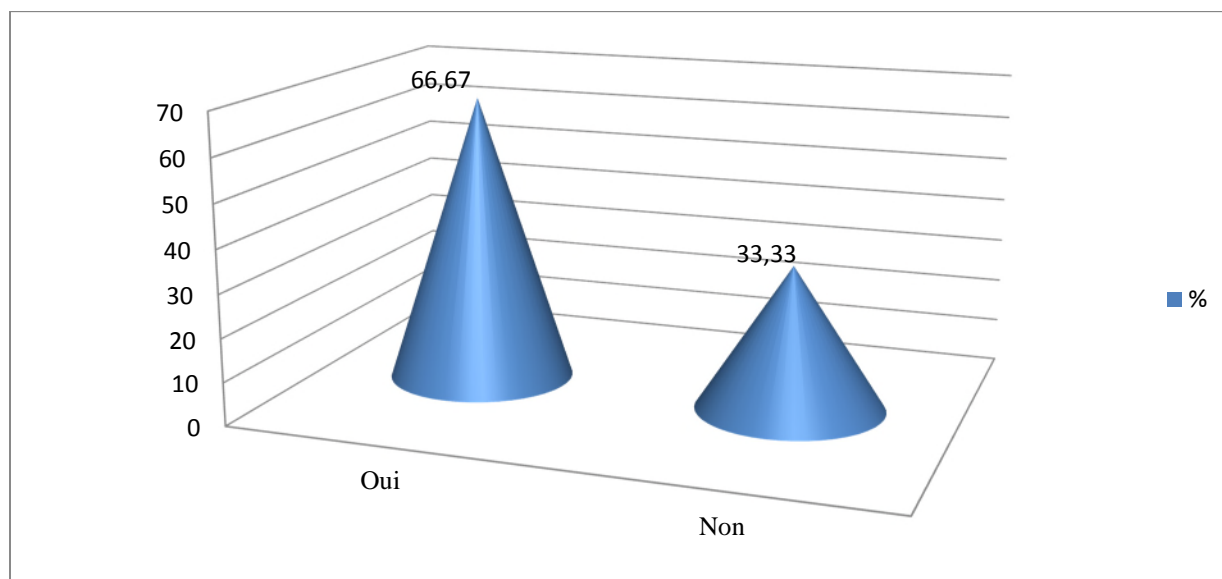
Les réponses relevant de cet axe, seront élaborées et illustrées comme suit :

#### 3-2-1 L'influence des pièces demandées pour le dossier de crédit en termes d'informations dans la prise de décision d'octroi de crédit

66.67% des réponses fournies par les banquiers enquêtés jugent que l'ensemble des pièces demandées pour le dossier de crédit des PME, suffit largement pour prendre la décision d'octroi ou de refus de crédit. Toute de même 33.33% trouvent au contraire, le dossier fourni par les PME ne contient pas toute l'information pour évaluer le risque. Cela peut se justifier selon ces banquiers par la possibilité de manipulation de l'information comptable fournie par les PME lors de la demande de crédit. Aussi, dans certains cas, les PME ne présentent pas des projets bancables ; autrement dit, qui ne présente pas une opportunité pour la banque en raison de leurs études technico-économique qui reste très sommaire. (Voir tableau n°03, annexe n°04).

La figure ci-après illustre les données.

**Figure n°34 : L'influence des pièces demandées pour le dossier de crédit en termes d'informations dans la prise de décision d'octroi de crédit**



**Source :** Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

### 3-2-2 Le seuil d'engagement dans la décision d'octroi de crédit

Les banquiers nous affirment que le seuil d'engagement appartient à la direction générale, la prise de décision d'octroi de crédit est basée sur un système de délégation interne ou le taux varie selon l'importance de l'activité de la banque au niveau locale régionale ou nationale.

Au sujet du seuil de prise de décision, deux parmi les douze banques enquêtés nous ont répondu et il varie entre 8.000.000DA et 12.000.000DA, les autres préfèrent garder l'information en raison du secret professionnel caractérisant le métier des banquiers.

### 3-2-3 Les taux d'intérêts appliqués aux crédits accordés aux PME

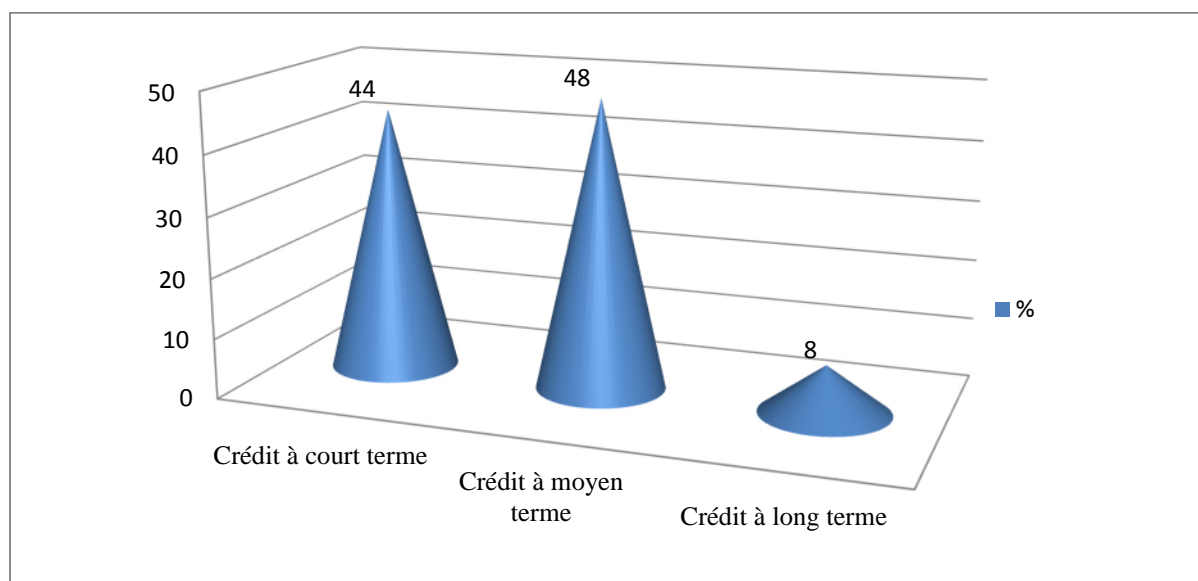
Concernant les taux d'intérêts appliqués, seuls les banques publiques nous ont fourni de réponses et ils varient entre 5.5% et 8% en moyennes pour le crédit d'investissement et le crédit d'exploitation, respectivement. Les banques privées se sont abstenues.

### 3-2-4 Les types de crédits fréquemment octroyés par les banques

Toutes les banques interviewées convergent vers l'octroi des crédits à court et moyen terme, soit un taux de 92% du total des réponses contre seulement 8% des réponses relevant des crédits à long terme. (Voir tableau n° 04, annexe n°04).

La figure ci-après illustre les données.

**Figure n°35: Les types de crédits fréquemment octroyés**



Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

### 3-3 Evaluation de la demande de crédit et le rationnement

Les réponses relevant de cet axe, seront élaborées et illustrées comme suit :

#### 3-3-1 Le rôle des documents comptables à satisfaire le besoin informationnel des banques

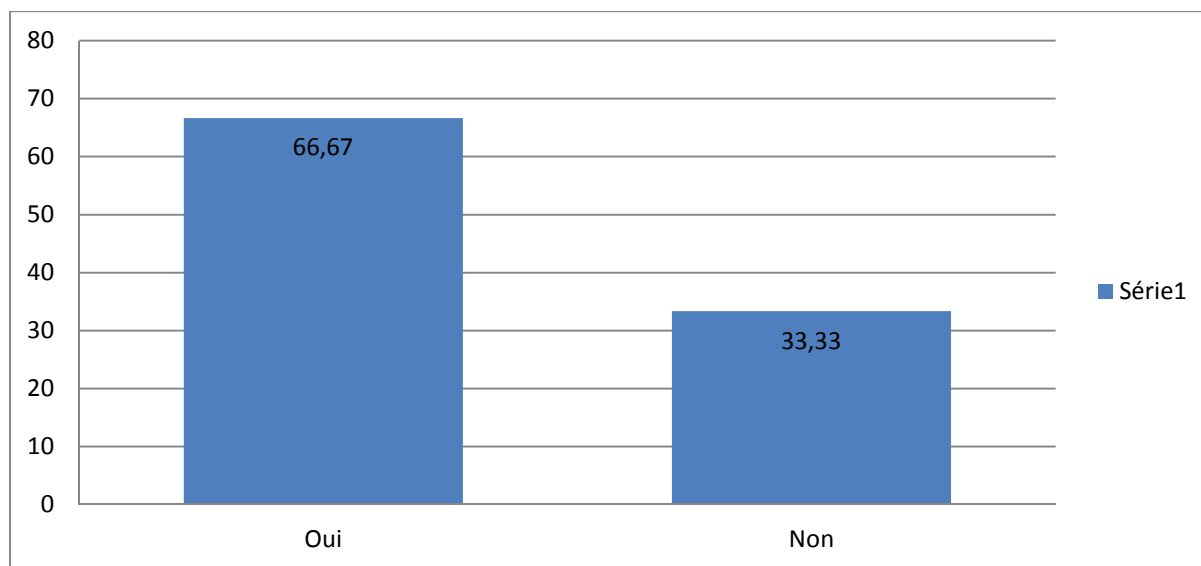
Les documents comptables ont été approuvé de 66.67% par l'ensemble des chargés de crédits questionnés comme le premier élément qui compte dans un dossier de crédit, comme nous dit un chargé de crédit(...Nous regardons d'abord les fondamentaux de l'analyse financière tels le fond de roulement, le besoin de fond de roulement, la trésorerie. Après nous procéderons à une analyse économique et commerciale.

Cependant en plus de l'analyse financière des documents comptables, technique d'appréciation de risque la plus répondue, les chargés de crédits affirment également qu'ils procèdent à d'autres investigations. . (Voir tableau n°05, annexe n°04).

La figure ci-dessous illustre les données.



**Figure n°36 : Le rôle des documents comptables à satisfaire le besoin informationnel des banques**



**Source :** Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

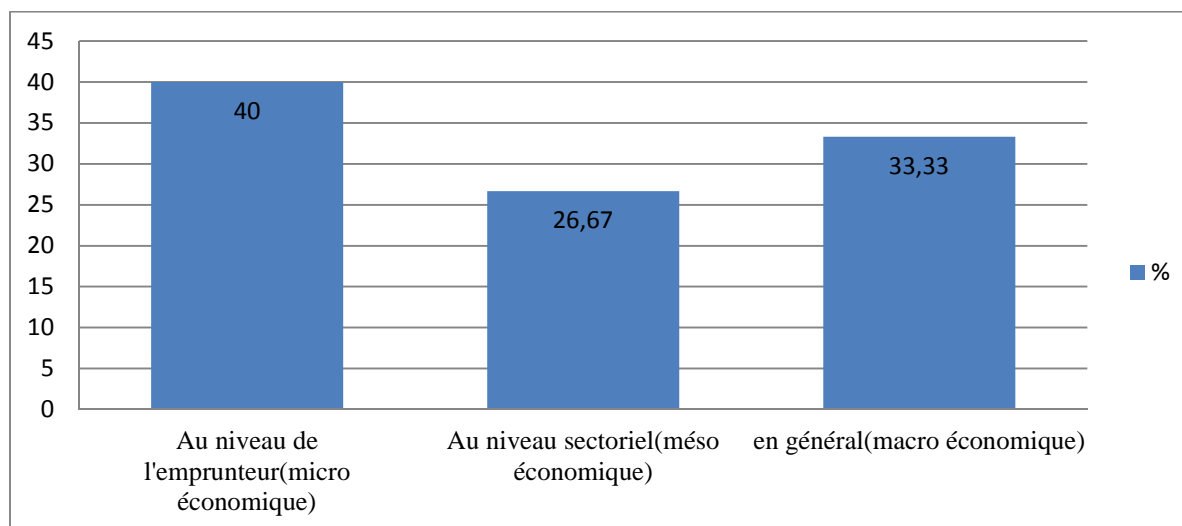
### **3-3-2 Les difficultés informationnelles rencontrées par les banques lors de l'évaluation des risques**

Les résultats obtenus justifient l'opacité informationnelles rencontrées lors de l'évaluation du dossier de crédit est cela à trois niveaux :

- Au niveau micro économique avec un taux de 40% des réponses obtenues concernent le non fiabilité des informations présentées par les PME, mais aussi, absence de données internes afin de pouvoir étudier la réalité des PME, demandeurs de financements.
- Au niveau sectoriel avec un taux de 26.67% de l'ensemble des réponses fournies, en raison d'absence de structures spécialisées dans la collecte et la productions de l'information économique et financière sur les différents secteurs d'activités.
- Au niveau macro économique, soit un taux de 33.33% de l'ensemble des réponses obtenues, en raison de l'inexistence d'institutions publiques ou privées dédiées à la collecte et à la production de l'information. En effet et à titre d'exemple : L'ONS avec ses rapports sommaires et le CNES avec ses rapports non diffusés au publics rend la tâche des banquiers dans la recherche d'information est difficile, même si en théorie, elles ont la capacité de production d'information privées sur les

emprunteurs. Aussi, les rapports annuels de la BA, les bulletins d'informations du ministère de l'industrie et des mines. (Voir tableau n°06 , annexe n°04). La figure ci-dessous illustre les données.

**Figure n°37: Les difficultés informationnelles rencontrées par les banques lors de l'évaluation des risques**



Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

### 3-3-3 Le critère de base sur lequel se fondent les agences bancaires enquêtées pour octroyer un crédit aux PME

A l'unanimité des chargés de crédit interviewés, la viabilité du projet constitue le critère phare sur lequel ils se basent pour octroyer le crédit, suivie des garanties et enfin, la confiance.

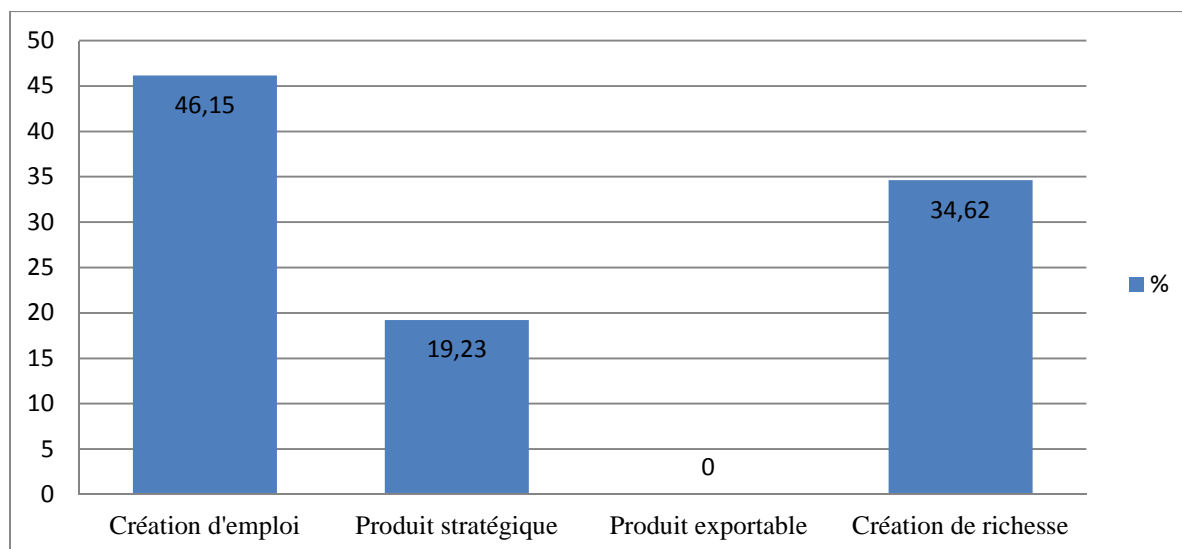
### 3-3-4 Les critères d'appréciations économiques de la demande de crédits des PME

Les critères d'appréciation retenus par les chargés de crédits sollicités sont principalement : La création de l'emploi et de la richesse, soit un taux de 46.15% et 34.62%, respectivement, suivi des produits stratégiques avec un taux de 19.23% de l'ensemble des réponses obtenues. Ces résultats peuvent être justifiés par le fait que les banques, renforcent la politique de l'Etat à lutter contre le chômage ainsi que la création de la richesse.

Cependant le critère des produits exportables ne semble intéresser les banquiers de notre échantillon malgré que cela constitue un levier important dans la réalisation des

ambitions de l'Etat dans la diversification des exportations hors hydrocarbures. (Voir tableau n° 07, annexe n°04).

**Figure n°38: Critère d'appréciation de la demande de crédit des PME**



**Source :** Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

### 3-3-5 Réaction des banques enquêtées en cas de manque d'informations sur les PME

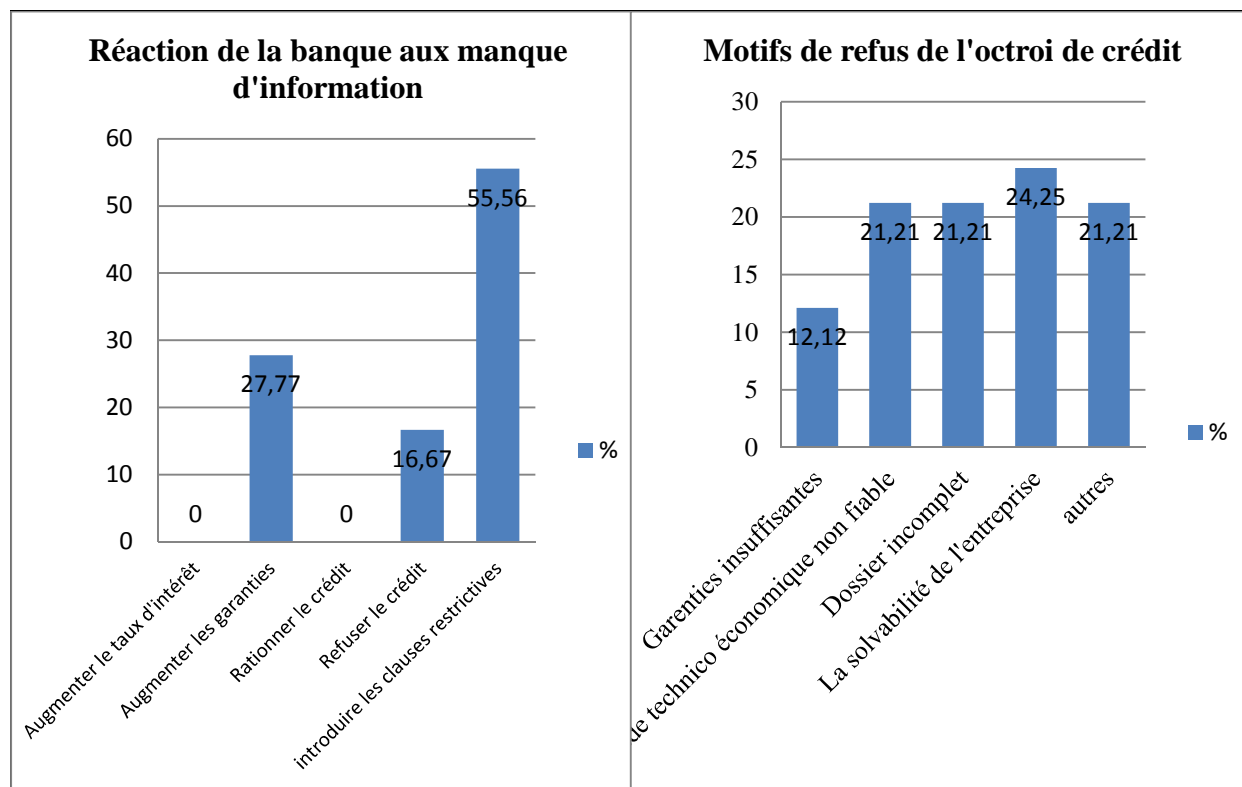
En cas de manque d'informations, 55.56% des réponses obtenues relèvent de l'introduction des clauses restrictives par les banquiers interrogés, 27.77% préfèrent augmenter les garanties et 16.67% refusent l'octroi de crédit. Parmi les chargés de crédits questionnés, un nous a fait comprendre qu'il déploie des moyens de recherches pour combler le manque d'information en utilisant différents canaux (banque, fournisseurs clients). (Voir tableau n°08, annexe n°04).

### 3-3-6 Les motifs avancés par les banques pour rejeter des demandes de crédits

Les réponses fournies par les chargés de crédit des banques interviewées au sujet des motifs de refus de l'octroi de crédit sont : Plus de 40% ventilent entre la solvabilité de l'entreprise et la non fiabilité des études technico économiques. Selon toujours eux, c'est le cas de la majorité des demandes de crédits en raison de la non fiabilité des informations sur lesquelles se fondent l'étude en question ; 21% des réponses dépendent du motif du dossier incomplet, tout comme autres motifs tel que : Créneau saturé, activité non financée par la banque (impayés importants recensés sur l'activité), et enfin, que 12.12% pour motif de garanties insuffisantes. (Voir tableau n°09, annexe n°04).

Les réponses aux questions sur la réaction des banquiers aux manques d'informations et les motifs avancés pour rejeter les demandes de crédits sont illustrées sur la figure ci-après.

**Figure n°39 : Réaction des banques enquêtée en cas de manque d'informations sur les PME et Les motifs avancés par celles-ci pour rejeter des demandes de crédits**



Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

### 3-4 Les déterminants du rationnement de crédit

Cinq principaux groupes de variables peuvent être retenues comme influençant sur la décision de la part des banques d'exclure certains de leurs clients du crédit, à savoir:

#### 3-4-1 L'information comptable et financière

Les réponses relevant de cet axe, seront élaborées et illustrées comme suit :

##### 3-4-1-1 La taille de la PME est un déterminant dans la décision d'octroi de crédit

58.33% des réponses obtenues plaident en défaveur de la taille comme critère de choix dans la décision de crédit, contre 25% à sa faveur et 16.77% sans réponses. Selon les réponses de quelques chargés de crédit (...La décision de financer une PME ou une grande entreprises, n'est pas une question de taille, on peut avoir une grande entreprise qui a une structure

financière fragile, un mauvais management et une mauvaise réputation. Ce n'est pas la taille qui détermine la qualité de l'affaire...)

D'autres estiment, qu'en plus la bonne notoriété, ils se réfèrent par exemple au chiffre d'affaires déjà réalisés par rapport aux emplois directes et indirectes, au volume d'activité ainsi d'autre critères.

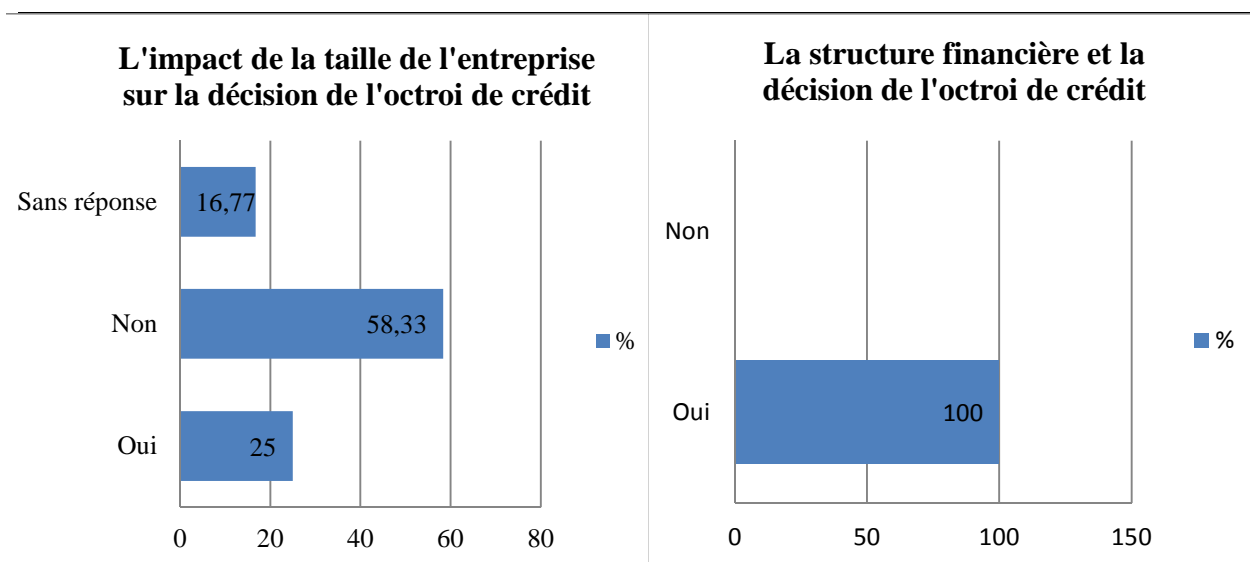
De ce fait, la variable taille ne semble pas avoir un effet sur la décision de l'octroi de crédit. (Voir tableau n°10, annexe n°04).

### 3-4-1-2 La structure financière de la PME est un déterminant important dans la décision d'octroi de crédit

A l'unanimité, les chargés de crédits interrogés s'appuie sur la structure financière comme signal de la bonne santé financière de l'entreprise dans leurs décisions d'octroi de crédit. Selon eux, elle permet d'appréhender le degré de solvabilité de l'entreprise ainsi sa capacité d'honorer ses engagements. (Voir tableau n°11, annexe n°04).

Les réponses aux questions sur la taille et la structure financière sur la décision de l'octroi de crédit sont illustrées sur la figure ci-après.

**Figure n°40: l'impacte de la taille et la structure financière sur la décision d'octroi de crédit**



Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

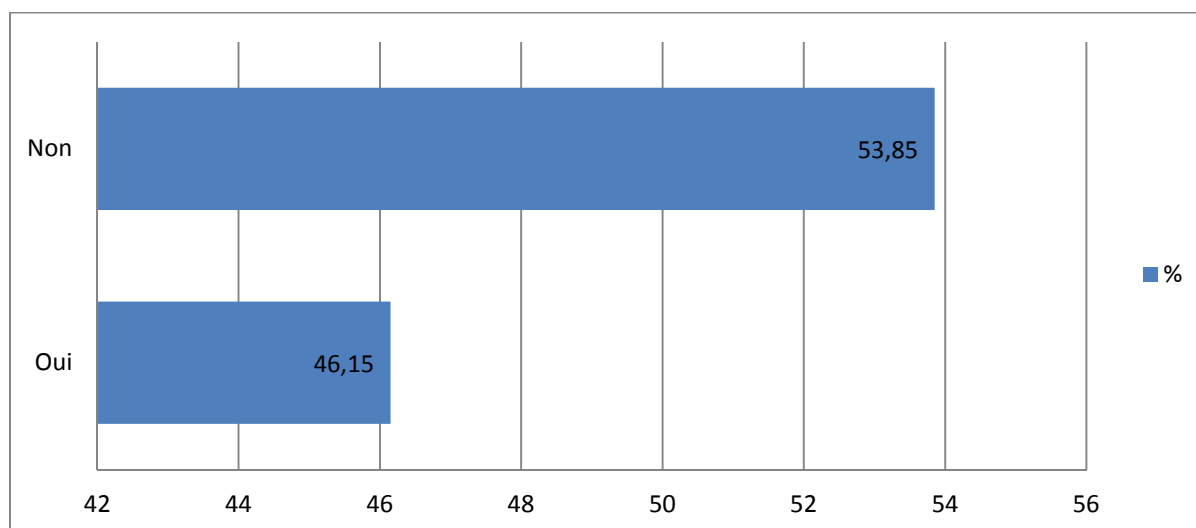
### 3-4-1-3 La forme de propriété de la PME a un impact sur la décision d'octroi de crédit des banques enquêtées

Selon les réponses fournies par les chargés de crédits, 53.15% n'accordent pas une importance à la nature des fonds propres détenus par l'entreprise, contre 46.15% qui considèrent qu'elle affecte la décision d'octroi de crédit.

La justification proposée par l'un des chargés de crédit, est que la structure de la propriété constituerait une garantie pour sa banque, et pour d'autres, une garantie partielle sur laquelle la banque pourrait se baser. (Voir tableau n°12, annexe n°04).

La figure ci-dessous illustre les données.

**Figure n°41: L'impact de la forme de propriété sur la décision d'octroi de crédit**



**Source :** Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

### 3-4-1-4 Le capital détenu totalement par le dirigeant et/ou sa famille constitue pour les banques enquêtées un facteur :

61.54% des réponses obtenues via notre questionnaire relèvent de l'indifférence à la question du capital détenu totalement par le dirigeant et/ou de sa famille, contre 38.46% qui sont favorable.

Les partisans de ce critère, soit un taux de 38.46%, jugent que le patrimoine personnel du dirigeant est l'élément le plus important auquel il faudrait tenir compte ; car le caractère familial assurerait, selon eux, une stabilité de l'affaire, la garantie à ne pas avoir à gérer des

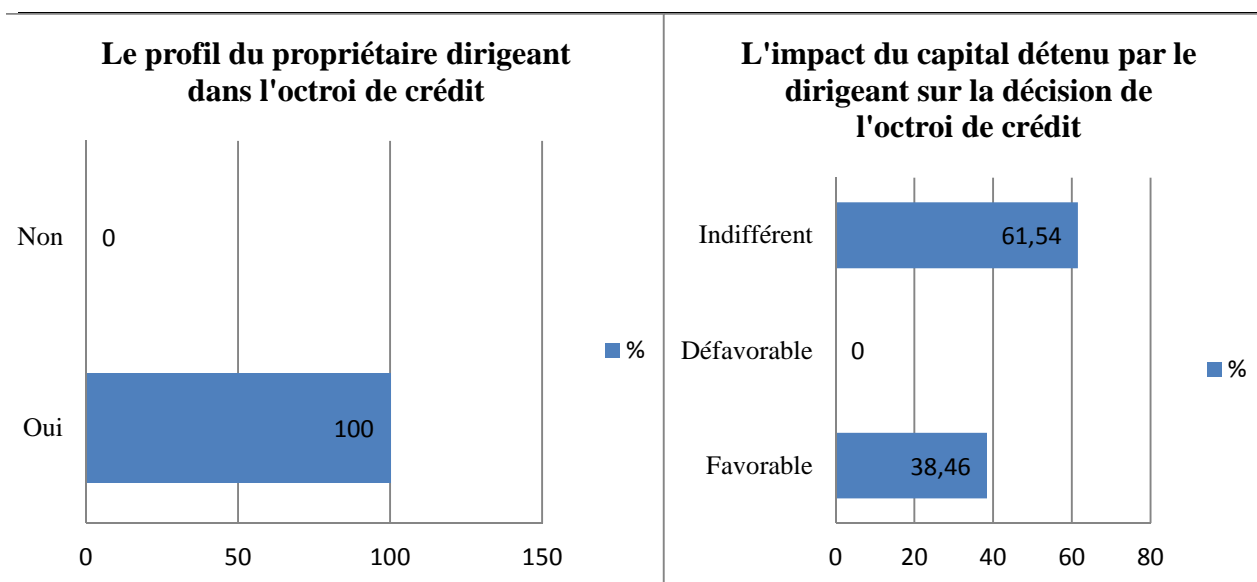
conflits. Ils ajoutent que selon le cas par cas, il n'y a pas de standard à ce sujet. (Voir tableau n°13, annexe n°04).

### 3-4-1-5 Le profil du propriétaire dirigeant de la PME est un indicateur influençant votre décision d'octroi de crédit

Les chargés de crédits répondent, à l'unanimité, que le profil du propriétaire dirigeant influence leurs décisions d'octroi de crédit.

La figure ci après illustre les données de l'impact du profil et le capital sur la décision de l'octroi de crédit. (Voir tableau n°14, annexe n°04).

#### Figure n°42: l'impact du profil et le capital du dirigeant sur la décision de l'octroi de crédit



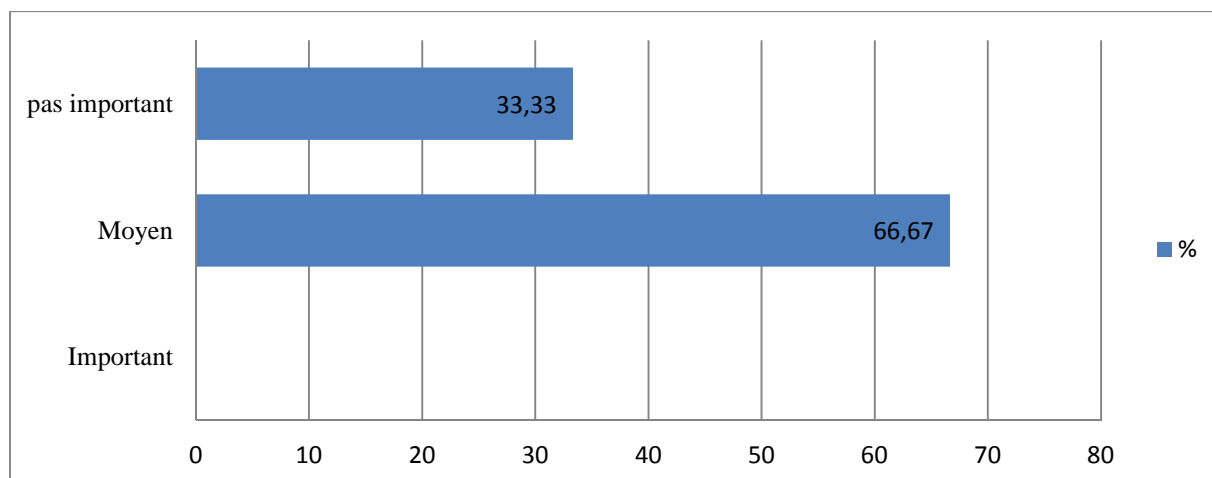
Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

### 3-4-1-6 le degré de confiance qu'accordent les banques enquêtées au prévisionnel établi par la PME

Pour cette question, 66.67% attache une confiance moyenne aux prévisionnels établis par la PME, contre 33.33% comme peu important. Cela s'explique par les spécificités des PME quant à sa stratégie intuitive peu formalisée, son système d'information interne et externe simple ou peu organisée. (Voir tableau n°15, annexe n°04).

Toute l'information comptable et financières déterminant de l'accès aux crédits sont récapitulées sur la figure ci après.

**Figure n°43: le degré de confiance qu'accordent les banques enquêtées au prévisionnel établi par la PME**



Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

### 3-5 Mécanisme de résolutions

La littérature sur le rationnement de crédit recense un certain nombre de moyens utilisés par les banques, les PME et l'Etat pour pallier à l'exclusion éventuelle de ces entreprises du crédit en s'attaquant aux éléments pouvant atténuer ce phénomène.

#### 3-5-1 Les relations banque-PME

Les réponses relevant de cet axe, seront élaborées et illustrées comme suit :

##### 3-5-1-1 Le recours des banques enquêtées à d'autres modes d'investigations

Les opinions collectées des chargés de crédits convergent vers la recherche d'autres informations outre le contrôle. Selon eux, ils font appel à la centrale des risques, les concurrents, les fournisseurs....

Cette question nous révèle l'effort fourni dans la recherche d'informations pertinentes.

##### 3-5-1-2 L'opinion des banquiers interrogés sur la préférence des PME aux relations de long terme

A l'unanimité des réponses obtenues, la volonté des dirigeants, soit intentionnellement ou pas, est de s'engager dans le long terme dès le début de la relation avec son créancier, mais selon toujours les chargés de crédits questionnés, cela dépendra de la bonne santé



financière de l'entreprise et de la pérennité de l'affaire. Par ailleurs, ils ajoutent, que la tendance générale pour les PME est de relation à court terme.

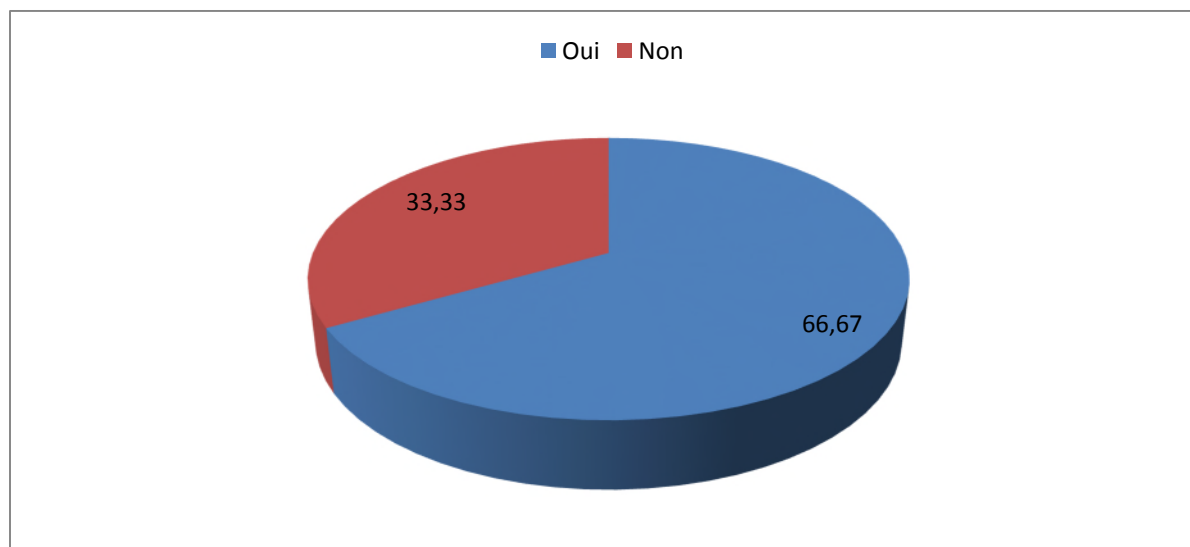
### 3-5-3 La faveur accordée aux anciens clients par les chargés de crédits enquêtés

66.67% de l'ensemble du comportement des chargés de crédits est en faveur des anciens clients ; car selon eux, une nouvelle entreprise trouve des difficultés à élaborer une étude technico-économique fiable et peut avoir une difficulté à constituer des garanties consistantes.

Par contre 33.33% affirment que la durée de relation n'a pas d'influence sur leurs décisions ; il y'a d'autres critères à prendre en considération tel que le sérieux du dirigeant. (Voir tableau n°16, annexe n°04).

La figure ci-dessous illustre les données.

**Figure n°44: La faveur accordée aux anciens clients par les chargés de crédits enquêtés**

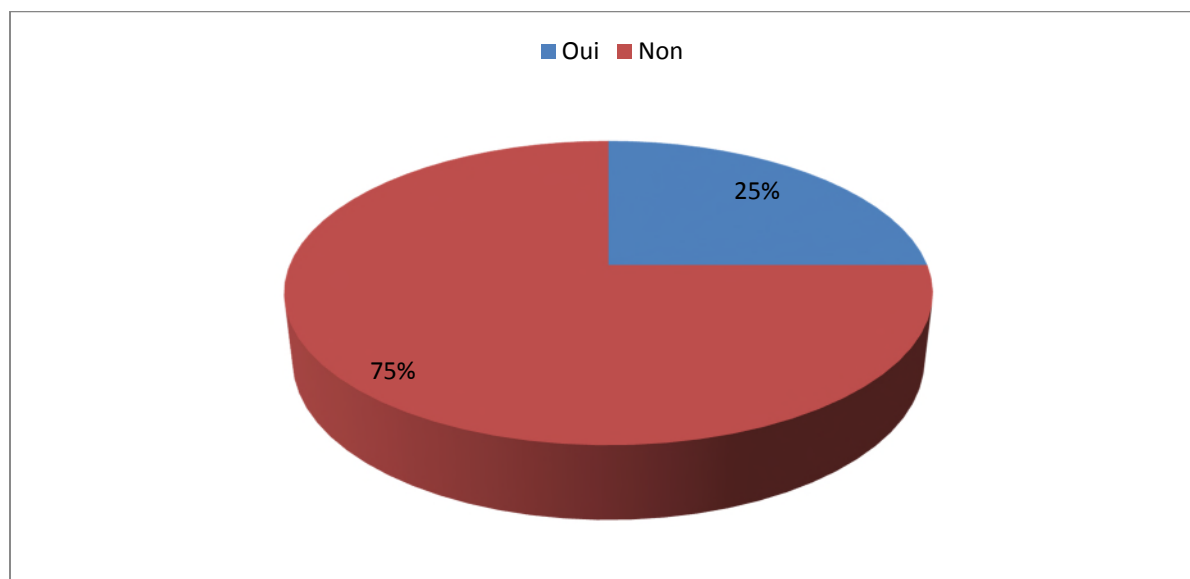


**Source :** Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

### 3-5-4 : Révision des conditions par les chargé de crédits à chaque renouvellement de crédits accordés par les banquiers

La réponse donnée est de 75% de l'ensemble sont négatives, contre seulement 25% affirmant d'avoir révisé les conditions de crédit à chaque renouvellement. (Voir tableau n°17, annexe n°04).

La figure ci-dessous illustre les données.

**Figure n°45 : Révision des conditions par les chargés de crédits à chaque renouvellement de crédits accordés par les banquiers**

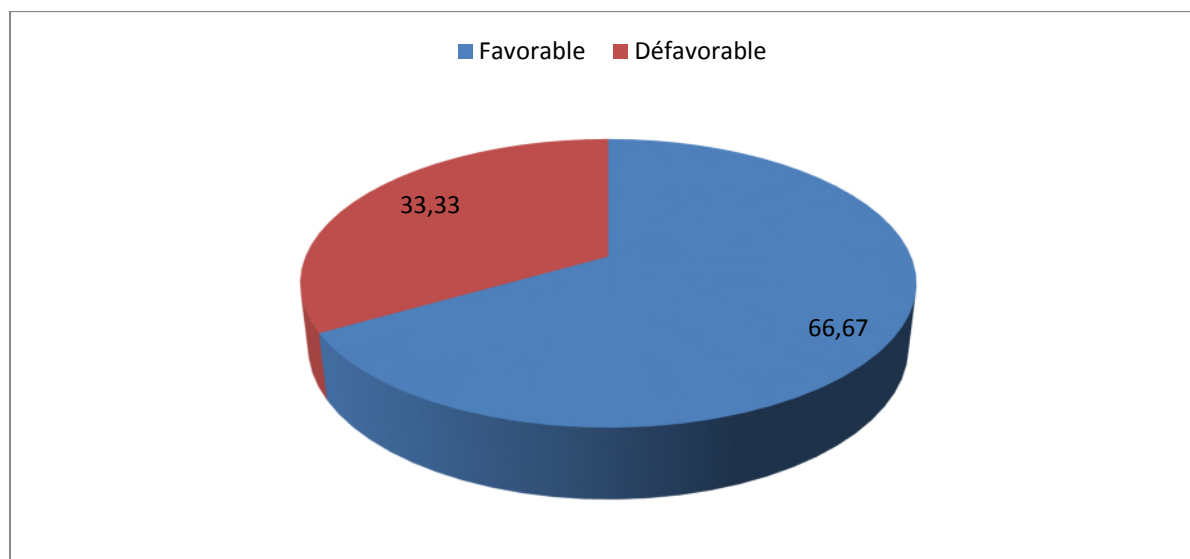
Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

**3-5-1-5 Un client est en difficulté financière, voire « en faillite », votre banque étant la principale, quel serait votre avis s'il demande un crédit supplémentaire ?**

66.67% des réponses des chargés de crédits sont favorables à la question de financement de son client lors d'une éventuelle faillite, et cela relève de la qualité de relation qu'ils entretiennent avec le dirigeant de la PME et de son notoriété ainsi que d'autres critères. Par contre, 33.33% sont réticents voire défavorables à cette question. Selon un de ces chargés (... En cas de difficulté, nous pouvons refuser un crédit, tout en l'incitant à voir d'autres banques, d'ailleurs, la multibancarité est courante...). Les entreprises commencent toujours avec la première banque d'une durée de un à trois ans ; à cause peut être d'un incident avec un chargé d'affaire, l'entreprise change de banque.

Ainsi, le statut de la banque principale n'a pas d'incident sur la demande supplémentaire de crédit. (Voir tableau n°18, annexe n°04).

La figure ci-dessous illustre les données.

**Figure n°46: Difficulté financière des PME et la possibilité d'accès aux crédits supplémentaires**

Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

**3-5-2 Les garanties****3-5-2-1 Les types de garanties exigées par les banques enquêtées**

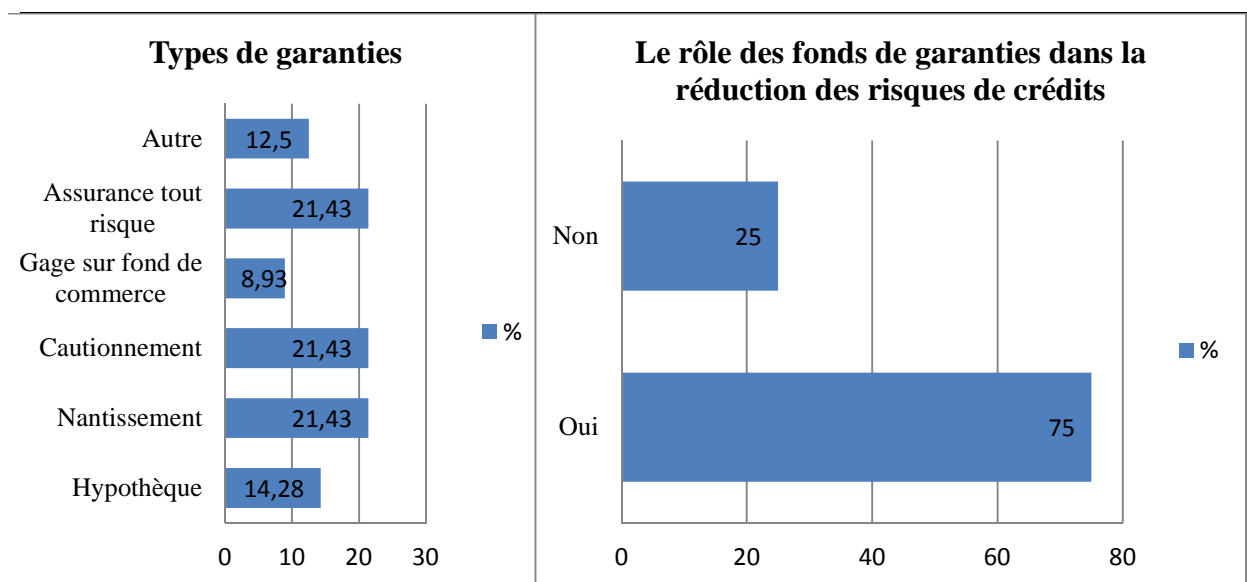
Même si la prise de garantie est quasi systématique, les chargés de crédits affirment que cela dépend de la nature, du montant de crédit, et aussi, de la qualité de la structure financière. De ce fait, les types de garanties exigées par la banque sont d'une part, l'assurance tous risque, cautionnement, nantissement avec un taux de 21.43% des réponses obtenues respectivement, le gage et l'hypothèque avec un taux 8.93% et 14.28%, respectivement. D'autre part, un taux de 12.5%, des autres garanties dans la majeure partie constitue des garanties institutionnelles telles que le FGAR, CGCI...etc. Ces dernières peuvent être exigées en combinaison des garanties déjà citées, dans le cas où, les entreprises ne possèdent pas de sûreté réelles ou personnelles (les PME sont connues pour leurs fragilités financières et la faiblesse de leurs garanties). (Voir tableau n°19, annexe n° 04).

**3-5-2-2 Le rôle des fonds de garanties dans la réduction du risque de crédit**

L'adhésion de la PME à un fond de garantie constitue à 75% un signal positif pour la banque dans sa décision de financer les projets de ces entreprises. En effet, la création de ces fonds a pour but d'inciter ces entités à la prise de risque. (Voir tableau n°20, annexe n°04).

Les données sur les types de garanties et le rôle des fonds de garanties dans la réduction des risques de crédits sont illustrées sur la figure ci-après.

**Figure n°47: Les types de garanties et le rôle des fonds de garanties dans la réduction des risques**



Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

### 3-5-3 Les clauses restrictives

#### 3-5-3-1 La fréquence d'utilisation des clauses restrictives par les banquiers interrogés

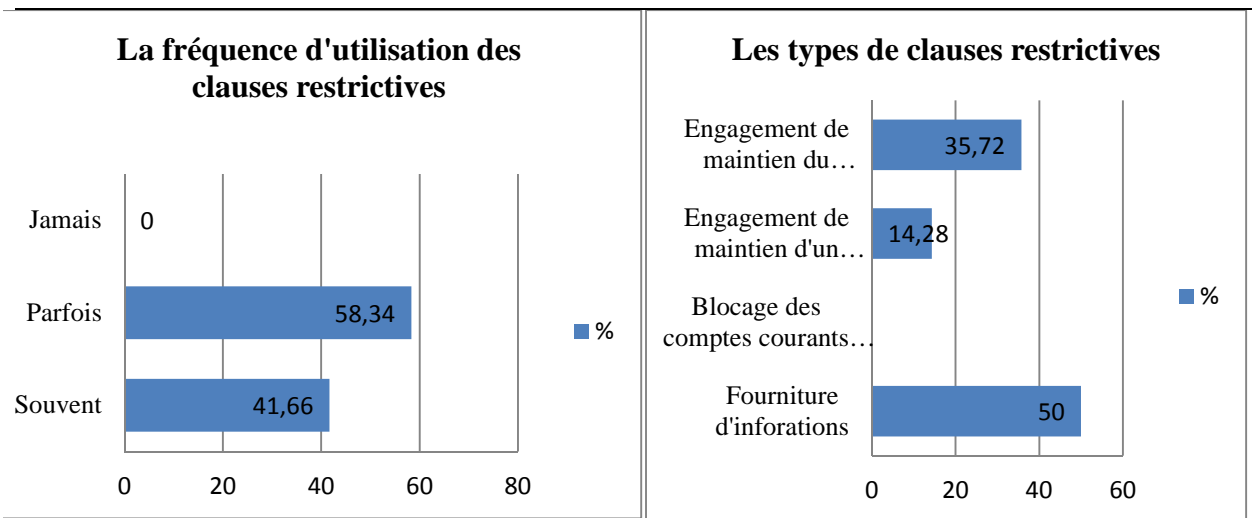
Les clauses restrictives sont parfois utilisées par les agences interviewées avec un taux de 58.34% de l'ensemble des réponses contre 41.66% qui les imposent souvent.

Ces clauses constituent un des moyens essentiels d'accroître la probabilité de remboursement de crédit. (Voir tableau n°21, annexe n°04).

#### 3-5-3-2 Les types de clauses restrictives souvent utilisées par les chargés de crédits

La moitié des répondants impose des clauses de fournitures d'informations, suivie des clauses de maintien du projet financé, avec un taux de 35.72% et enfin le contrat d'engagement de maintien d'un certain seuil de ratios financier, soit 14.28%. (Voir tableau n°22, annexe n°04).

Les données sur la fréquence d'utilisation des clauses restrictives ainsi que leurs types sont illustrées sur la figure ci-après.

**Figure n°48: La fréquence d'utilisation des clauses restrictives et leurs types**

Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

### 3-5-4 Action de contrôle

#### 3-5-4-1 Tentation de changement de projet financé par les PME

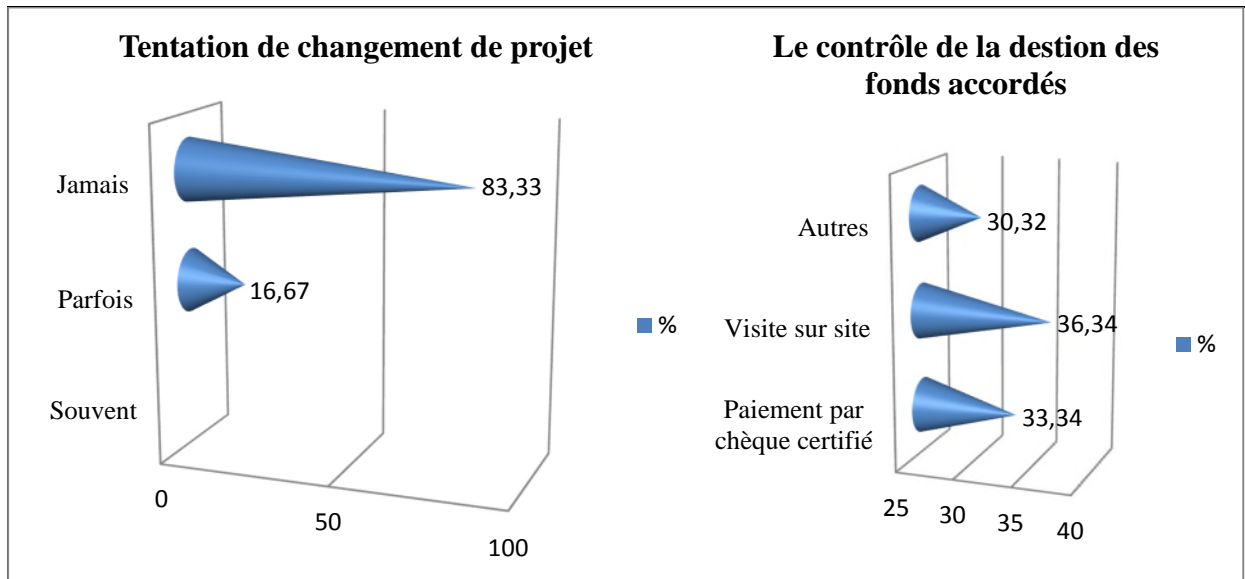
Selon les réponses obtenues auprès des banquiers interrogés, 83.33% affirment que les PME n'ont jamais tenté de changer leurs projets financés, contre 16.67% qui trouvent que parfois ces dernières tentent de changer leurs perspectives différemment de ce qui a été convenu initialement. (Voir tableau n°23, annexe n°04)

#### 3-5-4-2 Le contrôle de la destination des fonds accordés à la PME par les banquiers

36.34% de l'ensemble des réponses obtenues via les agences enquêtées, plaident en faveur des visites sur site, comme moyen de contrôle de la destination des fonds accordés, soutenu par le moyen de paiement par chèque certifié soit un taux de 33.34%, et enfin 30.32% par d'autres moyens, tels que : Les factures définitives, visite poste financement. (Voir tableau n°24, annexe n°04).

Les données sur la tentation de changement de projet et le contrôle de la destination des fonds accordés, sont illustrées sur la figure ci-après.

**Figure n°49: Tentation de changement de projet et le contrôle de la destination des fonds accordés**

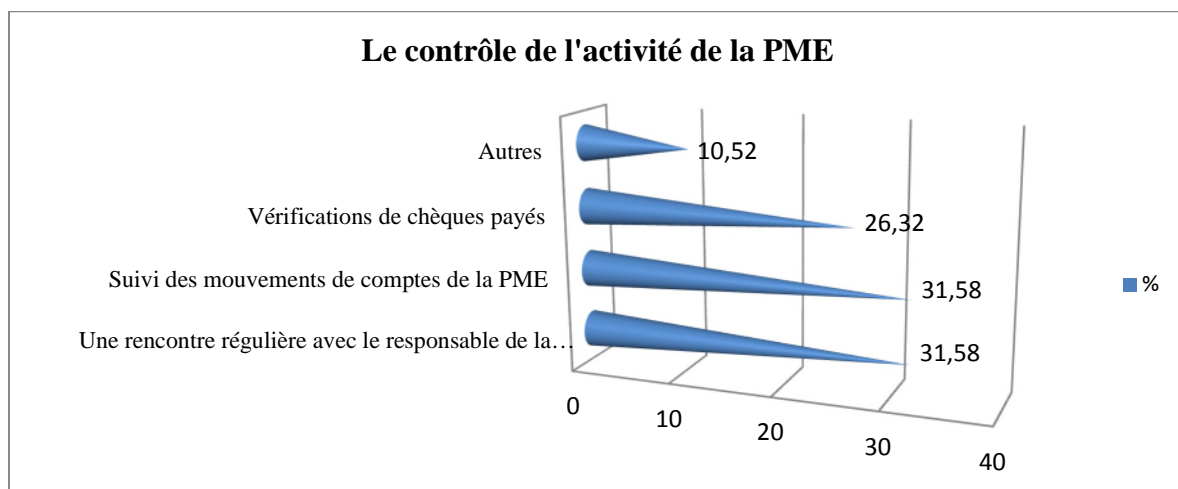


Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

### 3-5-4-3 Le contrôle de l'activité de la PME post financement par le chargé de crédit

Le contrôle de l'activité de la PME par la banque une fois que le crédit est accordé se fait à base d'outils distincts et selon les réponses fournies par les chargés de crédit enquêtés, un taux de 31.58% des réponses sont à la fois attribués à la rencontre régulière avec le responsable de la PME et le suivi des mouvements de comptes des ces dernières ; 26.32% des réponses suggèrent la vérification de chèques payés et enfin 10.52% suggèrent d'autres moyens selon le chargé de crédit. (Voir tableau n°25, annexe n°04).

**Figure n°50: Le contrôle de l'activité de la PME post financement par le chargé de crédit**



Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

#### **3-5-4-4 La fréquence de rencontre de responsable et/ou dirigeant financier de la PME avec le chargé de crédit**

Les résultats obtenus sont mitigés, quatre chargés de crédit sur douze estiment, que leurs rencontres avec les responsables de la PME, ne se font qu'à chaque nouvelle demande de crédit, six autres optent pour deux à quatre fois par an, autrement dit ; lors de la fourniture de l'information comptable (des états comptables intermédiaires). Les autres sont restés indéterminés.

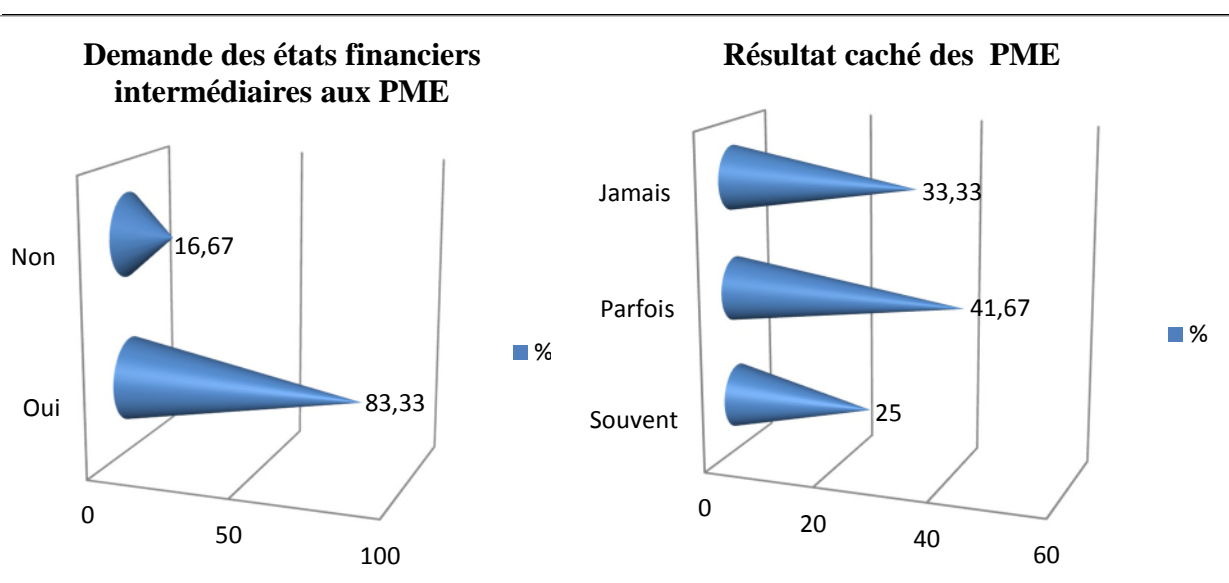
#### **3-5-4-5 La demande des états financiers intermédiaires aux PME**

Afin de se prémunir contre le risque d'aléa moral et avoir une vision actuelle de la situation financière de la PME, 83.33% des banques enquêtées demandent des états financiers intermédiaires aux PME, contre 16.67% qui n'en demandent pas. (Voir tableau n°26, annexe n°04).

#### **3-5-4-6 Les résultats cachés des PME**

Selon les réponses obtenues par les chargés de crédits enquêtés, 41.67% estiment que parfois les PME cachent leurs résultats, 33.33% des chargés de crédits considèrent que la PME n'a pas intérêt à cacher son résultat, au contraire elle essaie toujours d'enjoliver son image pour assurer son financement bancaire ; enfin, 25% estiment que souvent la PME cache son résultat. Selon ces derniers ce qui est facturé est déclaré, le reste non (prédominance du marché informel), afin d'échapper à la législation fiscale. (Voir tableau n°27, annexe n°04).

Les données sur la demande des états financiers intermédiaires et le résultat caché par les PME sont illustrées comme suit :

**Figure n°51: Les états financiers et la fréquence de résultat caché des PME**

Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête.

### 3-6 Discussion des résultats

De ce qui précède, il s'avère qu'il existe une forte indépendance entre la banque et les PME, mais la nature de leurs relations, est souvent empruntée de beaucoup de conflits qui tiennent à l'origine des objectifs divergents de chacune des parties.

D'un côté, les entrepreneurs interrogés se plaignent d'être objet d'abus de pouvoir des créanciers, qui seraient trop exigeants envers eux et ne respecteraient pas les spécificités de leurs PME.

De l'autre côté, le banquier affirme qu'il a des difficultés dans leurs relations avec les entreprises parce qu'ils affichent des incompétences en gestion et qu'ils ne transmettent pas toute l'information nécessaire dans leurs dossiers de crédits, pour des raisons fiscales, concurrentielles ou pour des objectifs stratégiques

En dépit de ladite, Le test de la première hypothèse montre l'existence d'une certaine concordance entre nos résultats trouvés et les travaux de recherche antérieurs. Ces études démontrent que le financement relationnel possède des impacts directs sur les conditions du crédit surtout sur les garanties et le rationnement. Notre étude démontre, d'une part ; un effet positif du financement relationnel sur le coût du crédit, malgré que la majorité des PME enquêtées ont tendance vers le financement transactionnel et appréhende les conditions des crédits infligés à leurs égards. D'autre part, les spécificités du nombre relativement élevé des banques opérant sur la commune de BEJAIA, et la multitude du choix bancaire des PME



enquêtées n'est pas seulement un comportement préventif mais aussi un choix stratégique permettant d'améliorer les conditions du crédit sollicité d'autre part. Le test de la deuxième hypothèse n'est pas vérifié pour notre échantillon, les dirigeants se voient désintéressés par les dispositifs d'appui de l'Etat, et les fonds de garanties instaurés semblent pour les banquiers un moyen de réduction du risque de crédit, marginalisé par les PME de la commune de la wilaya de BEJAIA, faute d'informations insuffisantes sur les mesures et les procédures pour y adhérer. La plupart des entrepreneurs renoncent à recourir aux différentes aides publiques existantes.

Afin de réduire l'asymétrie d'information qui caractérise la relation du crédit entre la banque et la PME, les banques recourent à l'investissement dans la collecte de l'information, les garanties et les clauses contractuelles.

Les relations de long terme ou de clientèle constituent à leur tour, et pour les banques ainsi que pour les PME, un moyen efficace pour mieux se connaître et diminuer les inquiétudes de part et d'autre. Elles représentent un canal important de remontée de l'information et de transparence. Elles assurent plus de financements aux PME.

## Conclusion générale

Le rôle des PME est primordial dans toutes les économies. Leur contribution à la création de la valeur et de l'emploi est significative. Cependant, Parmi les obstacles qui affectent leur rôle, on distingue les contraintes de financements externes nécessaires pour combler les besoins opérationnels et d'investissements. De ce fait, elles recourent excessivement au financement externe et exclusivement au financement bancaire.

A partir de la revue de littérature sur le financement des PME et l'asymétrie d'information caractérisant la relation banque-PME, il est clair que la banque met en place le rationnement de crédit sur la base de plusieurs caractéristiques qu'elles soient liées à la PME elle-même, à la banque, au projet objet de financement, au prêt proposé par l'institution financière voire la relation banque-PME.

C'est pour ces raisons, d'ailleurs que les banques sont très réticentes en matière de financement vis à vis des PME et cela se manifeste par la demande d'une multitude de documents constituant la demande du dossier de crédit, en plus du traitement méticuleux de ce dernier qui prend beaucoup de temps avant d'annoncer soit son admission soit son rejet et l'application des taux d'intérêt élevés ainsi des exigences excessives en terme de garantie.

Suite à une étude empirique effectuée sur un échantillon de PME et des banques de la commune de BEJAIA, nous avons pu relever quelques résultats :

- Lenteur bureaucratique dans la procédure d'obtention de crédit.
- Rationnement institutionnel par la fixation des taux d'intérêts et des garanties excessifs qui se répercutent négativement sur l'activité de la PME faute de la non disponibilité de capitaux nécessaires pour la couverture de ses besoins en financement.

Ainsi dans le but de réduire ce phénomène dont les PME souffrent, le choix des relations de longs termes et multi bancarisées paraient être la solution adéquate.

Au terme de notre étude, nous avons pu constater certaines lacunes qui, à notre avis doivent être levées. Ce qui nous a poussés à présenter ces recommandations :

### **Pour les PME**

- La mise en place des infrastructures nécessaires pour développer Les zones locales et renforcer le rôle des fonds régionaux pour une localisation géographique équilibrée des PME.
- La création d'un réseau de soutien et d'appui, pour la mise en relation avec les réseaux internationaux du même type dans le cadre d'un processus d'intégration à l'économie mondiale pour améliorer le niveau d'instruction du personnel, renforcer les acquis, les rendre capables d'adaptions aux évolutions de leurs professions.
- Mettre à la disposition des PME des services d'accompagnements en mesure de mettre à leurs dispositions de l'ingénierie nécessaire pour préparer des dossiers de bonne qualité qui permettent aux banques et établissements financiers d'apprécier le risque rapidement et efficacement de façon à octroyer les crédits dans des délais raisonnables.

### **Pour les institutions financières**

- Accorder un moratoire aux PME pour pallier à l'handicap du manque de fiabilité des documents fournis et la création de structure pour des échanges entre les acteurs financiers et les chefs afin d'améliorer la relation banque-PME.
- Améliorer les taux d'intérêts et les échéances de remboursements en vue de faciliter l'accès des PME aux prêts bancaires
- La création d'un compartiment à la bourse d'Alger réservé exclusivement aux PME, et développer des instruments adaptés à leurs besoins spécifiques afin de favoriser l'activation du marché financier.
- Opter pour une administration électronique et la simplification des procédures administratives par la création des commissions de simplifications et cela pour lutter contre la bureaucratie.

A l'issue de notre étude, nous estimons que ce modeste travail de recherche n'est qu'une contribution préliminaire pour un thème d'actualité. C'est le prélude pour d'autres travaux de recherches encore plus approfondies. Néanmoins, nous espérons tout de même avoir plus au moins atteint les objectifs fixés, et que ce thème fera l'objet d'autres recherches ultérieures.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### Ouvrages

- AKERLOF.G, « The Market for Lemons: Quantitative Uncertainty and the Mechanism», Quarterly of Journal Economics, August, 1977;
- ALBOUY Michel, « Financement et coût du capital des entreprises », Eyrolles, Paris, 1991 ;
- ARROW. K, « Uncertainty and welfare economies of medical care », American Economic Review, n° 53, 1963;
- BOUYACOUB.F, «L'entreprise et le financement bancaire », Ed. Casbah, Alger, 2001;
- BARREAU.J et DELAHAYE.J, «Gestion Financière», Ed. Dunod, Paris,1995 ;
- BERGER, A. et G. UDELL. 'Some Evidence on the Empirical Significance of Credit, Rationing', Journal of Political Economy, 1992;
- CABANE. P, « L'essentiel des finances a l'usage des ménagers », Ed, d'organisation, 2004 ;
- DESCAMPS.C et SOICHOT.J, «Economie et gestion de la banque », Ed, Ems, Paris, 2002, p.13.
- FABER pascal, « La motivation du dirigeant de PME : un processus à gérer pour soi même et l'organisation », graphe, IAE de LILLE, voir : [Http://www.e-rh.org/documents/mo2](http://www.e-rh.org/documents/mo2).
- GASSE Yvon, « L'influence du milieu dans la création de l'entreprise ». voir : [Https://www.researchgate.net/publication/239926358\\_L%27INFLUENCE\\_DU\\_MILIEU\\_DANS\\_LA\\_CREATION\\_D%27\\_ENTREPRISES](https://www.researchgate.net/publication/239926358_L%27INFLUENCE_DU_MILIEU_DANS_LA_CREATION_D%27_ENTREPRISES)
- HONORE.I, « Gestion financière », Nathan, Paris, 2000 ;
- JULIEN.P.A et MOREL.B, « La belle entreprise », Montréal, Boreal, 1986 ;
- JULIEN.P.A, « Les PME : Bilan et perspective », Ed. Economica, Paris 1997 ;
- LOIRIAUX.J.P, « Economie d'entreprise », Ed. Dunod, Paris, 1993 ;
- MARCHISNAY, M. (1991). La PME : une gestion spécifique. Economie rurale, 206(1), Model of customer relationships. Journal of Finance, 45, 1990;
- MODILIANE. F. et MILLER H.M., "The Cost of Capital, Corporation Finance and

- MYERS S. et MAJLUF N., "Corporate Investment and Investment Decisions when Firms Have Information that Investor Do Not Have", *Journal of Financial Economics*, Vol, 1984;
- ROGER P, «Théorie des marches efficients et asymétrie d'information», *Finance*, Juin1988 ;
- SHARPE, S. Asymetrie information bank lending and implicit contracts: A stylized
- SI LEKHHAL Karim, « Le financement des PME en Algérie : Difficultés et perspectives », voir ; <http://revues.univ-biskra.dz/index.php/rem/article/view/1102>.
- STIGLITZ et WEISS(1981), « Crédit rationing in markets with imperfect information », cité par BESSON Jean Louis, « Financement des entreprises », cours, 2013 ;
- STIGLITZ Joseph. E, WEISS Andrew, « Crédit rationing in markets with imperfect information », *revue économique Américaine*, vol.71, n° 3, juin 1981 ;  
the Theory of Investment", *The American Economic Review*, Vol. 48, n° 3, 1958;
- VERNIMEN, P. *Finance d'entreprise*. (5e éd.). Paris : Dalloz, 2002 .

### **Mémoire et thèses**

- BOUKOUROU Aldjia, « essai d'analyse des stratégies de pérennité dans la PME », Univ. TIZI- OUAZOU, 2001 ;
- FEKIH Fatma Zohra, « Etude de la relation crédit –information ; Essai de matérialisation en donnée de pana à travers la mise en place des bureaux de crédits », Univ, Abou Baker Belaid, Tlemcen, 2013/2014 ;
- NGNIKEU NGUE BONG Julie Landrine, « L'influence de la stratégie d'affaire sur le niveau et les déterminants de l'endettement des PME », Univ. Québec à trois-rivière, sept, 2000 .

### **Articles et revues**

- SLAOUTI.A, « Quelles stratégies pour la création et le développement de PME innovantes, *Business Management Review*, Volume 1, avril, mai, juin.
- ABDELGHANI Meberak, DGPM, « Financement de la PME et la croissance », colloque du conseil scientifique de la COSOB, 2<sup>ème</sup> Edition, Alger2015.

## **Bulletins d'informations**

- Bulletins d'informations statistiques n°22, 23, 26, 27, 28, 29, ministère de l'industrie et des mines.
- Office national des statistiques, activité, emploi et chômage, septembre 2016, n° 763.
- Ministère de l'industrie et des mines :[www.mdipi.gov.dz/?Le-conseil-de-la-nation-adopte-la](http://www.mdipi.gov.dz/?Le-conseil-de-la-nation-adopte-la).
- Office national des statistiques, activité, emploi et chômage, septembre 2016, n° 763..
- Rapport annuel de la banque d'Algérie.

## **Loi et ordonnance**

- Loi n°01-18 du 12 décembre 2001, portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise(PME).
- La loi n°17-02 du 10 janvier 2017 portant loi d'orientation et de la promotion de la PME publié dans le journal officiel n°02 du 11/01/2017.
- Loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise (PME) du22-12-2016 par le conseil de la Nation à Alger.
- Loi d'orientation pour la Promotion et le Soutien à l'Investissement (APSI) institué par le décret n° 93/12 du 05/09/1993.

## **Webographie :**

- [Http://ec.europa.eu/small-business/faq/index\\_fr.htm#theme-1](http://ec.europa.eu/small-business/faq/index_fr.htm#theme-1).
- [Http://egocognito.over-blog.com/article-5137509.html](http://egocognito.over-blog.com/article-5137509.html).
- [Http://www.elmouwatin.dz/CNRC-forme-juridique](http://www.elmouwatin.dz/CNRC-forme-juridique).
- [Http://www.erudit.org/fr/revues/ipme/1990-v3-n3-4-ipme5006437/1007988ar.pdf](http://www.erudit.org/fr/revues/ipme/1990-v3-n3-4-ipme5006437/1007988ar.pdf).
- [Http://www.lesoirdalgerie.com/articles/2015/09/22/article.php?sid=184658&cid=2](http://www.lesoirdalgerie.com/articles/2015/09/22/article.php?sid=184658&cid=2).
- [Http://www.mdipi.gov.dz/?Le-conseil-de-la-Nation-adopte-la](http://www.mdipi.gov.dz/?Le-conseil-de-la-Nation-adopte-la).
- [Http://www.memoireonline.com/07/09/2436/m\\_Strategies-de-promotion-et-de-financement-des-PME-au-](http://www.memoireonline.com/07/09/2436/m_Strategies-de-promotion-et-de-financement-des-PME-au-).
- [Http://www.mf.gov.dz/article/300/Grands-Dossiers/253/DISPOSITIF-ANGEM.html](http://www.mf.gov.dz/article/300/Grands-Dossiers/253/DISPOSITIF-ANGEM.html).

- [Http://www.andi.dz/index.php/fr/raisons-pour-investir](http://www.andi.dz/index.php/fr/raisons-pour-investir).
- [Http://www.ansej.org.dz/](http://www.ansej.org.dz/)
- [Http://www.mf.gov.dz/article/300/Grands-Dossiers/255/DISPOSITIF-CNAC.html](http://www.mf.gov.dz/article/300/Grands-Dossiers/255/DISPOSITIF-CNAC.html)

**Université Abderrahmane Mira de la wilaya de BEJAIA**

**Faculté des sciences économiques, commerciales et sciences de gestion**

**Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du diplôme master en sciences économiques, option : Monnaie, Banque et Environnement International**

**Thème : « Le financement des PME dans l'asymétrie d'information,  
Cas la commune de BEJAIA »**

**\*Enquête de terrain\***

Mme, Melle, Monsieur ;

Dans le cadre de la préparation de notre mémoire du master en sciences économiques, option : Monnaie, Banque et Environnement International, sous le thème : « Le financement des PME dans l'asymétrie d'information, cas de la commune de BEJAIA ». Nous souhaitons enrichir notre recherche par une enquête sur le terrain selon le questionnaire ci-joint.

Aussi, nous vous prions de vouloir répondre en le remplissant, et pour vous mettre à l'aise, nous nous engageons à garder l'anonymat de vos réponses qui serviront exclusivement à des fins de recherche scientifique.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration



## **A. Présentation de l'entreprise**

### **1. Le statut juridique de l'entreprise :**

SARL  EURL  SNC  SPA  Autre.....

### **2. La taille de votre entreprise est :**

Très petite : de 1 à 9 employés

Petite taille : entre 10 et 49 employés

Moyenne taille : entre 50 à 250 employés

### **3. Le secteur d'activité de votre entreprise relève de :**

BTPH  Commerce  Service  Industrie  Agriculture

Industrie Agro-alimentaire  Autre :.....

## **B. Mode de financement**

### **4. La structure financière de la PME, est constituée de :**

Apport personnel  Apport en capital social

Endettement

### **5. Avez-vous fait appel à une banque pour vos besoins de financement ?**

Oui  Non

#### **Si non, pourquoi ?**

Coûts élevés du crédit  Volonté d'autonomie  Autre.....

#### **Si oui, Qu'elle est le type de crédit que vous demandez le plus ?**

Crédit à long terme  Crédit à moyen terme  Crédit à court terme

### **6. Auprès de quelle banque avez-vous présenté votre dernière demande de crédit ?**

Banques publique ; laquelle ?.....

Banque privé ; laquelle ?.....

**7. Sur quel critère se base votre entreprise dans le choix de votre créancier ?**Qualité de services offerts  Moins de garanties Expériences passées  Relations personnelles 

Autres.....

**8. Avez-vous sollicité un organisme de l'Etat pour votre création ou extension ?**Oui  Non 

Si oui, lequel :.....

ANSEJ  ANGEM  ANDI  CNAC 

Autres.....

**C. Asymétrie d'information et rationnement de crédit****9. Jugez-vous que le taux d'intérêt imposé par les banques est :**Excessif  adéquate **10. Jugez-vous que les garanties infligées lors votre dernière demande de crédit est :**Excessif  adéquate **11. Lors de votre demande de crédit, avez-vous obtenu tous le crédit demandé ?**Oui  Non **Si oui, à quel taux ?**100%  75%  50%  25% **Si non, pourquoi ?**Manque de garantie  Dossiers incomplet Etudes technico économique non fiables  Solvabilité de l'entreprise 

Autres .....

**12. Considérez-vous qu'il existe des informations confidentielles que votre entreprise ne doit pas dévoiler ?**

Oui  Non

**Si oui, pourquoi ?**

Concurrence  Informations stratégiques

Autres.....

**13. Qu'en pensez-vous de la réaction de la banque quant à votre asymétrie d'information (celles que vous aviez jugées confidentielles) ?**

Refuser l'octroi de crédit  Rationnement ce crédit

Renforcement de garanties  Introduction des clauses restrictives

Autre.....

**14. Dans le cas où vous avez obtenu des fonds demandés, avez-vous été tenté d'utiliser une partie de ces fonds à des fins autres que celles pour lesquelles ils étaient initialement prévus ?**

Oui  Non

**15. Comment la banque contrôle-t-elle l'activité de votre entreprise ?**

Rencontre régulière avec le dirigeant  Documents comptable

Suivie des mouvements de comptes de la PME  Augmentation de la prime de risque

Autres.....

**D. Relation banque-PME et la multibancarité**

**16. Depuis qu'elle année date votre premier contacte avec une banque avec laquelle vous continuez de traiter ?**

.....

**17. Vos relations bancaires peuvent être qualifiées de :**

Financement relationnel (relation à long terme)

Financement transactionnel (relation à court terme)

**18. Pensez-vous que la relation entamée (relationnelle ou transactionnelle) influencerait sur les conditions d'octroi de crédit en terme de :**

Coût de crédit  Rationnement   
 Garanties  Les trois conditions

**19. Le changement des conditions est bien énoncé par la banque ou reste dans le cadre implicite (non déclaré) ?**

Oui  Non

**20. Votre entreprise traite avec :**

Une seule banque  deux banques  plus

**21. Le choix du nombre de banques est selon vous ?**

Un choix stratégique   
 Une lutte contre une situation gênante

**E. Le dispositif d'appui de l'Etat dans le financement de la PME**

**22. L'existence des dispositifs de l'Etat est-il pour votre entreprise un facteur promoteur pour assurer votre pérennité ?**

Oui  Non

**Si non, pourquoi ?**

.....

**23. Avez-vous fait appel aux fonds de garanties afin de renforcer votre crédit demandé ?**

Oui  Non

**Si oui, lequel ?**

L'Agence de Garantie à l'Investissement (AGCI),   
 Le Fonds de Garantie des micro-entreprises (FGAR),   
 Le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie de Risques Crédit Investissement   
 La Caisse de Garantie des Crédits à l'Investissement (CGCI/P.M.E.)

**24. L'existence des fonds de garanties facilitent-ils l'accès au financement bancaire ?**

Oui  Non

**Si non, pourquoi ?**

**25. Avez-vous tenté d'inscrire votre PME dans le programme de mise à niveau ?**

Oui

Non

**26. Selon vous quelles sont les difficultés rencontrées par la PME dans tous le processus du développement de la PME?**

.....  
.....  
.....  
.....

**27. Que suggérez-vous pour l'amélioration des conditions du financement des PME ?**

.....  
.....  
.....  
.....

**\*Notre parfaite gratitude pour votre collaboration\***

**A. Identification de l'agence**

1. **Nom de l'agence bancaire** : .....
2. **Adresse** : .....
3. **Le lieu de localisation de l'agence est-il choisi par rapport :**  
 Décision de la direction générale   
 L'importance de la clientèle entreprise   
 Autre:.....
4. **Quelle est la relation que vous entretenez avec les PME ?**  
 Partenariat  Clientèle   
 Autres.....

**B. Etude de la demande de crédit des PME par la banque**

5. **Estimez-vous que l'ensemble de pièces demandées pour le dossier de crédits (d'exploitation ou d'investissement) réponde à vos besoins en termes d'informations?**  
 Oui  Non
6. **A partir de quel seuil, la décision d'octroi de crédit échappe à l'agence ?**  
 .....
7. **Quels sont les taux d'intérêt appliqués aux crédits accordés aux PME ?**  
 Crédit d'investissement.....% Crédit d'exploitation.....%
8. **Quels sont les types de crédits fréquemment octroyés par votre agence ?**  
 Crédit à court terme   
 Crédit à moyen terme   
 Crédit à long terme

**C. Evaluation de la demande de crédit et le rationnement**

9. **Estimez-vous que l'ensemble des documents comptables pour le dossier de crédits (d'exploitation ou d'investissement) réponde à vos besoins en termes d'informations?**  
 Oui  Non
10. **Quelles sont les difficultés informationnelles que vous rencontrez lors de l'évaluation du dossier de crédit des PME ?**  
 Au niveau de l'emprunteur (micro économique)   
 Au niveau sectoriel (méso économique)   
 En général (macro économique)
11. **Sur quel critère se base votre agence pour octroyer un crédit aux PME ?**  
 Confiance  Garanties   
 Autres.....

**12. Quels sont les critères d'appréciations économiques de la demande de crédits des PME ?**

Création de l'emploi  Produits exportables   
Produit stratégique  Création de richesse

**13. En cas de manque d'informations sur les PME, votre agence?**

Augmente le taux d'intérêt  Rationne le crédit   
Augmente les garanties  Refuser le crédit   
Introduire les clauses restrictives

**14. Quel sont en général les motifs avancés par votre agence pour rejeter des demandes de crédits?**

Garanties insuffisantes   
Etude technico économique non fiable   
Dossier incomplet   
La solvabilité de l'entreprise   
Autres.....

**D. Déterminants du rationnement de crédit**

• *L'information comptable et financière*

**15. La taille de la PME est-elle un déterminant dans la décision d'octroi de crédit ?**

Oui  Non

Si oui, pourquoi ?.....

.....  
.....

**16. La structure financière de la PME est un déterminant important pour vous ?**

Oui  Non

Si oui, pourquoi ?

.....  
.....

**17. La forme de propriété de la PME a-t-elle un impact sur votre décision d'octroi de crédit ?**

Oui  Non

**18. Un capital détenu totalement par le dirigeant et/ou sa famille constitue pour vous un facteur :**

Favorable  Défavorable  Indifférent

**19. Le profil du propriétaire dirigeant de la PME est un facteur influençant votre décision d'octroi de crédits**

Oui  Non

**20. Quel est le degré de confiance que vous accordez au prévisionnel établi par la PME ?**

Important  moyen  pas important

.....

### **E. Mécanisme de résolutions**

- **Les relations banque-PME**

**21. Procédez-vous à d'autres modes d'investigations en plus des informations fournies par la PME dans les documents constituant le dossier de demandes de crédits ?**

Oui  Non

Si oui, lesquels.....

.....

**22. La PME désire-t-elle s'engager dans le long terme avec la banque ?**

.....

.....

**23. Favorisez-vous les anciens clients au détriment des nouveaux lors de votre décision d'octroi de crédit ?**

Oui  Non

**24. Procédez-vous à une révision des conditions à chaque renouvellement de crédits par la banque ?**

Oui  Non

**25. Un client est en difficulté financière, voire « en faillite », votre banque étant la principale, quel serait votre avis s'il demande un crédit supplémentaire ?**

Favorable  Défavorable



- **Les garanties**

**26. Quelles sont les garanties que vous exigez lors de l'octroi de crédit ?**

Hypothèque

Nantissement

Cautionnement

Gage sur fonds de commerce

Assurance tout risque

Autres :.....

**27. L'existence des fonds de garanties des PME est-il pour vous un facteur réducteur de risque de crédits ?**

Oui  Non

- **Les clauses restrictives**

**28. Utilisez-vous des clauses restrictives ?**

Souvent  Parfois  Jamais

**29. Quels types de clauses restrictives utilisez-vous le plus souvent ?**

Fournitures d'informations

Blocage des comptes courants des associés

Engagement de maintien d'un certain seuil de ratios financiers

Engagement de maintien du projet financé

Autres.....

- **Action de contrôle**

**30. En cas d'accord de crédit, la PME essaye-t-elle de changer de projet ?**

Souvent  Parfois  Jamais

**31. Comment contrôlez-vous la destination des fonds accordés à la PME ?**

Paiement par chèque certifié  Visite sur site

Autres.....

**32. Comment contrôlez vous l'activité de la PME une fois le crédit est accordé ?**

Une rencontre régulière avec le responsable de la PME

Suivi des mouvements de comptes de la PME

Vérifications de chèques payés

Autres.....

**33. Combien de fois dans l'année, rencontrez-vous le responsable et/ou dirigeant financier de la PME ?**

.....

**34. Demandez-vous des états financiers intermédiaires aux PME ?**

Oui  Non

Si oui, pourquoi ?.....

.....

**35. Les PME cachent-t-elles leurs résultats ?**

Souvent  Parfois  Jamais

**Pourquoi ?**.....

.....

**Tableau n° 01: Population des PME de la wilaya de BEJAIA**

Nature de PME	% PME	% Emplois	Nombre de PME	Nombre d'emplois
PME privées	99,82	95,97	23 431	58 665
PME publiques	0,18	4,03	41	2 464
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>23 472</b>	<b>61 129</b>

**Tableau n°02: Répartition des PME par secteur d'activité les plus dominant de la wilaya de BEJAIA**

Secteurs d'activité	%	Nombre de PME
Bâtiments et Travaux Publics	27,49	5 641
Commerce	22,3	4 575
Transport et communication	20,14	4 132
Services fournis aux entreprises	10,63	2 182
Service fournis aux ménages	9,26	1 901
Industrie du bois et papier	5,21	1 070
Hôtellerie et restaurations	4,97	1 018
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>20 519</b>

**Tableau n°03: Répartition des PME des communes les plus concentrées en terme de population**

Commune	% des PME	% D'emplois	Nombre d'emplois	Nombre de PME
Béjaia	49,81	52,84	21 871	6 869
Akbou	14,14	17,84	7 387	1 950
Tazmalt	6,17	4,65	1 924	851
El Kseur	5,91	6,3	2 609	816
Timzrit	4,52	3,38	1 401	625
Kerrata	4,42	2,9	1 199	610
Amizour	4,24	2,74	1 134	586
Sidi Aich	4,24	2,92	1 211	580
Aokas	3,3	3,4	1 402	455
Oued ghir	3,25	3,03	1 250	448
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>41 388</b>	<b>13 790</b>

**Tableau n°04: La répartition des PME enquêtées selon leurs statuts juridiques enquêtées**

Statut juridique	%	Nombre de réponse
SARL	45,95	17
EURL	21,62	8
SNC	13,51	5
SPA	8,11	3
Autre	10,81	4
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>37</b>

**Tableau n°05: La répartition des PME selon la taille**

La taille de l'entreprise	%	Nombre de réponse
Très petite	10,81	4
Petite taille	54,05	20
Moyenne taille	35,14	13
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>37</b>

**Tableau n°06: La répartition selon le secteur d'activité**

Le secteur d'activité	%	Nombre de réponses
<b>BTPH</b>	16,21	6
<b>Commerce</b>	18,92	7
<b>Service</b>	27,04	10
<b>Industrie</b>	16,21	6
<b>Industrie agro-alimentaire</b>	10,81	4
<b>Autre</b>	10,81	4
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>37</b>

**Tableau n°07: La structure financière**

Nature de l'apport	%	Nombre de réponse
<b>Apport personnel</b>	23,07	12
<b>Endettement</b>	51,93	27
<b>Apport en capital social</b>	25	13
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>52</b>

**Tableau n°08: Les PME ayant fait recours au financement bancaire et les types de crédits sollicités**

Nature de réponses	%	Type de crédit	%	Nombre de demandes	
<b>oui</b>	72,97	<b>Crédit à court terme</b>	40,74	11	27
		<b>Crédit à moyen terme</b>	33,33	9	
		<b>Crédit à long terme</b>	25,94	7	
<b>Non</b>	27,03	<b>Coût élevé</b>	40	4	10
		<b>Volonté d'autonomie</b>	60	6	
<b>Total</b>	<b>100</b>			<b>37</b>	<b>37</b>

**Tableau n°9: Recours de PME aux banques publiques et privées**

Type de banque	%	Etablissement de crédit	%	Nombre de PME	Nombre de PME
<b>Banque publique</b>	66,67	<b>CPA</b>	33,33	<b>18</b>	6
		<b>BDL</b>	22,23		4
		<b>BADR</b>	16,67		3
		<b>BNA</b>	16,67		3
		<b>CNEP</b>	5,55		1
		<b>BEA</b>	5,55		1
<b>Banque privée</b>	33,33	<b>PNP Paribas</b>	33,33	<b>9</b>	3
		<b>Nataxis</b>	11,11		1
		<b>Société générale</b>	55,56		5
<b>Total</b>	100			<b>27</b>	27

**Tableau n°10 : Le critère de choix de son créancier**

Le critère de base	%	Nombre de réponses
<b>Qualité de service</b>	27,59	8
<b>Expérience passée</b>	51,73	15
<b>Moins de garanties</b>	20,68	6
<b>Relation personnelle</b>	0	0
<b>Total</b>	100	29

**Tableau n°11: Satisfaction des besoins financements par les dispositifs de l'Etat**

Nature de réponses	%	Type de dispositif	Nombre de réponses	Nombre de réponses	
<b>Oui</b>	18,92	<b>ANSEJ</b>	28,57	<b>7</b>	2
		<b>ANGEM</b>	0		
		<b>ANDI</b>	42,86		3
		<b>CNAC</b>	0		
		<b>Autre</b>	28,57		2
<b>Non</b>	81,08		<b>30</b>		
<b>Total</b>	100		37		

**Tableau n°12: Le jugement porté par le dirigeant du taux d'intérêt**

Nature de réponses	%	Nombre de PME
<b>Excessif</b>	77,77	21
<b>Adéquate</b>	22,23	6
<b>Total</b>	100	27

**Tableau n°13: Exigence de garanties par les banques**

Exigence de garanties	%	Nombre de PME
Excessives	66,67	18
Adéquate	33,33	9
<b>Total</b>	100	27

**Tableau n° 14: Le degré d'obtention et le motif de refus de crédit**

L'obtention de crédit demandé	%	Taux d'obtention de crédit	%	Nombre de réponses pour oui	Nombre de réponses
<b>Oui</b>	77,78	<b>100%</b>	19,04	21	4
		<b>75%</b>	52,38		11
		<b>50%</b>	28,57		6
		<b>25%</b>			
<b>Non</b>	22,22	<b>Manque de garantie</b>	83,33	<b>6</b>	4
		<b>Investissement risqués</b>			
		<b>Dossiers incomplet</b>			
		<b>Etudes technico économique non fiables</b>	16,67		2
<b>Autres</b>	100			27	27

**Tableau n°15: Informations confidentielles de la PME a l'encontre des banques**

Informations confidentielles de la PME	%	Nature d'information		Nombre de réponses	Nombre de réponse par nature
<b>Oui</b>	100	<b>Concurrence</b>	42,55	20	27
		<b>Information stratégique</b>	57,45	27	
<b>Non</b>	0				
<b>Total</b>	100				27

**Tableau n°16: Réaction de la Banque à l'asymétrie d'information**

Type de réaction	%	Nombre de réponses
<b>Refuser l'octroi de crédit</b>	29,63	8
<b>Renforcement de garanties</b>	44,44	12
<b>Rationnement de crédit</b>		
<b>Introduction des clauses restrictives</b>	25,93	7
<b>Total</b>	100	27

**Tableau N°17: Tentations aux détournements de fonds**

Nature de réponse	%	Nombre de réponses
Oui	14,81	4
Non	85,19	23
<b>Total</b>	100	27

**Tableau N°18: Le contrôle de la banque de l'activité des PME**

Type de contrôle	%	Nombre de réponses
Rencontre régulière avec le dirigeant	7,4	2
Suivi des mouvements de comptes de la PME	33,33	9
Documents comptable	48,16	13
Augmentation de la prime de risque		
Autres	11,11	3
<b>Total</b>	100	27

**Tableau n°19 : L'année du premier contact avec la PME**

L'année	%	Nature de réponse
<1990	18,51	5
<2000	25,93	7
<2010	37,04	10
<2016	18,52	5
<b>Total</b>	100	27

**Tableau n°20: La qualification des relations bancaires**

Nature de relations bancaires	%	Nombre de réponses
Financement relationnel	33.33	9
Financement transactionnel	66.67	18
<b>Total</b>	100	27

**Tableau n° 21: L'impact des relations entamées sur les conditions de crédits**

Nature de réponse	%	Nombre de réponses
Coût de crédit	55,55	15
Garanties	44,46	12
Rationnement		
les trois conditions		
<b>Total</b>	100	27

**Tableau n°22:Le nombre de banques avec laquelle traite la PME**

Nombre de banque	%	Nombre de réponses
Une seule banque	33,33	9
Deux banques	37,04	10
Plus	29,63	8
	100	27

**Tableau n° 23: Le choix du nombre de banque**

La nature du choix	%	Nombre de réponses
Un choix stratégique	55,56	15
Une lutte contre une situation gênante	44,44	12
	100	27

**Tableau n°24 : L'existence de l'Etat est un facteur promoteur pour la PME**

Nature de réponses	%	Nombre de réponses
Oui	32,43	12
Non	67,57	25
Total	100	37

**Tableau n° 25: L'appel aux fonds de garantie par les PME**

Nature de réponses	%	Type de fonds	%	Nombre de réponses	Nombre de réponses
Oui	5,41	AGCI		7	
		FGAR	28,57		2
		FCMGR(crédit d'investissement)			
		CGCI/PME			
Non	94,59			30	35
Total	100			37	37

**Tableau n°26 : L'inscription des PME aux programmes de mise à niveau**

Nature de réponse	%	Nombre de réponses
Oui	10,81	4
Non	89,19	33
Total	100	37



**Tableau n°01: Proportion des agences bancaire enquêtées et retenues comme échantillon**

Nom d'agence	%	Nombre d'agence
<b>BADR</b>	16,67	2
<b>BNA</b>	16,67	2
<b>CNEP</b>	8,33	1
<b>CPA</b>	16,67	2
<b>BDL</b>	8,33	1
<b>BEA</b>	8,33	1
<b>BNP Paribas</b>	8,33	1
<b>Nataxis</b>	8,33	1
<b>Société générale</b>	8,33	1
<b>Total</b>	100	12

**Tableau n°02: Nature de relation bancaire**

Nature de réponse	%	Nombre
<b>Partenariat</b>	20	3
<b>clientèle</b>	80	12
<b>Total</b>	100	15

**Tableau n°03: Dossiers de crédits et besoins informationnels**

Nature de réponses	%	Nombre de réponses
<b>Oui</b>	66,67	8
<b>Non</b>	33,33	4
<b>Total</b>	100	12

**Tableau n°4: Les types de crédits fréquemment octroyés**

Type de crédit	%	Nombre d'agence
<b>Crédit à court terme</b>	44	11
<b>Crédit à moyen terme</b>	48	12
<b>Crédit à long terme</b>	8	2
<b>Total</b>	100	25

**Tableau 05: Les documents comptable dans la réponse aux besoins informationnels**

Nature de réponse	%	Nombre d'agence
<b>Oui</b>	66,67	8
<b>Non</b>	33,33	4
<b>Total</b>	100	12

**Tableau n°06 : Difficultés informationnelles et l'évaluation du dossier de crédit**

Difficulté informationnelle	%	Nombre de réponses
Au niveau de l'emprunteur(micro économique)	40	6
Au niveau sectoriel(méso économique)	26,67	4
en général(macro économique)	33,33	5
<b>Total</b>	100	15

**Tableau n°07: Critère d'appréciation de la demande de crédit**

Critère d'appréciation	%	Nombre de réponses
Création d'emploi	46,15	12
Produit stratégique	19,23	5
Produit exportable	0	0
Création de richesse	34,62	9
<b>Total</b>	100	26

**Tableau n°08: Réaction de la banque aux manques d'informations**

Manque d'information	%	Nombre de réponses
Augmenter le taux d'intérêt	0	0
Augmenter les garanties	27,77	5
Rationner le crédit	0	0
Refuser le crédit	16,67	3
introduire les clauses restrictives	55,56	10
<b>Total</b>	100	18

**Tableau n°09 : Motifs de refus de crédit**

Motifs de refus de crédit	%	Nombre de réponses
Garanties insuffisantes	12,12	4
Etude technico économique non fiable	21,21	7
Dossier incomplet	21,21	7
La solvabilité de l'entreprise	24,25	8
autres	21,21	7
<b>Total</b>	100	33

**Tableau n°10: L'impact de la taille de l'entreprise sur la décision de l'octroi de crédit**

Nature de réponse	%	Nombre de réponses
Oui	25	3
Non	58,33	7
Sans réponse	16,77	2
<b>Total</b>	100	12

**Tableau n°11:La structure financière**

Nature de réponses	%	Nombre de réponse
Oui	100	12
Non		0
<b>Total</b>	100	12

**Tableau n°12: La forme de propriété sur la décision de l'octroi de crédit**

Nature de réponses	%	Nombre de réponse
Oui	46,15	6
Non	53,85	7
<b>Total</b>	100	13

**Tableau n°13 : L'impact du capital détenu par le dirigeant sur la décision de l'octroi de crédit**

Nature de réponses	%	Nombre de décision
Favorable	38,46	5
Défavorable	0	0
Indifférent	61,54	8
<b>Total</b>	100	13

**Tableau n°14 : L'influence du profil du propriétaire dirigeant sur la décision d'octroi de crédit**

Nature de réponse	%	nombre de réponses
Oui	100	12
Non	0	0
<b>Total</b>	100	12

Tableau n°15: Degré de confiance

Degré de confiance	%	Nombre de réponses
Important		
Moyen	66,67	8
pas important	33,33	4
Total	100	12

Tableau n°16: Préférence des anciens clients aux nouveaux

Nature de réponses	%	Nombre de réponses
Oui	66,67	8
Non	33,33	4
Total	100	12

Tableau n°17 : Révision des conditions à chaque renouvellement de crédit

Nature de réponses	%	Nombre de réponses
Oui	25	3
Non	75	9
Total	100	12

Tableau n°18: Difficulté financière d'une PME et l'accès au crédit supplémentaire

Nature de réponses	%	Nombre de réponses
Favorable	66,67	8
Défavorable	33,33	4
Total	100	12

Tableau n°19: Type de garanties

Garanties	%	Nombre de réponses
Hypothèque	14,28	8
Nantissement	21,43	12
Cautionnement	21,43	12
Gage sur fond de commerce	8,93	5
Assurance tout risque	21,43	12
Autre	12,5	7
Total	100	56

**Tableau n°20: Le rôle des Fonds de garantie dans la réduction des risques de crédit**

Nature de réponse	%	Nombre de réponses
<b>Oui</b>	75	9
<b>Non</b>	25	3
<b>Total</b>	100	12

**Tableau n°21: Tentation de changement de projet**

Tentation de changement de projet	%	Nombre de réponses
<b>Souvent</b>		0
<b>Parfois</b>	16,67	2
<b>Jamais</b>	83,33	10
<b>Total</b>	100	12

**Tableau n°22: La fréquence d'utilisation des clauses restrictives**

La fréquence utilisée	%	Nombre de réponses
<b>Souvent</b>	41,66	5
<b>Parfois</b>	58,34	7
<b>Jamais</b>	0	0
<b>Total</b>	100	12

**Tableau n°23: Les types de clauses restrictives**

Les types de clauses restrictives	%	Nombre de réponses
<b>Fourniture d'informations</b>	50	7
<b>Blocage des comptes courants des associés</b>		
<b>Engagement de maintien d'un certain seuil de ratios financiers</b>	14,28	2
<b>Engagement de maintien du projet financé</b>	35,72	5
<b>Total</b>	100	14

**Tableau n°24: Le contrôle de la destination des fonds accordés**

Le contrôle de la destination des fonds accordés	%	Nombre de réponses
<b>Paiement par chèque certifié</b>	33,34	11
<b>Visite sur site</b>	36,34	12
<b>Autres</b>	30,32	10
<b>Total</b>	100	33

**Tableau n°25: Le contrôle de l'activité de la PME**

Nature de contrôle	%	Nombre de réponses
Une rencontre régulière avec le responsable de la PME	31,58	12
Suivi des mouvements de comptes de la PME	31,58	12
Vérifications de chèques payés	26,32	10
Autres	10,52	4
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>38</b>

**Tableau n°26: Etats financier intermédiaires aux PME**

Nature de réponses	%	Nombre de réponses
Oui	83,33	10
Non	16,67	2
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>12</b>

**Tableau n°27: Tentation de cacher le Résultat**

La fréquence de tentation de cacher le résultat	%	Nombre de réponses
Souvent	25	3
Parfois	41,67	5
Jamais	33,33	4
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>12</b>

## *Table des matières*

### **Remerciements**

### **Dédicaces**

### **Liste des abréviations**

### **Liste des tableaux**

### **Liste des figures**

### **Sommaire**

### **Introduction générale.....16**

### **Chapitre préliminaire : Revue de littérature sur la PME et l'asymétrie d'information.....16**

#### **Section 01 : Cadre conceptuel des PME.....16**

##### 1-1 Les approches qualitatives.....17

##### 1-1-1 La dimension humaine.....17

##### 1-1-2 Le rapport de BOLTON.....17

##### 1-1-3 Approche multicritère.....18

##### 1-2 Définition quantitative des PME.....19

##### 1-2-1 Selon le nombre de salariés.....19

##### 1-2-2 Selon le chiffre d'affaires(CA).....20

##### 1-2-3 Une combinaison des critères.....20

##### 1-2-4 Les critères de la Small Business Administration (S.B.A).....20

##### 1-2-5 Les critères de l'Union Européenne.....21

##### 1-3 Le choix de financement des PME.....22

#### **Section02 : L'asymétrie de l'information.....23**

##### 2-1 Définition de l'asymétrie de l'information.....23

##### 2-2 Les différents risques découlant de l'asymétrie d'information.....24

##### 2-2-1 Le risque ex ante « l'antisélection ».....24

##### 2-2-2 Le risque ex post « aléa moral ».....26

##### 2-3 La théorie de l'agence.....27

<b>Section03 : Rationnement de crédit et mécanismes de résolution.....</b>	<b>30</b>
3-1 Définition du rationnement de crédit.....	30
3-3-1 Définition du rationnement selon le modèle de STIGLITZ et WEISS(1981).....	30
3-3-2 Définition du rationnement selon le modèle de WILLIAMSON(1986).....	32
3-2 Les déterminants du rationnement du crédit.....	33
3-2-1 Les caractéristiques de l'emprunteur.....	33
3-2-2 Les caractéristiques du prêteur.....	34
3-2-3 Les caractéristiques de la relation emprunteur-prêteur.....	35
3-2-4 Les caractéristiques du projet financé.....	36
3-2-5 Les caractéristiques du prêt .....	36
3-3 Mécanismes de résolutions.....	37
3-3-1 L'information comptable et financière.....	37
3-3-2 L'intermédiation financière et l'asymétrie de l'information.....	37
3-3-3 Relation Banque- PME.....	38
3-3-3-1 Le financement transactionnel et le financement relationnel.....	39
3-3-4 Les garanties.....	40
3-3-4-1 Les sûretés personnelles.....	41
3-3-4-2 Les sûretés réelles.....	41
3-3-5 Les clauses restrictives « conventions ».....	42
3-3-6 Actions du contrôle.....	43
3-3-6-1 Monitoring non aléatoire en cas de défaut de paiement.....	43
3-3-6-2 Monitoring aléatoire en cas de défaut de paiement.....	43
3-3-7 L'action publique.....	43
<b>Chapitre I : Notions générales sur les PME et leurs financements en Algérie.....</b>	<b>45</b>
<b>Section 01 : Concepts élémentaires sur la PME en Algérie.....</b>	<b>45</b>
1-1 Définition des PME en Algérie .....	45
1-1-1 Définition selon la loi n°01-18 d'orientation sur la promotion de la PME.....	45
1-1-2 Définition adoptée le 22-12-2016 par le conseil de la Nation à Alger.....	47
1-2Typologie des PME.....	48
1-2-1 Classification en fonction du caractère économique.....	48
1-2-1-1 Classification en fonction de l'activité.....	48



1-2-1-2 En fonction du secteur économique déterminé par l'activité principale.....	49
1-2-1-3 En fonction de la branche et du secteur d'activité.....	49
1-2-2 Classification juridique.....	49
1-2-2-1 Entreprises privées.....	50
1-2-2-2 Les entreprises publiques.....	51
1-3 Analyse de la situation actuelle des PME privée en Algérie.....	52
1-3-1 La population globale des PME.....	52
1-3-2 Type des PME par taille.....	52
1-3-3 Répartition par secteurs d'activité.....	53
1-4 Atouts et faiblesses des PME privées en Algérie.....	54
1-4-1 Les atouts des PME.....	54
1-4-2 Faiblesses et fragilités des PME.....	54
<b>Section 02 : Rôle et contraintes des PME en Algérie.....</b>	<b>55</b>
2-1 Rôle des PME dans l'économie Algérienne.....	55
2-1-1 Contribution des PME dans la création de l'emploi.....	55
2-1-2 Contribution des PME à la création de la VA.....	56
2-1-3 Contribution des PME privées dans le développement local.....	46
2-1-4 Les PME privées Algérienne et l'innovation.....	57
2-2 Les contraintes à la création, la croissance et la pérennité des PME en Algérie.....	58
2-2-1 La problématique du foncier industriel.....	58
2-2-2 Les contraintes d'ordre administratif.....	59
2-2-3 Les contraintes économiques et technologiques.....	59
2-2-4 Les contraintes de financement.....	60
<b>Section03: Le financement des PME privées en Algérie.....</b>	<b>61</b>
3-1 Les besoins de financement.....	61
3-1-1 Le financement d'investissement.....	61
3-1-2 Le financement d'exploitation.....	61
3-2 Les principales sources de financement des PME privées en Algérie.....	62
3-2-1 Les sources de financement interne.....	63
3-2-1-1 L'autofinancement.....	63
3-2-1-2 La cession d'actif.....	65
3-2-1-3 Les prélèvements sur le fonds de roulement (F.D.R).....	65
3-2-1-4 L'augmentation du capital.....	66
3-2-2 Les sources de financement externe.....	66
3-2-2-1 L'introduction en bourse.....	66
3-2-2-2 Le financement bancaire des PME privées en Algérie.....	66
3-3 Le rationnement de crédit sur le marché bancaire Algérien.....	71
3-3-1 Manque d'information.....	71

3-3-2 Asymétrie d'information et le rationnement de crédit.....	72
---	----

## **CHAPITRE II : L'Etat, acteur amortisseur de l'asymétrie d'information.....74**

### **Section 01 : Dispositifs et mesures d'appuis à la PME Algérienne.....74**

1-1-1 Le microcrédit « l'ANGEM ».....	74
1-1-2 Les aides accordées dans le cadre de l'ANDI.....	75
1-1-3 Les aides financières par l'ANSEJ.....	76
1-1-4 Les aides financières du dispositif CNAC.....	77
1-1-5 Aides par le fonds national de la régulation agricole FNRDA.....	78
1-1-6 Les Pépinières d'entreprise.....	79
1-2 Les autres formes d'aides financières aux P.M.E.....	79
1-3 L'aide à l'accès au financement bancaire.....	80
1-3-1 Les sociétés de capital investissement.....	80
1-3-2 L'appui par les caisses et fonds de garantie.....	81
1-3-2-1 La Caisse de Garantie du Crédit à Investissement(CGCI).....	81
1-3-2-2 Le Fonds de Garantie des Crédits (FGAR).....	82
1-3-2-3 Le fonds de caution mutuelle de garantie risques/crédits des investissements des chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans.....	84
1-3-2-4 Le fonds de garantie mutuelle des micros crédits.....	84
1-4 Les mesures prises par les Pouvoirs Publics à partir de 2012.....	84
1-4-1 Mesures prises durant 2012.....	85
1-4-2 Mesures prises durant 2013.....	86
1-4-3 Mesures prises pendant 2014.....	87
1-4-4 Mesures prises durant 2015.....	87
1-4-5 Mesures prises durant 2016.....	88
<b>Section 02 : L'intervention de l'Etat pour réduire l'asymétrie d'information.....90</b>	
2-1 Développant des mécanismes de garantie des crédits plus performants.....	90
2-2 Produire des informations comptables et économiques fiables.....	90
2-3 Approfondir la relation de clientèle entre banquiers et entrepreneurs.....	91
2-4 Développer des systèmes de diffusion d'informations financières et économiques.....	91
2-5 Développer les nouveaux segments des marchés financiers.....	92
2-5-1 Le microcrédit.....	92
2-5-2 Le capital risque.....	93
2-6 La mise en place d'une banque spécialisée PME.....	93

<b>Chapitre III : Etude empirique sur le financement des PME dans le cadre d’asymétrie d’information.....</b>	<b>95</b>
<b>Section 01 : Présentation de la méthodologie de la recherche et présentation des PME de la wilaya de BEJAIA.....</b>	<b>95</b>
1-1 Méthodologie de la recherche.....	95
1-1-1 La structure du questionnaire .....	96
1-1-2 Le mode d’administration.....	97
1-2-1 Population des PME de la wilaya de BEJAIA.....	97
1-2 Présentation de des PME de la wilaya de BEJAIA.....	97
1-2-2 Répartition par secteur d’activité dominant des PME de la wilaya de BEJAIA.....	98
1-2-3 Répartition des PME pour les dix communes les plus concentrées.....	99
<b>Section02 : Le dépouillement et l’analyse des données issues de l’enquête menée auprès de quelques PME au niveau de la commune de BEJAIA.....</b>	<b>99</b>
2-1 Présentation de l’entreprise.....	99
2-1-1 Le statut juridique de l’entreprise.....	100
2-1-2 La taille des entreprises enquêtées.....	101
2-1-3 Le secteur d’activité des entreprises enquêtées.....	101
2-2 Mode et choix de financement.....	102
2-2-1 La structure financière de la PME enquêtées.....	102
2-2-2 Les PME qui ont fait recours au financement bancaire et les types de crédit sollicités.....	102
2-2-3 Les différents établissements de crédits sollicités par les PME enquêtées.....	103
2-2-4 Le critère du choix des PME enquêtées de leurs créanciers.....	103
2-2-5 Les dispositifs d’aides sollicités par les PME enquêtées.....	103
2-3 Asymétrie d’information et Rationnement de crédit.....	104
2-3-1 Le degré de croyance des banques des documents comptables émis par les PME selon les opinions des dirigeants.....	104
2-3-2 Appréciation du dirigeant du taux d’intérêt bancaire.....	106
2-3-2 Appréciation des dirigeants de la PME des garanties imposées par leurs créanciers.....	106
2-3-3 Le degré d’obtention des PME du crédit sollicité et les motifs de refus dans le cas contraire par les banques.....	107
2-3-4 Nature d’informations confidentielles de la PME à l’encontre des banquiers.....	108

2-3-5	Appréciation des PME enquêtées quant aux réactions des banques à leurs dissimulations d'informations.....	109
2-3-6	Détournement de fonds obtenues à d'autres fins non prévus sur le contrat de crédit.....	109
2-3-7	Le contrôle bancaire de l'activité de l'entreprise selon les dirigeants des PME interrogées.....	110
2-4	Relation banque PME.....	111
2-4-1	Le premier contacte établi entre la banque et les PME enquêtées.....	111
2-4-2	La nature de relations qu'entretiennent les PME enquêtées avec leurs créanciers.....	111
2-4-3	L'influence des relations entamées sur les conditions d'obtention de crédit.....	112
2-4-4	Le nombre de banques avec lesquelles traitent les PME.....	113
2-4-5	Le choix du nombre de banques avec laquelle traitent les PME.....	113
2-5	Le dispositif d'appui de l'Etat dans le financement de la PM.....	114
2-5-1	Le recours des PME aux dispositifs l'Etat pour assurer leurs pérennités.....	114
2-5-2	Le recours des PME aux fonds de garanties.....	115
2-5-3	Le recours des PME aux programmes de mise à niveau.....	115
2-5-4	Les obstacles énumérés par les dirigeants des PME.....	115
2-5-5	Les suggestion émanant des dirigeants interrogés.....	116
<b>Section03: Le dépouillement et l'analyse des données issues de l'enquête menée auprès de quelques banques au niveau de la commune de BEJAIA.....</b>		<b>116</b>
3-1	identifications d'agence bancaire.....	116
3-1-1	Le nom.....	116
3-1-2	le lieu de localisation de l'agence.....	117
3-2-3	La relation entretenue par l'agence avec les PME.....	117
3-2	Etude de la demande de crédit des PME par la banque.....	118
3-2-1	L'influence des pièces demandées pour le dossier de crédit en termes d'informations dans la prise de décision d'octroi de crédit. 02).....	118
3-2-2	Le seuil d'engagement dans la décision d'octroi de crédit.....	119
3-2-3	Les taux d'intérêts appliqués aux crédits accordés aux PME.....	119
3-2-4	Les types de crédits fréquemment octroyés par les banques.....	119
3-3	Evaluation de la demande de crédit et le rationnement.....	120
3-3-1	Le rôle des documents comptables à satisfaire le besoin informationnel des banques.....	120
3-3-2	Les difficultés informationnelles rencontrées par les banques lors de l'évaluation des	

---

risques.....	120
3-3-2 Les difficultés informationnelles rencontrées par les banques lors de l'évaluation des risques.....	121
1 3-3-3 Le critère de base sur lequel se fondent les agences bancaires enquêtées pour octroyer un crédit aux PME .....	122
3-3-4 Les critères d'appréciations économiques de la demande de crédits des PME.....	122
3-3-5 Réaction des banques enquêtées en cas de manque d'informations sur les PME.....	123
3-3-6 Les motifs avancés par les banques pour rejeter des demandes de crédits.....	123
3-4 Les déterminants du rationnement de crédit.....	124
3-4-1 L'information comptable et financière.....	124
3-4-1-1 La taille de la PME est un déterminant dans la décision d'octroi de crédit.....	124
3-4-1-2 La structure financière de la PME est un déterminant important dans la décision d'octroi de crédit.....	125
3-4-1-3 La forme de propriété de la PME a un impact sur la décision d'octroi de crédit des banques enquêtées.....	126
3-4-1-4 Le capital détenu totalement par le dirigeant et/ou sa famille constitue pour les banques enquêtées un facteur .....	126
3-4-1-5 Le profil du propriétaire dirigeant de la PME est un indicateur influençant votre décision d'octroi de crédit .....	127
3-4-1-6 le degré de confiance qu'accordent les banques enquêtées au prévisionnel établi par la PME.....	127
3-5 Mécanisme de résolutions.....	128
3-5-1 Les relations banque-PME.....	128
3-5-1-1 Le recours des banques enquêtées à d'autres modes d'investigations.....	128
3-5-1-2 L'opinion des banquiers interrogés sur la préférence des PME aux relations de long terme.....	128
3-5-3 La faveur accordée aux anciens clients par les chargés de crédits enquêtés.....	129
3-5-4 : Révision des conditions par les chargés de crédits à chaque renouvellement de crédits accordés par les banquiers.....	129
3-5-1-5 Un client est en difficulté financière, voire « en faillite », votre banque étant la principale, quel serait votre avis s'il demande un crédit supplémentaire ?.....	130
3-5-2 Les garanties.....	131
3-5-2-1 Les types de garanties exigées par les banques enquêtées.....	131

---

3-5-2-2 Le rôle des fonds de garanties dans la réduction du risque de crédit.....	131
3-5-3 Les clauses restrictives.....	132
3-5-3-1 La fréquence d'utilisation des clauses restrictives par les banquiers interrogés.....	132
3-5-3-2 Les types de clauses restrictives souvent utilisées par les chargés de crédits.....	132
3-5-4 Action de contrôle.....	133
3-5-4-1 Tentation de changement de projet financé par les PME.....	133
3-5-4-2 Le contrôle de la destination des fonds accordés à la PME par les banquiers.....	133
3-5-4-3 Le contrôle de l'activité de la PME post financement par le chargé de crédit.....	134
3-5-4-4 La fréquence de rencontre de responsable et/ou dirigeant financier de la PME avec le chargé de crédit.....	135
3-5-4-5 La demande des états financiers intermédiaires aux PME.....	135
3-5-4-6 Les résultats cachés des PME.....	135
3-6 Discussion sur les résultats.....	136
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>138</b>

## **Bibliographie**

## **Annexes**

*Chapitre II : L'Etat acteur amortisseur de  
L'asymétrie d'information*

## *Conclusion générale*



*Chapitre préliminaire : Revue de littérature  
sur la PME et l'asymétrie d'information*

# *Introduction générale*

*Chapitre I : Notions générales sur les PME  
et leurs financements en Algérie*

# *Bibliographie*

# *Annexes*

*Chapitre III : Etude de terrain,  
confrontation entre quelques banques et  
quelques PME de la commune de la wilaya  
de BEJAJA*

## **Résumé**

L'objet de ce travail, est d'essayer de circonscrire dans le cadre d'asymétrie de l'information, le financement des PME qui de plus en plus rigoureux face à la réticence des banquiers, dont leurs missions ne consistent pas à prendre des risques, n'octroient des fonds qu'à la condition de viabilité du projet de l'emprunteur et à la fourniture des garanties consistantes dans la mesure du défaut de paiement de ces entreprises. De ce fait, la PME est toujours exposée au rationnement de crédit.

Ce travail présentera, tout d'abord, une revue de littérature sur l'asymétrie d'information composante majeure de la relation de crédit banque-PME qui peuvent être assujetties au rationnement de crédits ainsi nous aborderons les mécanismes de résolutions de ce phénomène et le rôle de l'Etat comme acteur amortisseur.

Ensuite, une étude empirique sur le terrain portant sur les chargés de crédits et les dirigeants des PME se trouvant sur la commune de BEJAIA qui permet de déceler les pratiques relatives à leurs financement.

**Mots clés :** Asymétrie d'information, le financement, les PME, le banquier, le crédit, le rationnement.